
PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 10 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Jean-Luc ESTOURNES,

Date de convocation : vendredi 28 mars 2025

Secrétaire de séance : Raymond VILLALBA

Etaient présents 41 titulaires, 1 délégué suppléant et 13 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-François CASAUX, Gilbert HONDAREITE, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOIBE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Christine CABON, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Laurence DUPRIEZ, Philippe GARROTE, Daniel LACRAMPE, Saïd SOUITA, Jean-Paul PORTESSSENY, Pierre BAHOU, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Elisabeth MIQUEU, Marie-Annie FOURNIER, Louis BENOIT, Jacques MARQUÈZE,

Suppléant : Jean-Philippe FLORENCE (suppléant de Fabienne TOUVARD)

Pouvoirs : Muriel BIOT à Gilbert HONDAREITE, Marie-Pierre CASTAINGS à Pierre CASABONNE, Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Philippe VIGNEAU à Alexandre LEHMANN, Claude BERNIARD à Laurent KELLER, Fabienne MENE-SAFFRANE à Marc OXIBAR, Emmanuelle GRACIA à Sami BOURI, Frédéric LOUSTAU à Dominique QUEHEILLE, Flora LAPERNE à Brigitte ROSSI, Chantal LECOMTE à Anne SAOUTER, Stéphane LARTIGUE à Marie-Lyse BISTUE, Christophe GUERY à Daniel LACRAMPE, Aurore GUEBARA à Louis BENOIT,

Absents : Jean-Claude COSTE, Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Philippe SANSAMAT, Michel CONTOU-CARRERE, Cédric PUCHEU, Michèle CAZADOUMECQ, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Marthe CLOT, Gérard LEPRETRE, Anne BARBET, Jean CONTOU-CARRÈRE, André LABARTHE, Alain QUINTANA, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE,

ORDRE DU JOUR

1. Budget Annexe Mobilité : compte financier unique 2024
2. Budget Annexe Mobilité : affectation des résultats compte financier unique 2024
3. Budget Annexe Mobilité : Budget Primitif 2025
4. Présentation de la politique d'urbanisme, d'aménagement de l'espace, de logement et du cadre de vie
5. Présentation de la politique culturelle
6. Pays d'Art et d'Histoire : programme d'actions 2025
7. Présentation de la politique sociale
8. Budget Annexe de la Restauration Scolaire : compte financier unique 2024
9. Budget Annexe de la Restauration Scolaire : affectation des résultats du compte financier unique 2024
10. Budget Annexe de la Restauration Scolaire : Budget Primitif 2025 et tarifs
11. Présentation de la politique touristique
12. Budget Annexe du Somport : compte financier unique 2024
13. Budget Annexe du Somport : affectation des résultats du compte financier unique 2024
14. Budget Annexe du Somport : Budget Primitif 2025
15. Présentation des politiques économiques et contractuelles
16. Budget Annexe de l'Atelier Relais Bois Energie : compte financier unique 2024
17. Budget Annexe de l'Atelier Relais Bois Energie : affectation des résultats du compte financier unique 2024
18. Budget Annexe de l'Atelier Relais Bois Energie : Budget Primitif 2025
19. Budget Annexe du Parc d'Activités du Gabarn : compte financier unique 2024
20. Budget Annexe du Parc d'Activités du Gabarn : affectation des résultats du compte financier unique 2024
21. Budget Annexe du Parc d'Activités du Gabarn : Budget Primitif 2025
22. Budget Annexe du Parc d'Activités Lanneretonne : compte financier unique 2024
23. Budget Annexe de la Zone d'Activités de Lanneretonne : affectation des résultats du compte financier unique 2024
24. Budget Annexe du Parc d'Activités Lanneretonne : Budget Primitif 2025
25. Budget Annexe du Parc d'Activités Lazères : compte financier unique 2024
26. Budget Annexe du Parc d'Activités Lazères : affectation des résultats du compte financier unique 2024
27. Budget Annexe du Parc d'Activités Lazères : Budget Primitif 2025
28. Budget Annexe de la Plateforme du Pont de Lescun : compte financier unique 20212
29. Budget Annexe de la Plateforme du Pont de Lescun : affectation des résultats du compte financier unique 2024
30. Budget Annexe de la Plateforme du Pont de Lescun : Budget Primitif 2025
31. Budget Annexe du Parc d'Activités d'Ogeu : compte financier unique 2024
32. Budget Annexe du Parc d'Activités d'Ogeu : affectation des résultats du compte financier unique 2024
33. Budget Annexe du Parc d'Activités d'Ogeu : Budget Primitif 2025
34. Budget Annexe de la Zone d'Activités Les Barthes : compte financier unique 2024
35. Budget Annexe de la Zone d'Activités Les Barthes : affectation des résultats du compte financier unique 2024
36. Budget Annexe de la Zone d'Activités Les Barthes : Budget Primitif 2025
37. Budget Annexe de la Zone d'Activités de Lasseube : compte financier unique 2024
38. Budget Annexe de la Zone d'Activités de Lasseube : affectation des résultats du compte financier unique 2024
39. Budget Annexe de la Zone d'Activités de Lasseube : Budget Primitif 2025
40. Budget Annexe de la Zone d'Activités du Camou : compte financier unique 2024
41. Budget Annexe de la Zone d'Activités de Camou : affectation des résultats du compte financier unique 2024
42. Budget Annexe de la Zone d'Activités du Camou : Budget Primitif 2025

43. Budget Annexe de la Pépinière : compte financier unique 2024
44. Budget Annexe de la Pépinière : affectation des résultats compte financier unique 2024
45. Budget Annexe de la Pépinière : Budget Primitif 2025
46. Abattoir du Haut-Béarn : transfert de maîtrise d'ouvrage
47. Pépinière : modification des tarifs
48. Chambre de Commerce et d'Industrie : modification des tarifs de location
49. Location du centre d'allotement d'Accous « COM à la ferme »
50. Présentation des actions du Pôle technique et de la politique environnementale
51. Budget Annexe du SICTOM : compte financier unique 2024
52. Budget Annexe du SICTOM : affectation des résultats du compte financier unique 2024
53. Taxes et taux 2025
54. Budget Annexe du SICTOM : Budget Primitif 2025 et tarif
55. Budget Annexe du SPANC : compte financier unique 2024
56. Budget Annexe du SPANC : affectation des résultats du compte financier unique 2024
57. Budget Annexe du SPANC : Budget Primitif 2025 et tarifs
58. Aire de Grand Passage : caution
59. Piscines : organisation estivale
60. Taxe GEMAPI : détermination du produit attendu pour 2025
61. Budget général de la CCHB : Budget Primitif 2025
62. Subventions et participations aux organismes extérieurs co-financés par la CCHB pour 2025
63. Décisions du Président : Information des Conseillers Communautaires

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2025 AU SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

B. UTHURRY appelle à la discipline de chacun au regard de l'ordre du jour de cette séance, très chargée. La possibilité de débattre est bien entendu toujours possible mais la présentation des rapports, que chaque délégué communautaire a reçu il y a 15 jours déjà, doit être succincte. Le service communication en lien avec les chefs de pôle ont réalisé des supports de présentation pour illustrer les comptes financiers uniques et les budgets des services.

B. UTHURRY rappelle la tenue du Salon de l'habitat et de l'artisanat samedi 12 et dimanche 13 avril à l'espace Laulhère et les conférences. Les équipes de la communauté de communes, de la Mairie d'Oloron et de l'Espace Conseil France Rénov' seront présentes sur le salon afin d'accompagner les particuliers sur leur problématique en matière d'habitat (voir programme distribué).

Un Conseil des Maires est prévu le mardi 29 avril 18h :

- La Poste (Filiale Geoptis (filiale 100% La Poste) : intervention pour sensibiliser à l'importance du Tableau de classement des voies (TCV) des communes de la CCHB
- Règlement d'intervention Habitat

Une séance plénière est prévue le jeudi 19 juin 18h :

- L'association TRANSITION : présentation d'Estelam
- Les activités de l'association ESTIVADE

Le procès-verbal du conseil communautaire du 20 février 2025 est approuvé.

P. BAHOUM évoque la modification du règlement intérieur de la CCHB concernant le vote groupé des délibérations dans lequel toutes les garanties démocratiques étaient préservées (les délibérations sont à la disposition de la Presse et élus présents). Aucun élu n'avait évoqué la moindre réserve quant à ce fonctionnement de vote groupé. Depuis plusieurs séances, ce vote groupé n'est plus proposé et il demande pour quelles raisons.

B. UTHURRY explique qu'avant de passer la parole à J-L. ESTOURNES, que tout le monde n'entend pas la même chose quand il s'agit de « simplification ». Des allers-retours sont en cours avec la Sous-Préfecture sur ce sujet et qu'en attendant, nous revenons au système médiéval.

J-L. ESTOURNES confirme que le système faisait effectivement l'unanimité des élus communautaire. Toutefois, il explique qu'un observateur extérieur a saisi la sous-Préfecture pour évoquer ce fonctionnement de vote groupé qui lui semblait irrégulier. Plusieurs échanges ont eu lieu avec les services de la Sous-Préfecture et en attendant la conclusion, il faut revenir à l'usage médiéval et suspendre le fonctionnement. La Sous-Préfecture a avancé la jurisprudence du Conseil d'Etat au sujet du vote groupé. La CCHB ne partage pas la même lecture et a demandé le réexamen du dossier. Une séance comme ce soir aurait illustré la pleine mesure du dispositif de vote groupé et c'est regrettable.

B. UTHURRY explique qu'il y a toujours des « attrapeurs de mouches ».

Le secrétaire de séance est Raymond VILLALBA.

B. UTHURRY souhaite souligner le discours exceptionnel réalisé dans un espagnol parfait de R. VILLALBA lors de la journée organisée au Camp de Gurs où une forte délégation d'élus espagnol, catalogne et navarrais était présente. Le contenu de ce discours est hors norme, excellent, c'était un grand moment.

B. UTHURRY transmet la présidence à J-L. ESTOURNES et ne participe pas aux votes des comptes financiers uniques. Il rappelle l'importance pour les élus membres de bureaux associatifs (président, trésorier ou secrétaire) de ne pas participer au vote des subventions à l'encontre de ces associations (cf rapport n°65).

POLE RESSOURCES ET MOYENS

RAPPORT N° 250410-01-FIN- BUDGET GENERAL DE LA CCHB : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

J-L. ESTOURNES expose :

Le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du Budget Général de la Communauté de Communes du Haut-Béarn est arrêté comme suit, avant affectation des résultats antérieurs :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Résultats 2024</u>
Section Investissement	4 885 238,60 €	6 508 274,51 €	1 623 035,91 €
Section Fonctionnement	24 314 495,05 €	24 768 793,22 €	454 298,17 €

	<u>Résultats 2023</u>	<u>Résultats 2024</u>	<u>Résultats de clôture</u>
	(CCHB + Federal Mogul)		
Section Investissement	-1 288 733,17 €	1 623 035,91 €	334 302,74 €
Section Fonctionnement	1 385 200,41 €	454 298,17 €	1 839 498,58 €

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité
Le Président, ne participant pas au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du Budget Général de la Communauté de Communes du Haut-Béarn,
- **ADOpte** le présent rapport.

Cf, pour votre information, ci-jointe la note de présentation et d'analyse du compte financier unique 2024 « Budget Général »

RAPPORT N° 250410-02-FIN- AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU BUDGET GENERAL DE LA CCHB

J-L. ESTOURNES expose :

L'excédent de clôture de la section fonctionnement est de 1 839 498.58 €.

Il est proposé d'affecter la totalité de cet excédent de fonctionnement en section de fonctionnement au budget primitif 2025 (compte 002 Solde d'exécution reporté).

Par ailleurs, l'excédent de la section d'investissement (334 302.74 €) sera reporté au budget primitif 2025 (compte 001 Solde d'exécution reporté).

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOpte** le présent rapport.

**RAPPORT N° 250410-03-FIN-
PRESENTATION DES ACTIONS DU POLE RESSOURCES ET MOYENS**

J-L. ESTOURNES expose :

Rôle / objectif du pôle :

Organisé autour de la direction générale, le pôle est structuré par les services Mobilité, Fonds européens, Informatique, Finances, Ressources Humaines, Marchés Publics, Communication et depuis janvier 2024, la mission Eau et Assainissement liée à l'étude du transfert de la compétence qui assurent toutes les missions transversales de notre organisation.

• **Proposition de BP 2025 :**

LIBELLES	Direction Générale	Informatique	Fonds européens	Finances / Contrôle de gestion	Ressources Humaines	Elus	Cellule marché	Eau et assainissement	Communication
Fonctionnement dépenses BP 2025	11 205 006,69 €	243 688,53 €	95 973,47 €	2 294 345,93 €	461 570,44 €	121 750,48 €	120 929,54 €	241 681,29 €	156 499,04 €
Fonctionnement recettes BP 2025	20 953 375 €	82 000 €	155 544,20 €	1 878 478,58 €	89 000 €	0,00	60 000 €	42 750 €	0,00

1. La Direction Générale

- En termes de personnel, on retrouve autour du Directeur Général des Services une équipe de 4.7 ETP regroupant les missions d'administration générale, de secrétariat du Président et du Directeur Général des Services, de l'accueil du siège et du service juridique de la collectivité.
- En termes de dépenses, la majorité de celles-ci se traduisent par les attributions de compensations aux communes, la participation au Fond de péréquation intercommunal et communal (FPIC), la contribution au redressement des finances publiques pour un montant total de 9 244 k€, ou encore le remboursement de la dette, et toutes les charges à caractère général inhérentes à une collectivité.
- En termes de recettes, nous nous permettons de rappeler les composantes majeures suivantes :
 - ✓ Fraction de TVA (dotation de compensation TH) 4 826 310,00 €
 - ✓ Cotisation foncière des entreprises : 3 759 685,00 €
 - ✓ FNGIR : 2 074 233,00 €
 - ✓ Dotation de compensation de révision des bases de CFE CVAE : 2 310 866,00 €
 - ✓ Fraction de TVA pour la compensation de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises : 2 304 977,00 €
 - ✓ Excédent reporté : 1 839 498,58 €
 - ✓ Dotation de compensations aux groupements de communes : 1 427 657,00 €
 - ✓ Dotation de compensation de la réforme de la Taxe Professionnelle : 1 089 143,00 €
 - ✓ Taxe d'habitation : 900 782,00 €
 - ✓ Taxes foncières : 993 375,00 €
 - ✓ Taxe sur Surfaces Commerciales : 481 669,00 €
 - ✓ Impôt Forfaitaire sur Entreprise de Réseau : 378 188,00 €
 - ✓ Dotation d'intercommunalité : 353 790,00 €

En section investissement le pôle proposera au vote les crédits suivantes :

Chapitre ou nature	LIBELLE DE L'OPERATION	RAR 2024 DEPENSES	BP 2025 DEPENSES	BP 2025 RECETTES
040/042	Amortissements		32 680 €	874 000 €
10	Dotations (FCTVA Excédent capitalisé)			811 901.58 €
16	Emprunt d'équilibre		886 000 €	
2041412	Fonds de concours ordinaires et exceptionnels	111 246.93 €		
2041412	Fonds de concours ordinaires (Vallée d'Aspe)		250 000 €	
21828	Autres matériels de transport		10 000 €	
2188	Autres immobilisations		50 000 €	
458152	Opération pour compte de tiers « Paserelles »		277 148.18 €	414 744.09 €
001	Résultat reporté			334 302.74 €

2. La Mobilité

Le service Mobilité, composé de 2 ETP, est rattaché à la Direction Générale des Services au vu des divers domaines concernés par ses actions (Social, économie, tourisme...)

Depuis sa prise de compétence au 1^{er} juillet 2021, la CCHB s'attache à répondre aux problématiques et aux besoins recueillis à l'occasion de l'élaboration du Plan de Mobilité Simplifié (PdMS) approuvé par le Conseil Communautaire le 6 avril 2023.

Les expérimentations lancées en 2023-2024 (Transport à la demande Vallée d'Aspe et Périurbaine) sont reconduites pour l'année 2025.

Une réflexion sera menée sur un service de Transport à la Demande à l'échelle du territoire, qui viendrait en lieu et place de la périurbaine et engloberait le service de TAD de la Vallée d'Aspe dans un souci d'équité territoriale.

Concernant les mobilités douces, le jalonement du Schéma Directeur Cyclable sera finalisé d'ici la fin d'année avec les secteurs Ogeu-les-Bains-Buziet avec la continuité vers la vallée d'Ossau, Oloron-Moumour-Josbaig via la voie verte de Moumour, la boucle Aspoise et la boucle Oloronaise.

2025 sera également l'occasion d'approfondir ce schéma Directeur avec le lancement d'une étude permettant d'améliorer l'itinérance cyclable à l'échelle du territoire.

Enfin, la convention d'aide financière au titre des travaux d'aménagement favorisant la mobilité, qui nous lie à la ville d'Oloron Sainte-Marie, arrive à échéance au 31 décembre prochain.

Il appartiendra à la prochaine gouvernance de se prononcer sur les suites qui seront données.

Pour rappel, les actions réalisées sont financées essentiellement par le versement mobilité acquitté par les employeurs de 11 salariés et plus désormais étendu à l'ensemble du territoire communautaire au taux uniforme de 0.55% depuis le 1^{er} juillet 2023.

3. Fonds Européens

Le territoire du Haut-Béarn, comprenant la CCHB et la CCVO, s'est associé au Pays de Nay afin de collaborer sur la programmation des fonds européens pour la période 2023-2027. La

gouvernance et la mise en œuvre de ce programme sont réalisées par le Groupe d'Action Locale (GAL) Montagne Béarnaise constitué d'acteurs publics et privés du territoire représentés à parts égales.

La CCHB est la structure porteuse de ce GAL.

Le service Fonds Européens est composé de 2 agents (1 animateur et 1 gestionnaire) rattachés à la Direction Générale des Services depuis le 01/02/2023.

L'équipe technique assure, entre autres, les missions suivantes :

- Information des porteurs de projets potentiels sur les possibilités de financement par les fonds européens,
 - Animation et suivi de la stratégie de développement local en vue de la réalisation du plan d'actions sur le territoire,
 - Accompagnement des porteurs de projet afin de les aider dans le montage de leur projet et de leurs dossiers de demande d'aide et de paiement ou si nécessaire les orienter vers d'autres financements européens ou nationaux,
 - Mobilisation, concertation et sensibilisation de tous les acteurs concernés en lien et en complémentarité avec chaque Communauté de Communes partenaire
- Pour 2025, cette ingénierie représentera 1,5 ETP, l'animateur ayant été mis au service du Pôle Développement économique à raison de 0,5 ETP afin d'assurer le pilotage du commerce, de l'artisanat et de l'entrepreneuriat en lien avec la mise en place de l'Action Collective de Proximité.

L'ingénierie est financée par des fonds LEADER ainsi que par une subvention du CRNA attribuée sur le poste d'animation dans la limite de 10k€ pour un ETP. L'autofinancement est partagé entre les 3 Communautés de Communes au prorata de leur population.

4. Système d'information

Le service mutualisé systèmes d'information a été mis en place au 1^{er} septembre 2024, composé de 4 agents répartis comme suit :

- Un directeur pour la gouvernance SI des 2 collectivités CCHB-VILLE
- Un administrateur systèmes réseaux site CCHB, alternant au Cesi
- Un administrateur systèmes réseaux site VILLE, en cours de recrutement
- Un chargé de support systèmes d'information et téléphonie CCHB-VILLE, recrutement reporté au 1^{er} septembre 2025

Avec pour missions :

- Le maintien en conditions opérationnelles de l'ensemble des systèmes d'information,
- La transformation numérique des métiers,
- La sécurisation des données et des processus métier.

En section investissement le pôle proposera au vote les opérations récurrentes suivantes :

NUMERO DE L'OPERATION	LIBELLE DE L'OPERATION	BP 2025 DEPENSES
27638	La Fibre	1 885 €
2051	Concessions et droits similaires	5 000 €
21838	Matériel de bureau et informatique	100 000 €

5. Finances

Pour assurer la gestion financière et le contrôle de gestion du budget général et de ses 14 budgets annexes (+ budget EPA en prestation de services), la communauté de communes s'appuie sur un service composé de 3 ETP, représentant la majeure partie de la dépense énoncée dans le tableau.

6. Ressources Humaines

La Direction des Ressources Humaines de la CCHB est composée de 5,90 ETP en charge les différentes thématiques afférentes (gestion des carrières, de la paye, de la formation, du recrutement, de l'absentéisme, de la prévention des risques ou encore de la gestion des organismes paritaires).

Dans un souci de gestion de la masse salariale, les principales dépenses qui constituent ce budget 2025 sont liées aux mesures imposées et à une gestion contenue des emplois.

Le budget général 2025, sera impacté principalement par :

- **les effets des événements 2024 en année pleine**
 - o mesures réglementaires (avancements d'échelon) : + 12,9 K€
 - o mesures locales (recrutements, départs,ancements de grade) : + 98,7 K€
- **les nouvelles mesures 2025**
 - o Obligatoires :
 - Hausse de la cotisation patronale à la caisse de retraite des fonctionnaires (CNRACL) : + 96,4 K€
 - Hausse de la cotisation patronale d'assurance maladie des fonctionnaires : + 32,1 K€
 - Avancements d'échelons 2025 inférieurs à 2024 : - 5,5 K€
 - o Facultatives :
 - La collectivité a mobilisé fin 2024, sur la base du volontariat, un panel d'agents souhaitant devenir des assistants de prévention. Les formations en lien avec ces fonctions étant achevées, les agents se voient alors attribuer une majoration de leur régime indemnitaire depuis le 1^{er} février 2025 : + 4,3 K€
 - La mise en œuvre desancements de grade au 1^{er} octobre 2025 pour les agents qui remplissent les conditions engendrera une dépense évaluée à : + 9,6 K€

L'année 2025 devrait être marquée par le départ à la retraite pour invalidité de deux agents actuellement en disponibilité d'office pour raisons de santé, ainsi que par le départ de trois agents contractuels permanents (deux retraites et un non renouvellement de contrat) : - 107,9 K€.

En outre, le versement d'un capital décès interviendra au cours du 1^{er} semestre 2025 suite au décès d'un agent permanent. Celui-ci est évalué à 28,0 K€.

De manière très probable, la collectivité sera contrainte au versement d'une indemnité de licenciement pour le compte d'un agent permanent (CDI) reconnu inapte : + 13,3 K€.

A l'inverse, on notera les arrivées permanentes (**P**) / non permanentes (**NP**) suivantes :

- **(P)** Une transformation d'un poste d'apprenti en agent contractuel l'article 352-4 du Code Général de la Fonction Publique (équivalence d'une mise en stage) d'un agent ayant une reconnaissance RQTH : + 4,2 K€ ;
- **(P)** La création d'un poste d'agent contractuel de catégorie B au sein du service Informatique à compter du 1^{er} septembre 2025 pour stabiliser une équipe fragilisée : + 12,5 K€ ;
- **(P)** La création/pérennisation de 2,4 ETP à l'issue de la réorganisation du Pôle Culture ;
- **(P)** La transformation d'un poste de catégorie C en catégorie A au sein du Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) et du Relai Petite Enfance (RPE) : + 2,5 K€ ;
- **(NP)** La compensation de deux temps partiels par un agent contractuel au sein des crèches La Haüt et l'Ilot Mômes : + 13,05 K€ ;
- **(NP)** Le recrutement d'un.e apprenti.e « CAP Accompagnant éducatif petite enfance réparti.e » entre les crèches Crech'ndo, Ilot mômes et La Haüt : + 10,0 K€ ;
- **(NP)** Le recrutement d'un étudiant stagiaire au sein du Pôle Social : +7,5 K€ ;
- **(P)** Le recrutement d'un SIGiste au Pôle Urbanisme dont le recrutement avait été annulé en fin 2024 : + 37,1 K€.

Ces recrutements représenteraient une hausse de 86,85 K€.

Compte tenu des effets des mesures réglementaires, aucune mesure relative au dialogue social n'a pu être intégrée à ce jour afin de rester dans une évolution maîtrisée de la masse salariale.

En conséquence de ces événements, les Ressources Humaines présentent un budget à hauteur de **8 136 538 €**.

Sur les charges à caractère général (chapitre 011), la CCHB présente une inscription en hausse notamment sur les dépenses de formations (+ 7 K€), la création d'enveloppes budgétaires dédiées au FIPHFP (*Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique*) à hauteur de 16 K€.

Les Elus

Il s'agit des indemnités de fonction des élus selon les taux arrêtés en juillet 2020, à savoir :

- 12.36% de l'indice brut terminal pour l'indemnité du Président (maxi autorisé à 67.5%)
- 12.36% de l'indice brut terminal pour l'indemnité des Vice-présidents (maxi autorisé de 24.73%)
- Et maintien de l'indemnité de 6% pour les Conseillers délégués.

Le budget des Elus est contenu en 2025.

5. Cellule Marchés Publics

Il s'agit essentiellement des frais de personnel (2.5 ETP) qui œuvrent à la bonne application du Code de la commande publique, au travers d'un service commun regroupant la communauté de communes et la Commune d'Oloron Sainte-Marie (qui se voit refacturer ce service au coût réel pour un montant avoisinant 50 k€ / an).

6. Communication

Organisé autour de 2 ETP, le service est en charge tant de la communication externe qu'interne de la collectivité.

On retrouve notamment hors frais de personnel, la réalisation du magazine intercommunal, la souscription à l'application mobile IntraMuros pour les 48 communes de la collectivité, la convention annuelle de prestations de services avec Radio Oloron, les interfaces de gestion des outils numériques ainsi que des frais généraux (événementiel, documentation, etc.).

En section investissement le pôle proposera au vote l'opération suivante :

NUMERO DE L'OPERATION	LIBELLE DE L'OPERATION	BP 2025 DEPENSES
2188	Acquisition d'un drone	1 400 €

7. Transfert de compétence eau et assainissement

Un référent Eau et Assainissement (1 ETP) a été recruté début 2024 afin de préparer et d'accompagner la mutualisation ou le transfert des compétences eau potable et assainissement collectif prévu en 2026. Le groupement KPMG-GÉTUDES réalise actuellement l'étude préalable de diagnostic et de définition du scénario de transfert ou de mutualisation. Le transfert de compétences ne sera plus obligatoire pour le 01/01/2026. Néanmoins, la démarche se poursuit afin de proposer la création d'un Syndicat Mixte dédié à la mutualisation de ces compétences sur le territoire communautaire. L'étude, d'un montant initial de 113 837,50 € HT (inscrite en section d'investissement), est financée à 70% par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Le Département, qui intervenait à hauteur de 10% du montant de l'étude, s'est désisté en cours d'année 2024.

Ouï cet exposé

DEBAT :

P. BAHOU M constate comme l'année dernière, s'agissant des mobilités, qu'une année de plus est perdue puisqu'au rythme d'investissement proposé, le schéma directeur cyclable intercommunal prendra entre 140 et 170 ans à se réaliser. Il note davantage de concertations à venir pour éventuellement mettre en place des projets. La concertation a déjà eu lieu à plusieurs reprises, trêve de discussion, il s'agirait de faire preuve de plus d'actions. Les arguments avancés l'an dernier ont déjà été largement présentés. Depuis l'année dernière, il y a quand même des éléments nouveaux : davantage d'usagers en matière de vélo avec davantage d'attentes, la constitution d'associations visant à promouvoir les déplacements doux, etc. 25 000€ pour des infrastructures, c'est le quart de la subvention d'équilibre à verser à l'Espace Somport où on sait bien que l'avenir est obscur en la matière. Il y a un énorme potentiel touristique en Haut-Béarn mais ce potentiel est largement miné par les sous-investissements en infrastructures de déplacements tranquilles.

Le Conseil Communautaire, par 54 voix pour, par 2 voix contre (P. BAHOU M et J-P. FLORENCE) et 1 abstention/nul/blanc/non-participation (A. BERNOS),

- **APPROUVE** le programme des actions du Pôle Ressources et Moyens de la communauté de communes, dont les crédits nécessaires figurent aux projets de Budget Primitif 2025 des rapports n°6 et 64,
- **ADOpte** le présent rapport.

MOBILITE

RAPPORT N° 250410-04-FIN- BUDGET ANNEXE MOBILITÉ : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

J. SARASOLA expose :

Le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du Budget Annexe Mobilité est arrêté comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Résultats 2024</u>
Section Investissement	61 927,20 €	39 859,20 €	-22 068,00 €
Section Fonctionnement	979 487,69 €	1 334 581,00 €	355 093,31 €
	<u>Résultats 2023</u>	<u>Résultats 2024</u>	<u>Résultats de clôture</u>
Section Investissement	16 098,89 €	-22 068,00 €	-5 969,11 €
Section Fonctionnement	245 388,14 €	355 093,31 €	600 481,45 €

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 53 voix pour et 3 abstentions/nuls/blancs/non-participations (A. BERNOS, P. BAHOUUM et A. QUINTANA),

Le Président ne participant pas au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du Budget Annexe Mobilité,
- **ADOpte** le présent rapport.

RAPPORT N° 250410-05-FIN- AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU BUDGET ANNEXE MOBILITÉ

J. SARASOLA expose :

L'excédent de fonctionnement est de 600 481.45 €.

Il est proposé d'affecter 5 969.11 € de cet excédent en section d'investissement du budget primitif 2025 (compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé). L'excédent de fonctionnement reporté s'élève à 594 512.34 € (compte 002 Solde d'exécution reporté).

Par ailleurs, le déficit de la section d'investissement (5 969.11 €) sera reporté au budget primitif 2025 (compte 001 Solde d'exécution reporté).

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 55 voix pour, par 1 voix contre (P. BAHOUUM) et 1 abstention/nul/blanc/non-participation (A. BERNOS),

- **ADOpte** le présent rapport.

RAPPORT N° 250410-06-FIN BUDGET ANNEXE MOBILITÉ : BUDGET PRIMITIF 2025

J. SARASOLA expose :

Les informations relatives au budget Mobilité figurent dans le rapport de présentation des actions du Pôle Ressources et Moyens.

Les comptes du Budget Annexe Mobilité s'établissent en équilibre en recettes et en dépenses soit :

- Pour la section de fonctionnement : 1 872 630.69 €
- Pour la section d'investissement : 433 109.23 €

Ouï cet exposé

DEBAT :

P. BAHOUUM explique les montants prévus pour la section investissement sont très en deçà des nécessités de notre époque. Il faudrait au moins les porter à 1M€.

Le Conseil Communautaire, par 54 voix pour, par 1 voix contre (P. BAHOUUM) et 2 abstentions/nuls/blancs/non-participations (A. BERNOS et J-P. FLORENCE),

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2025 de la Mobilité, arrêté aux montants ci-dessus,
- **ADOpte** le présent rapport.

POLE URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

**RAPPORT N° 250410-07-FIN-
PRESENTATION DE LA POLITIQUE D'URBANISME, DE L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE,
DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE**

B. ROSSI expose :

Proposition de BP 2025 : fonctionnement

LIBELLES	Urbanisme Coordination	Urbanisme ADS	Urbanisme Planification	Urbanisme Habitat
Fonctionnement dépenses BP 2025	207 901,98 €	149 994,62 €	50 838,70 €	69 705,63 €
Fonctionnement recettes BP 2025		120 000 €		

- > La ligne Coordination comprend les frais généraux du pôle (location des locaux, cotisations aux organismes partenaires : Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées-AUDAP, Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement-CAUE, Agence Publique de Gestion Locale des Pyrénées-Atlantiques-APGL, ...) et les frais d'encadrement comprenant le chef de pôle et une assistante de direction à temps partiel soit 1.7 ETP.
- > En planification, les dépenses liées l'approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et de la gestion des PLU communaux sont en section d'investissement. En fonctionnement, on retrouve essentiellement les coûts du service composé d'un chargé d'étude et d'un géomaticien en alternance soit 1.5 ETP.
- > Instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme pour 40 communes adhérentes soit 2100 actes en 2024 : le budget comprend les frais de fonctionnement du service comprenant la maintenance logicielle et la formation des secrétaires de mairie. Le financement du service, y compris les frais de personnel (3.3 ETP), est assuré par une rémunération des communes sur le nombre d'actes instruits soit 90 000 €.
- > Service habitat : ce service actuellement composé de 1 ETP assure notamment la mission relative à la police spéciale de l'habitat dont 18 000 € pour réalisation d'expertises prescrivant des travaux de mise en sécurité des immeubles. Des inscriptions pour réalisation de travaux exécutés d'office de 30 000 € en compte de tiers sont prévues afin de traiter des désordres structurels et/ou de salubrité affectant les immeubles concernés, pourraient venir un jour.

Proposition de BP 2025 : investissement

En section investissement le pôle proposera au vote les opérations suivantes :

NUMERO DE L'OPERATION	LIBELLE DE L'OPERATION	RAR 2024	BP 2025 DEPENSES	BP 2025 RECETTES
458155	Travaux d'office		30 000 €	30 000 €
163	Gestion de documents d'urbanisme	14 614.56 €	11 000 €	

La gestion des documents d'urbanisme sera limitée à la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Oloron Sainte Marie afin de permettre l'implantation d'une unité de séchage et stockage du bois destiné à la chaufferie du réseau de chaleur.

Ainsi que la continuité des autorisations de programme et crédits de paiement suivants :

- **Autorisation de programme pour l'approbation du SCOT.**

Le SCoT a été approuvé le 14 décembre dernier.

Les dépenses inscrites au budget correspondent

- aux frais et indemnités de la commission d'enquête publique
- aux frais d'impression du document ainsi qu'à la préparation de fiches de vulgarisation permettant de communiquer sur le projet.

CREDITS DE PAIEMENT :

	2024	RAR 2024	2025
DEPENSES	107 891.25 €	21 753.75 €	62 938.25€
RECETTES			

- **Autorisation de programme pour l'opération PLUi.**

Le PLUi a été arrêté le 20 mars dernier.

Les dépenses pour l'année correspondent au paiement de la mission du groupement ARTELIA pour la traduction du parti d'aménagement, l'établissement du dossier d'arrêt de projet et la préparation du dossier d'enquête publique. Ces dépenses concernent également la mission d'Evaluation Environnementale confiée à Even Conseil et la mission de sécurisation juridique confiée à Rivière Avocats.

CREDITS DE PAIEMENT :

	2023	2024	RAR 2024	2025
DEPENSES	121 220 €	248 497 €	56 609,75 €	99 390.25 €
RECETTES				

- **Versement d'aide à la pierre :**

- PIG BIEN CHEZ SOI : 10 000 €.
- OPAH-RU : 91 000 €.
- Le bureau communautaire a décidé de s'engager dans une politique volontariste de soutien à la diversification de l'habitat. Le règlement d'intervention pour le soutien à la création de logements publics et privés en accompagnement de la politique départementale sera proposé prochainement à votre assemblée. Une enveloppe d'environ 100 000 € sera à réserver au titre de l'année 2025.

Ouï cet exposé

DEBAT :

B. ROSSI explique que chaque mairie a reçu le projet de PLUi arrêté et rappelle l'importance à partir de maintenant et pour 3 mois de faire remonter toutes les observations et avis (argumentés) dans le cadre de la concertation du PLUi arrêté. Des modèles de délibérations seront envoyés aux communes.

Le Conseil Communautaire, par 56 voix pour et par 1 voix contre (L. DUPRIEZ),

- **APPROUVE** le programme de la politique d'urbanisme, d'aménagement de l'espace, de logement et du cadre de vie de la communauté de communes, dont les crédits nécessaires figurent au projet de Budget Primitif 2025 du rapport n°64,
- **APPROUVE** les autorisations de programme et crédits de paiement tels que présentés,
- **ADOpte** le présent rapport.

POLE CULTURE ET RAYONNEMENT DU TERRITOIRE

RAPPORT N° 250410-08-FIN- PRESENTATION DE LA POLITIQUE CULTURELLE

C. CABON expose :

La culture demeure une compétence partagée.

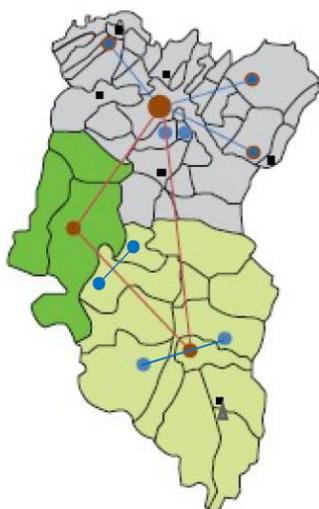
Au niveau de la Communauté de Communes du Haut-Béarn, la compétence culturelle relève du bloc des compétences supplémentaires relatives tant aux équipements culturels d'intérêt communautaire : la médiathèque intercommunale, la villa Bedat, le fort du Portalet, qu'à l'action culturelle.

Le pôle action culturelle et rayonnement du territoire, avec 27 agents, est structuré en silos, par champs d'intervention culturels : lecture publique, patrimoine avec le PAH dont le projet est intercommunautaire (Haut Béarn et Vallée d'Ossau), spectacle vivant, enseignement musical.

Lecture publique et patrimoine sont gérés en régie, et inscrivent leur action dans des réseaux territoriaux d'équipements au travers de collaborations avec les Communes.

Spectacle vivant (10 agents), avec l'EPA Espace Jéliote, et enseignement musical (17 salariés) avec l'association EMIHB, font l'objet d'une gestion externalisée.

Dans un environnement rendant nécessaire l'ajustement de nos politiques publiques tant au regard des évolutions des pratiques et des attentes, qu'au regard du contexte budgétaire contraint, la stratégie d'action en matière d'action culturelle n'a d'autres choix que de s'adapter.



Maillage territorial :

un partenariat en cours de structuration entre la CCHB, Arette, Bedous, Borce – Etsaut – Urdos, Aren, Lasseube, Ogeu-les-Bains, Agnos, Lourdios-Ichère, Oloron Ste-Marie, Sarrance, Aydius, Gurmençon, Lescun, Etsaut, Asasp-Arros, Buziet, Esquiùle, Estos, Saucède, à travers la mise en réseau des équipements culturels (Cap sur le Patrimoine ! et lecture publique)

Le compte administratif 2024

En 2024, l'action événementielle fut réduite, dans la lignée de 2023, pour se concentrer sur la mise à plat de nos politiques d'action et d'intervention, dans les différents champs culturels statutaires, en lien avec nos partenaires institutionnels, Etat - Région - Département - Communes. Cette redéfinition est désormais en cours de finalisation.

L'année 2024 a donc été marquée par un audit des risques psycho-sociaux du service lecture publique, réalisé par le CDG 64, et par la définition des stratégies d'action publique :

- avec l'accompagnement de Culture & Territoires, finalisé en janvier 2025,
- avec l'accompagnement d'Objectif Patrimoine (projet PAH) et d'Alaska (Cap sur le patrimoine !), dont les projets qui en découlent ont été finalisés fin 2024,
- avec l'accompagnement d'Artisans Conseils pour l'EMIH, finalisé en fin du 1^{er} semestre 2024.

En fonctionnement

Eu égard aux charges structurelles, l'activité culturelle de chaque service a été bornée, sans remettre en question le déploiement des compétences statutaires.

L'exécution budgétaire 2024 est conforme au prévisionnel, à l'exception d'un dépassement comptable de la dépense énergétique de la médiathèque des gaves due à des reports de paiement de 2023 en 2024.

En investissement, sur les 5 opérations présentées, 2 sont achevées : la finalisation du confortement du pont d'Enfer (225) et des travaux de rénovation énergétique de la médiathèque des gaves (240) ; 2 autres sont en cours d'exécution : l'élargissement du réseau intercommunal de lecture publique (188) et la mise en sécurité du fort du Portalet (119). L'opération à visée énergétique de l'espace Jéliote sera quant à elle reproposée pour un financement par subvention à l'EPA au BP 2025.

Le budget prévisionnel 2025

Sur la base des résultats des accompagnements sus-indiqués, auxquels s'ajoutera la formalisation de la convention d'objectifs pluriannuelle de l'EPA Espace Jéliote, le 1^{er} semestre 2025 sera consacré à la définition du projet de service du pôle action culturelle et rayonnement du territoire.

Celui-ci sera le cadre de référence pour clarifier l'organisation interne, anticiper les évolutions, et répondre ainsi aux objectifs politiques fixés. Il vise à définir les modalités de pilotage (en

introduisant de la collégialité), de coopération (en mode projet) et d'évaluation quantitative et qualitative des activités.

Pour répondre aux orientations politiques définies :

- positionner le rayonnement territorial de la politique culturelle au cœur de son action,
- accompagner la progression de l'offre de proximité,
- mobiliser et distribuer la ressource culturelle à travers les lieux culturels maillant le territoire,
- conforter l'éducation aux arts et à la culture vers tous les publics,
- développer l'offre documentaire et les activités du pôle Confluence,
- mettre en œuvre le projet PAH tel que redéfini,

Des moyens ont été précisés, et les plans d'actions pluriannuels feront l'objet de conventions partenariales.

L'année 2025 sera donc l'occasion d'opérer la réorganisation du pôle action culturelle et rayonnement du territoire, en adéquation avec les attentes du territoire. Comme présenté lors du débat d'orientations budgétaires, 2,4 postes seront créés. L'impact budgétaire sera contenu dans les limites de l'enveloppe budgétaire 2024.

1- COORDINATION

Objectifs :

- > Accompagner la définition et mise en œuvre de la politique culturelle intercommunale
- > Coordonner la déclinaison des objectifs de la politique culturelle dans les projets de service
- > Initier et piloter des actions transversales
- > Construire et accompagner les partenariats
- > Promouvoir les actions culturelles, via les outils *Culture et Vous en Haut Béarn*

Inscriptions budgétaires :

Il s'agit quasi exclusivement de dépenses de rémunérations.

Mais aussi, du fait de la redéfinition du projet PAH intercommunautaire (Haut Béarn et Vallée d'Ossau), les actions et moyens jusqu'alors pilotés par le service PAH (volet EAC, plan d'actions de Cap sur le patrimoine !) qui ne concernaient que le Haut Béarn seront inscrits ici, de manière transitoire, dans l'attente de la restructuration des services et ses applications budgétaires.

Le corollaire de la redéfinition du projet PAH est la structuration du réseau des sites d'interprétation du patrimoine au travers de la démarche « Cap sur le patrimoine des Pyrénées béarnaises ! ». Le positionnement individuel des sites le composant, ainsi que le positionnement collectif ont été définis ; 2025 marquera la mise en œuvre des plans d'actions et de l'organisation validés.

2- ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Les enseignements artistiques correspondent à l'activité de l'école de musique intercommunale du Haut Béarn sous statut associatif, dont l'action est régie dans le cadre du schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques. Il s'agit d'une compétence intercommunale dont la gestion est assurée par une association. La CCHB contribue au fonctionnement de l'association via une participation annuelle. A ceci s'ajoute la mise à disposition à titre gracieux d'un agent à hauteur de 0,5 ETP.

Objectifs :

- > Elaborer un projet d'établissement s'inscrivant dans le schéma départemental, et prenant en compte à l'échelle intercommunale les liens et complémentarités entre les antennes territoriales,
- > Définir et mettre en œuvre des actions culturelles fédératrices,
- > Asseoir la pérennité du fonctionnement et de la compétence intercommunale

Moyens

- > Nombre de disciplines : 16 instruments + éveil musical, formation musicale, chant et ensembles
- > Bénévolat

Inscriptions budgétaires

- > Cette proposition correspond à la participation intercommunale à l'association EMIHB, gestionnaire de la compétence « enseignement musical ».
- > A noter, sur la base du nouveau projet d'établissement, les modalités de la réorganisation doivent être discutées avec l'EMIHB et le Conseil départemental 64.

3- EVENEMENTIEL

Le budget événementiel est désormais limité aux actions événementielles statutaires (Junte de Roncal), la programmation dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes, et à l'éducation artistique et culturelle et au soutien aux acteurs associatifs dans le cadre de projets associant les services culturels.

Objectifs :

- > Définir et mettre en œuvre des actions culturelles fédératrices,
- > Déployer une programmation en éducation aux arts et à la culture

4- PATRIMOINE

Objectifs :

- > Définir et mettre en œuvre la politique intercommunale dans le champ du patrimoine ;
- > Accompagner la mise en œuvre du projet PAH ;
- > Assurer la gestion des 2 sites de l'écomusée ;
- > Assurer la mise en œuvre du projet scientifique et culturel de la Villa Bedat ;
- > Finaliser le positionnement touristique du site du fort du Portalet ;
- > Contribuer à l'entretien du Camp de Gurs, au travers de la participation au syndicat mixte de gestion du site (avec la Communauté de Communes du Béarn des Gaves) ;
- > Initier et construire des partenariats

Suite à l'obtention du renouvellement du label national Pays d'Art et d'Histoire, le projet à l'échelle des Pyrénées béarnaises (Ossau + Haut Béarn) a été redéfini.

Trois enjeux ont été validés : la lisibilité et l'accessibilité du patrimoine, l'accompagnement des stratégies paysagères, urbaines, et de préservation du bâti, et enfin l'amélioration du fonctionnement, la capacité d'engagement et d'appropriation politique du dispositif PAH.

Le contenu du projet et ses impacts tant financiers qu'organisationnels ont été redéfinis.

Concernant la villa Bedat, la programmation 2025 sera centrée sur la biodiversité.

A noter la pérennisation du partenariat avec un opérateur culturel du Pays de Nay, l'association *Chemins des arts*, et le dispositif *Villa des Arts*.

2025 sera surtout une année transitoire du fait de la redéfinition du projet culturel et de l'organisation des services.

Concernant le syndicat mixte de gestion du camp de Gurs, créé par les 2 EPCI Haut Béarn et Béarn des Gaves, les dépenses d'entretien sont réparties à parts égales. Il s'agit de l'entretien du site.

Compétence supplémentaire de la CCHB, la gestion des deux sites de l'écomusée de la Vallée d'Aspe (Lourdios-Ichère et Sarrance) est inscrite dans les statuts.

La CCHB assume dès lors les charges courantes liées à l'ouverture saisonnière des sites, et l'aménagement scénographique.

A noter, un diagnostic de la scénographie du site de Sarrance est en cours ; le BP2025 prévoit les investissements afférents.

Concernant le fort du Portalet enfin, son projet d'exploitation a été défini en 2024. Le site entre désormais dans une phase de développement touristique, dont la gestion relèvera à compter du 1.07.2025 du pôle développement touristique.

Le rôle du pôle action culturelle sera l'accompagnement à la création de la scénographie permanente, la définition et la mise en œuvre de projet de médiation à l'attention du public scolaire, et la programmation artistique temporaire.

5- LECTURE PUBLIQUE

Le projet culturel redéfini, en matière de lecture publique un contrat territoire-lecture avec l'Etat sera défini. Cette démarche constitue un véritable outil opérationnel pour une définition de la stratégie intercommunale de développement de la lecture publique, et sa gouvernance technique et décisionnelle.

2025 sera aussi marquée par l'extension du réseau vers quatre sites, aux positionnements différents (Arette, Aydius, Etsaut, Lescun).

- > Equipements actuels : 1 médiathèque intercommunale – tête de réseau (1 bibliothèque communale intermédiaire, 5 bibliothèques-relais communales, 5 points-lecture communaux)
- > Bénévoles : 50 et Personnel communal : 2
- > Nombre de documents mutualisés : 100 000 documents
- > Programmation artistique et culturelle à structurer

Inscriptions budgétaires :

La charge que représentent la maintenance et le fonctionnement du bâtiment est importante. Mais les dépenses énergétiques en particulier sont prévues à la baisse.

Le maintien du niveau de dépenses culturelles à celui de 2024 se justifie par l'encadrement déjà défini l'année passée, et par le fait que le réseau intercommunal s'étend à de nouveaux sites. Là encore, il s'agit d'une année de transition, le temps de préparer la mise en place du nouveau projet, ainsi que la convention de partenariat avec l'Etat et le Département.

6- SPECTACLE VIVANT / EPA ESPACE JELIOTE

Consécutivement au recrutement d'une nouvelle direction pour l'Espace Jéliote, Centre National de la Marionnette (CNMa), en 2023, les attentes des partenaires publics pour la conduite des missions d'intérêt public confiées à cet établissement culturel ont été précisées (CCHB, département, région, Etat). L'année 2025 sera mise à profit pour préciser le projet d'établissement et le traduire dans une convention triennale d'objectifs engageant l'ensemble des partenaires.

Objectifs :

- > Accompagner et soutenir la création artistique dans le domaine de la marionnette,
- > Etre un lieu de diffusion de spectacles de marionnette et toute action permettant la rencontre entre les arts de la marionnette et les habitants,
- > Proposer une programmation pluridisciplinaire, intégrant des propositions spécifiquement destinées aux enfants et aux jeunes,

Pour rappel, voici les attendus de la CCHB tels qu'inscrits dans la note d'orientation pour le recrutement d'une nouvelle Direction :

- Une programmation équilibrée, garante de pluridisciplinarité : dans les arts vivants, et les arts de la marionnette notamment, mais aussi dans le cadre de collaborations croisées avec les opérateurs culturels de proximité en vue d'une variété de propositions artistiques
- L'inscription d'Espace Jéliote dans une démarche territoriale d'éducation artistique et culturelle : la communauté de communes du Haut Béarn s'engage à développer l'EAC pour les enfants, les jeunes, mais également pour les adultes, en particulier là où les habitants restent encore éloignés de l'offre culturelle, pour des raisons géographiques, sociales, économiques ou autres.
- La structuration d'une approche des publics : renforcer l'analyse des publics du territoire pour pouvoir introduire de nouvelles formes d'échanges, voire de gouvernance, permettant de réinterroger régulièrement le projet, sous divers angles, et de le nourrir de nouvelles ambitions.

- Le renforcement de la place des artistes sur le territoire : le Haut Béarn a vocation à toujours plus accompagner la création artistique, en donnant de la visibilité aux professionnels.
- Une méthodologie permettant une plus grande appropriation du projet du CNMa, par les partenaires de l'EPA et les acteurs du territoire, ainsi que d'envisager des collaborations nouvelles (partenariats publics - privés...).
- Ouvrir les lieux culturels pour en faire des lieux de vie.

Inscriptions budgétaires :

La convention régissant les relations entre la CCHB et l'EPA inclut un volet financier qui stipule :

- La mise à disposition d'agents intercommunaux : actuellement au nombre de 5 ;
- Les prestations de services-supports : RH, finances, technique, culture, informatique, communication, estimées à 37 700 € ;
- La refacturation des contrats énergétiques (gaz) jusqu'au raccordement au RCU en cours d'année ;
- Une participation annuelle au fonctionnement de l'établissement, au service du projet. Elle est proposée à iso 2024.

En investissement, est proposée une subvention (montant maximal) afin de contribuer au financement des travaux de réfection de la toiture et d'amélioration énergétique, dont le montant sera précisé dès stabilisation du plan de financement.

• Propositions de BP 2025 – fonctionnement :

LIBELLES	Fonctionnement dépenses BP 2025	Fonctionnement recettes BP 2025
Coordination culture	256 067,06 €	5 920 €
EMIHB	167 516 €	24 153,67 €
Évènementiel	45 500 €	8 000 €
Villa Bedat	325 669,11 €	600 €
Fort du Portalet	44 433,59 €	29 563,37 €
PAH	93 963,78 €	51 856,69 €
Camp de Gurs	9 300 €	0,00 €
Lecture publique	583 429,02 €	13 500 €
Ecomusée	19 513,93 €	3 700 €
Spectacle vivant – EPA Espace Jéliote	776 397,91 €	263 573,38 €

• Proposition de BP 2025 – investissement :

NUMERO DE L'OPERATION	LIBELLE DE L'OPERATION	RAR 2024 DEPENSES	BP 2025 DEPENSES	RAR 2024 RECETTES	BP 2025 RECETTES
188	Extension du réseau lecture publique	58 720.25 €	66 000 €		2 000 €
Imputation 2041581	Subvention pour le projet de toiture et réseau chaleur Jéliote	16 200 €	100 000 €		
225	Pont d'enfer	16 322.60 €		115 000 €	
Imputation 21621	Acquisition fond anciens	336 €	2 500 €		
21838	Matériel informatique		700 €		
2188	Autres immobilisations corporelles		40 700 €		18 396.23 €
2158	Autres installations, matériel et outillage technique		6 000 €		

Ouï cet exposé

DEBAT :

P. BAHOUIM explique que des efforts avaient été faits concernant la lecture publique et son accessibilité. Il demande s'il est envisagé dans un avenir proche un déploiement du réseau des bibliothèques pour mailler un peu plus le territoire. Il ne semble pas y avoir de bibliothèques ou point relais en vallée de Barétous ni après Bedous. Les efforts faits sont quand même beaucoup concentrés sur la ville centre, Oloron.

C. CABON explique que le centre culturel AMBILLE situé à Arette, qui ouvrira prochainement, va développer une médiathèque importante, c'est le plus gros projet de 2025. Au-delà de Bedous, il y a les bibliothèques relais de Lescun et Aydius qui sont en place et qui faut consolider.

P. CASABONNE explique que le centre culture AMBILLE sera inauguré fin août à Arette. Ce centre regroupera l'école de musique dans 4 pièces, un espace dédié à l'exposition de tableaux de Paul Ambille avec la coopération de la Fondation TAYLOR qui la préside et une bibliothèque. C'est un projet à 1,2M € avec un maximum de subventions. C'est un bel outil qui mettra la culture au cœur du village. Ces bâtiments, proches de la mairie, ont été légués à la mairie par la famille AMBILLE (2 bâtiments accueilleront le centre culture, le 3^{ème} a été vendu).

C. CABON explique que l'objectif 2025 est de permettre aux bibliothèques et aux écomusées du territoire de diffuser l'offre culturelle. C'est une nécessité et cela permet d'élargir le réseau, restreint aujourd'hui.

R. VILLALBA explique qu'il y a sur le territoire de la CCHB des outils remarquables (espace JELIOTE, Villa BEDAT, etc), le Pays d'Art et d'Histoire et de nombreuses associations culturelles. Il faudrait développer encore plus le travail en commun entre les associations et la CCHB. Il faudrait également travailler en commun avec le Camp de Gurs et son projet muséographique dans quelques années. C'est une chance d'avoir toutes ces associations culturelles et il faut les associer.

P. CASABONNE précise que la commune d'Arette a fait le choix d'employer une personne dédiée à l'animation de ce lieu culturel. L'associatif est très important également.

H. BELLEGARDE explique qu'il y a également une salariée de la bibliothèque réseau et qui fait le lien avec les associations aspoises.

Le Conseil Communautaire, par 54 voix pour et 3 abstentions/nuls/blancs/non-participations (A. BERNOS, B. MORA et R. VILLALBA),

- **APPROUVE** le programme de la politique culturelle de la communauté de communes, dont les crédits nécessaires figurent au projet de Budget Primitif 2025 du présent rapport,
- **ADOpte** le présent rapport.

RAPPORT N° 250410-09-PAH PAYS D'ART ET D'HISTOIRE DES PYRENEES BEARNAISES PROGRAMME D' ACTIONS 2025 EN PARTENARIAT AVEC LA CCVO

C. CABON expose :

Vu Le rapport 221201-12,

Considérant la candidature de la CCHB et de la CCVO au renouvellement du label Pays d'Art et d'Histoire (annexe 1),

Vu la décision de la commission régionale de l'architecture et du patrimoine réunie le 3 décembre 2024,

Considérant le plan d'actions 2025 (annexe 2),

Vu les règlements d'intervention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Nouvelle-Aquitaine, du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, et du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques,

Le budget prévisionnel correspondant aux actions définies pour l'année 2025 présentées en annexe 2, à l'échelle des Pyrénées béarnaises (Ossau – Haut Béarn) est estimé ainsi :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant	Taux
Rémunérations	53 000,00 €	FEDER	31 811,92 €	30%
Frais divers	4 400,00 €	DRAC	10 000,00 €	9%
Etude photovoltaïque	4 235,00 €	CR	15 000,00 €	14%
Guide des couleurs	12 000,00 €	CD	4 500,00 €	4%
Médiation	18 065,00 €	FCTVA	4 330,66 €	4%
Adaptation du bâti ancien	14 400,00 €	Total subventions	65 642,58 €	62%
		Autofinancement	40 457,42 € *	38%
Total	106 100,00 €	Total	106 100,00 €	

* L'autofinancement est réparti entre la CCVO (25%) et la CCHB (75%).

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 56 voix pour et 1 abstention/nul/blanc/non-participation (A. BERNOS),

- **VALIDE** le programme d'actions 2025,

- **VALIDE** les sollicitations de financements sus-indiqués auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, et du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques,

- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents correspondants,

- **ADOpte** le présent rapport.

POLE DEVELOPPEMENT SOCIAL

RAPPORT N° 250410-10-FIN- PRESENTATION DE LA POLITIQUE SOCIALE

A. SAOUTER et M-L. BISTUE exposent :

Avant de rentrer effectivement dans les actions du pôle social, il nous est apparu important de faire un rappel de la mise en place de la CTG sur notre territoire.

1- CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La Convention Territoriale Globale (CTG) en Haut-Béarn : Un engagement pour le territoire
Le Haut-Béarn, territoire rural et montagneux au riche patrimoine culturel, est également un espace où les enjeux sociaux et économiques nécessitent une attention particulière. C'est dans ce contexte qu'intervient la Convention Territoriale Globale (CTG), un dispositif visant à renforcer la cohésion sociale et à améliorer la qualité de vie des habitants.

Qu'est-ce que la CTG ?

La CTG est un cadre d'action partenarial signé entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et les collectivités locales. Il a pour objectif d'harmoniser et de coordonner les politiques en matière d'enfance, de jeunesse, de soutien aux familles, de logement, et d'accès aux services. Ce contrat repose sur une approche globale et intégrée, répondant aux besoins spécifiques de chaque territoire.

Focus sur la petite enfance et l'accueil de loisirs

La petite enfance et les loisirs pour les jeunes occupent une place centrale dans les actions de la CTG en Haut-Béarn. Parmi les initiatives phares :

- **Développement des structures d'accueil pour la petite enfance** : Création et modernisation de crèches, haltes-garderies et assistantes maternelles pour répondre aux besoins croissants des familles.
- **Soutien à la parentalité** : Mise en place d'ateliers éducatifs, de groupes d'échanges et de services d'accompagnement pour épauler les familles dans leur quotidien.
- **Accueil de loisirs** : Multiplication des offres pour les jeunes, incluant des activités périscolaires, des projets culturels, sportifs et éducatifs visant à renforcer leur bien-être et leur intégration sociale.

Ces initiatives contribuent à créer un environnement favorable au développement des enfants et à l'épanouissement des jeunes dans le Haut-Béarn.

Le Contrat Local de Santé (CLS) dans le Haut-Béarn

En complément de la CTG, le Contrat Local de Santé (CLS) est un outil essentiel pour répondre aux besoins de santé publique du territoire. Les axes principaux du CLS dans le Haut-Béarn incluent :

- **Réduction des inégalités d'accès aux soins** : Développement de services de santé de proximité pour les publics isolés ou vulnérables.
- **Actions de prévention et de promotion de la santé** : Campagnes de sensibilisation sur des thématiques variées (alimentation, addictions, santé mentale).
- **Accompagnement des publics fragiles** : Soutien à travers des dispositifs spécifiques pour les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et les jeunes en difficulté.

Synergies et impact territorial

Dans les années à venir, la complémentarité entre la CTG et le CLS sera un atout majeur pour le Haut-Béarn. Ces deux dispositifs travailleront dès 2025, main dans la main pour offrir une réponse globale et concertée aux besoins des habitants, qu'il s'agisse de services sociaux ou de santé.

Grâce à ces initiatives, le Haut-Béarn bénéficie d'un cadre d'action renforcé, visant à améliorer durablement la qualité de vie de ses habitants. Le défi reste de pérenniser ces efforts tout en continuant à innover pour répondre aux évolutions du territoire.

2- PETITE ENFANCE

Rôle / objectif du service :

La communauté de communes conduit, en lien avec ses partenaires et notamment la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) avec laquelle une Convention Territoriale Globale (CTG) est signée, une politique globale en faveur de la petite enfance. Il s'agit de proposer une offre d'équipements et de services diversifiée sur le territoire permettant aux familles de concilier vie professionnelle et vie familiale et les accompagner dans le cadre du soutien à la parentalité. L'enjeu est également de favoriser l'attractivité du territoire et l'accueil de nouvelles familles en recherche de solutions de modes d'accueil pour leur(s) enfant(s).

Proposition de BP 2025 :

LIBELLES	Coordination	Ilot mômes	RPE Relais Parents Enfants (ex RAM)	Crech'ndo	La Haut	Laep (Lieu d'Accueil Parents Enfants) Ricochet	Grain de soleil (Association)	Les Poquetets (Association)
Fonctionnement dépenses BP 2025	53 068,55 €	1 096 599,90 €	208 751,46 €	357 440,51 €	400 832,04 €	46 978,01 €	67 964,96 €	62 531,47 €
Fonctionnement recettes BP 2025	17 575 €	761 580 €	167 221 €	263 390 €	254 590 €	30 900 €		

Il s'agit de maintenir les équipements existants en respectant la réglementation en vigueur afférente à l'accueil de jeunes enfants (taux d'encadrement nécessaire).

- > 3 crèches en gestion directe :
 - L'Îlot Mômes : 53 places / 20,50 ETP
 - La Haut : 20 places / 7,4 ETP
 - Crech'ndo : 18 places / 7,8 ETP
- > 2 crèches en gestion associative
 - Les Poquetets : 16 places / agents CCHB mis à disposition (psychologue, puéricultrice et agent entretien)
 - Grain de Soleil : 20 places / agents CCHB mis à disposition (psychologue et puéricultrice)

La Communauté de Communes du Haut-Béarn soutient financièrement ces deux associations notamment par l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

- > 1 Relais Petite Enfance (RPE) : 4,07 ETP
- > 1 Lieu d'Accueil Enfants Parents « Ricochet » (LAEP) : 117 accueils à l'année / 0,65 ETP

Le service propose des modalités d'accueil personnalisées favorisant la mixité et l'inclusion sociale, un accompagnement des familles autour de leurs besoins sur les modes d'accueil (individuel ou collectif), un espace d'échanges pour les professionnels de l'accueil à domicile et un lieu de soutien à la parentalité pour les 0-6 ans. Les projets d'établissements et de services sont orientés vers l'éveil artistique et culturel du jeune enfant et s'attachent à garantir, pour le tout-petit, un environnement sain (en lien avec l'Agence Régionale de Santé-ARS et la coordinatrice santé) et une cuisine réalisée sur place autour de produits bios et locaux (label niveau 3 Ecocert « En cuisine » pour les 3 crèches intercommunales). Plus de 260 enfants sont accueillis chaque année dans les crèches du territoire, près de 200 familles sont reçues chaque année pour une information délivrée par le Relais Petite Enfance.

L'augmentation des dépenses est principalement liée à une hausse des charges de personnel en corrélation notamment avec le remplacement des absences de personnel afin de se conformer au taux d'encadrement réglementaire attendu sur les équipements petite enfance et l'impact du glissement vieillesse technicité (GVT) de la masse salariale.

La collectivité a également créé à compter de fin août 2024, un poste d'auxiliaire d'éducation (CDD accroissement d'activité pour un an) orientée dans l'accompagnement des enfants avec des besoins spécifiques afin de favoriser l'inclusion et permettre une meilleure prise en considération des besoins des enfants porteurs de handicap accueillis sur les crèches intercommunales.

La pénurie de professionnels sur les métiers de la Petite Enfance engendre d'importantes difficultés de recrutement. Le maintien des services dépend donc également des ressources humaines potentiellement mobilisables dans ce secteur. Il est envisagé donc le recours à un contrat d'apprentissage sur l'un des diplômes ou qualifications en tension à savoir CAP Accompagnement Éducatif Petite Enfance et/ou de permettre l'accès à des stages gratifiés sur nos services notamment sur le diplôme 3ème année d'Éducateur de Jeunes Enfants.

Les charges de fonctionnement se maintiennent par rapport à l'année dernière. Il est simplement à noter des dépenses supplémentaires liées à la formation du personnel sur le RPE (logiciel métier) et le LAEP (posture professionnelle) en raison du renouvellement de l'équipe. Le choix a été fait de maintenir les mêmes enveloppes budgétaires au niveau alimentation dans un contexte de maîtrise budgétaire. L'objectif est de pouvoir conserver le label Ecocert « En cuisine » lié au manger bio et local si l'audit continue d'être financé par le Département.

Depuis plusieurs années, le service Petite Enfance bénéficiait d'un programme d'actions culturelles financées pour partie par la DRAC dans le cadre du dispositif EAC (Eveil artistique et culturel). Comme en 2024, sur le BP 2025, le coût est supporté en totalité sur le service petite enfance en maintenant le même niveau de prestations culturelles que les années précédentes pour les enfants fréquentant nos établissements.

Les recettes CAF sont en légère hausse et prennent en compte notamment la revalorisation de 10% des bonus territoire de la CAF. Les règles de calcul de la prestation de service pour les crèches évoluent à compter du 1er janvier 2025. Afin d'éviter les effets de seuil, sur la tranche intermédiaire, plus la facturation aux familles se rapproche de la présence effective des enfants dans la structure, plus le financement CAF et MSA est valorisé. Les crèches vont donc être particulièrement vigilantes sur le respect des contrats et le respect des délais de prévenance des absences par les familles.

Parallèlement, l'arrêt des subventions du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, déjà acté en 2024, marque une baisse de recettes de 42 500 € pour les crèches en gestion directe et 22 500 € pour les crèches associatives.

En section investissement le pôle proposera au vote les opérations suivantes :

NUMERO DE L'OPERATION	LIBELLE DE L'OPERATION	RAR 2024	BP 2025 DEPENSES	RAR 2024
118	Petite enfance	8 099,95 €	72 900 €	2 400 €
247	Etude Ilot Mômes		30 000 €	
21838	Matériel informatique		12 000 €	
2188	Autres immo. Corporelles	320 €	13 000 €	

Les opérations d'investissement concernent notamment le rééquipement en matériel des structures et services (électroménagers, matériel pédagogique, mobilier...).

Des travaux à la crèche Les Poquetets de Bedous sont prévus sur les dortoirs et la salle de change. La crèche associative a déposé une demande d'extension d'agrément pour passer de 16 à 18 places. La Protection Maternelle Infantile (PMI) a validé cette demande sous réserve de la réalisation des travaux qui représente une mise en conformité avec la loi NORMA.

Une étude de programmation devrait également être lancée concernant la réflexion de réhabilitation de L'Îlot Mômes pour permettre la finalisation du fonctionnement de la crèche en âges mélangés.

3- ENFANCE JEUNESSE

Rôle / objectif du service :

Tout comme pour la Petite Enfance, afin que les familles du territoire ou nouvellement arrivées puissent concilier vie familiale et vie professionnelle, la CCHB conduit une politique en faveur de l'enfance jeunesse en gérant directement ou en soutenant la gestion d'Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

L'objectif des ALSH est de proposer des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et l'autonomie dans une optique d'épanouissement et d'intégration dans la société. Ils accueillent les enfants de 3 à 17 ans, durant les vacances scolaires et les mercredis en fonction des structures.

Proposition de BP 2025 :

LIBELLES	Coordination enfance jeunesse	ALSH JOSBAIG	ALSH BARETOUS	ALSH ASPE	ALSH LASSEUBE	ALSH OGEU	ALSH OLRON
Fonctionnement dépenses BP 2025	37 829,66 €	101 076,51 €	53 001 €	94 426,60 €	172 545,51 €	36 358,88 €	133 000 €
Fonctionnement recettes BP 2025	17 575,78 €	38 255 €	14 800 €	35 350 €	59 000 €		

La CCHB assure la gestion en régie directe de quatre Accueils de Loisirs Sans Hébergement Com à Casa (Josbaig), Les aventuriers du Barétous, Les Eterlous (Aspe) et le Repaire des Brigands (Lasseube).

L'ALSH d'Ogeu-les-Bains est géré par l'association « Les Sources » qui est soutenue financièrement au travers d'une subvention annuelle de fonctionnement. Suite à une demande de l'Association d'augmentation de la subvention en 2023 il a été demandé la tenue d'un comité des financeurs. Depuis décembre 2023, trois réunions du Comité des financeurs et des réunions de travail techniques avec la CAF se sont tenues afin de pouvoir trouver des réponses aux problématiques de la structure. Les ALSH d'Oloron Sainte-Marie sont gérés quant à eux par les associations Léo Lagrange et La Haut, ce qui se traduit par un soutien financier de la CCHB à la commune d'Oloron Sainte-Marie.

L'activité des ALSH intercommunaux concerne plus de 282 familles et accueille plus de 420 enfants. A ce jour, tous les établissements sont ouverts pendant les vacances scolaires. La majorité d'entre eux sont ouverts les mercredis comme à Josbaig, en Aspe, à Lasseube, à Ogeu-les-Bains, à Oloron Sainte-Marie.

L'augmentation des dépenses sur le 011 est liée :

- à l'inflation qui impacte le fonctionnement des structures,
- à l'ouverture de l'ALSH Com a casa une cinquième semaine l'été dans l'optique de garantir une équité territoriale aux familles en harmonisant le fonctionnement de ce service avec celui des trois autres ALSH en régie intercommunale,
- à l'augmentation de la capacité d'accueil de l'ALSH Les Eterlous (Aspe) sur les vacances scolaires pour les adolescents (projet en lien avec la Mairie d'Accous).

A l'ALSH de Lasseube, l'achat d'un minibus est envisagé, en complément du véhicule existant, afin de faciliter les déplacements le mercredi et du groupe ado lors des vacances. Une demande d'accompagnement financier auprès de la CAF sera effectuée.

L'augmentation des dépenses du 012 provient de la nécessité de déprécier les services enfance et de la reconnaissance du travail et de la responsabilité des directeurs/directrices de structures (*délibération RIFSEEP du 20 février 2025*). Cette hausse est également liée à l'harmonisation des fonctionnements des ALSH : ouverture de l'ALSH Com a casa (Josbaig) une semaine supplémentaire en été et augmentation de la capacité d'accueil à l'ALSH Les Eterlous (Aspe).

Une ligne est également prévue pour permettre la mise en place d'analyse de pratique à destination des responsables ALSH.

Concernant les bâtiments, une réflexion globale est relancée sur les travaux à effectuer sur la Maison pour Tous à Saint Goin, lieu de l'ALSH de Josbaig.

En investissement,

Imputation	Libellé	Rar 2024 DEPENSES	BP 2025 DEPENSES	BP 2025 RECETTES
2188	Autres immobilisations corporelles	30.01 €	4 916 €	2 296 €

21828	Autres matériels de transport		15 000 €	
-------	-------------------------------	--	----------	--

4- SANTE

Rôle / objectif du service :

La Communauté de Communes du Haut-Béarn conduit en partenariat avec la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau une politique de santé. Il s'agit de participer à la réduction des inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé, via la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins, l'accompagnement médico-social et les déterminants de la santé (logement, transport, environnement, cohésion sociale, etc.). Au travers de la création d'une dynamique de santé locale, cohérente et coordonnée, en réponse à des besoins clairement identifiés à partir d'un diagnostic local partagé, l'objectif poursuivi est de renforcer l'attractivité territoriale en matière de santé.

Proposition de BP 2025 :

LIBELLES	Intervention sociale santé Coordination	Intervention sociale santé Logements MSP	Maison de santé	Intervention Santé actions transversales
Fonctionnement dépenses BP 2025	63 034,53 €	9 304,99 €	10 510 €	12 920 €
Fonctionnement recettes BP 2025		7 000 €	28 000 €	

Le poste de coordination permet de mettre en œuvre l'ensemble des actions de la mission de coordination territoriale de santé. Cette mission est conduite et financée par les Communautés de Communes du Haut-Béarn et de la Vallée d'Ossau avec le partenariat technique et financier de l'Agence Régionale de Santé (ARS). Un Contrat Local de Santé (CLS) a été signé par les 2 communautés de communes, l'ARS, l'Etat et le Département pour travailler sur cinq axes stratégiques :

- Santé Mentale
- Prévention et promotion de la santé
- Développer un accès favorable à la santé
- Accès aux soins et coordination
- Favoriser l'autonomie des personnes fragiles.

Sur le territoire de la vallée d'Aspe, la communauté de communes a coconstruit, sur la commune de Bedous, avec les professionnels de santé, une Maison de Santé Pluri-professionnelle (MSP) et des logements attenants. Ce projet a été labellisé par l'Agence Régionale de Santé. Le Projet de santé de la MSP de la Vallée d'Aspe est en cours de réécriture.

La CCHB assume les frais liés à la propriété et perçoit trimestriellement les loyers versés par la Société Pluriprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA). A proximité de la MSP, quatre logements (deux studios et deux T1) facilitent l'accueil de nouveaux professionnels de santé, de remplaçants, de stagiaires sur ce territoire montagnard de la Vallée d'Aspe.

Sur le Piémont Oloronais, les professionnel.le.s de santé sont déjà organisé.e.s en maison de santé pluriprofessionnelle labellisée par l'Agence Régionale de Santé.

Les professionnels de santé de la Vallée de Barétous travaillent quant à eux à la structuration du projet de santé en vue d'un fonctionnement à venir en MSP.

Et enfin sur Ogeu les Bains, les professionnel.le.s de santé travaillent autour d'une structuration de l'offre de santé.

5- INTERVENTIONS SOCIALES - COHESION SOCIALE

Rôle / objectif du service :

Toujours dans l'objectif de participer à la réduction des inégalités sociales, le Pôle Social intervient dans divers domaines transversaux comme l'Espace France Service de la vallée d'Aspe qui permet à chaque citoyen quel que soit l'endroit où il vit d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches du quotidien, mais aussi l'accueil des gens du voyage ainsi que diverses actions transversales de cohésion sociale. (Espace de Vie Sociale Notre Dame, Mission Locale...).

Proposition de BP 2025 :

LIBELLES	Interventions sociales coordination	Interventions sociales Espace France Service	Interventions sociales Gens du voyage	Interventions sociales actions transversales	Cohésion sociale
Fonctionnement dépenses BP 2025	124 750,23 €	123 952,11 €	58 015 €		207 876,44 €
Fonctionnement recettes BP 2025	7 532,48 €	45 000 €	11 000 €		20 086,60 €

Interventions sociales coordination : il s'agit de mettre en œuvre la politique sociale de la collectivité et des 6 services concernés (Petite enfance, enfance jeunesse, santé, cohésion sociale, scolaire et restauration collective).

6- ESPACE FRANCE SERVICES (EFS) : BEDOUS ET PERMANENCES A GEÛS D'OLORON ET A LANNE EN BARETOUS.

La mission des conseillères France Services est l'accueil, l'orientation et surtout l'accompagnement des usagers dans leurs démarches administratives. L'EFS de la vallée d'Aspe a été labellisé en 2020. L'amplitude d'ouverture au public est de 24 heures hebdomadaire et des permanences bi-mensuelles sur rendez-vous sont proposées depuis septembre 2023 en mairie de Lanne en Barétous et de Géüs d'Oloron Sainte-Marie.

Aujourd'hui, 11 opérateurs nationaux sont représentés dans la France Services de Bedous (Caisse d'Allocations Familiales-CAF, Mutualité Sociale Agricole-MSA, Caisse Nationale d'Assurance Maladie –CNAM, Pôle Emploi, Ministère de la Justice, Ministère de l'intérieur, l'Assurance retraite, les Finances Publiques (DGFIP), France Rénov, le chèque énergie, un autre opérateur est présent sur la commune : La Poste.

Des partenaires locaux assurent aussi des permanences au sein de la structure à Bedous : Le Département, la Mission Locale, l'Aide à domicile en milieu rural- ADMR, le Collectif Oloronais de Distribution de Denrées Alimentaires-CODDA, le CDAD64 (avocat et juriste), le défenseur des droits, un conciliateur de justice, PPMM Pôle Pyrénées Métiers de la Montagne), l'association Transitions, le SPIP (service pénitencier), France travail.

La fréquentation de cet espace a été de 2014 accompagnements en 2024.

L'Etat a augmenté son financement annuel de 5 000 € par rapport à l'année 2024 ; il sera donc en 2025 de 45 000 € permettant ainsi de participer aux frais de fonctionnement du France services de Bedous.

Les conseillères France Service participent très régulièrement à des webinaires, des temps d'actualisation de données obligatoires et des formations organisés par les partenaires.

Des ateliers numériques individuel et collectifs sont aussi assurés par le conseiller numérique de la CCHB. Les animations organisées lors des journées nationales Portes Ouvertes des EFS participent à faire connaître ce dispositif et favorisent les échanges entre partenaires, secrétaires de mairies, ainsi que les usagers du territoire...

L'audit réalisé fin 2023 a été validé par la préfecture en 2024. Le label FRANCE Services est conservé pour 3 ans.

En 2025, les FRANCE Services vont accueillir des usagers pour les accompagner sur les dispositifs d'un nouvel opérateur L'URSSAF.

Les permanences délocalisées en vallée de Barétous et de Josbaig seront pérennisées sur l'année 2025.

7- INTERVENTIONS SOCIALES GENS DU VOYAGE

Le territoire du Haut Béarn compte environ 110 résidents. Pour une grande majorité, le voyage est un mode de vie, et ce, même s'ils peuvent vivre une bonne partie de l'année sur des terrains ou dans des logements où ils sont « sédentaires » ou « semi-sédentaires ».

Le Haut-Béarn dispose de 3 équipements d'accueil des gens du voyage :

- L'aire d'accueil des Angles à Oloron Sainte-Marie qui comprend 12 habitats adaptés (1 pièce de vie et 1 salle d'eau) gérés par l'Office 64 de l'Habitat ;
- Le terrain familial de Soeix qui accueille une dizaine de foyers familiaux ;
- L'aire de grand passage (AGP) au Gabarn, Précilhon. Outre les grands passages estivaux et les petits passages durant le reste de l'année, cet équipement accueille à ce jour 6 familles quasi-sédentaires toute l'année.

Sous la conduite de la Vice-présidente en charge de la cohésion sociale le pôle technique gère et entretient ces équipements d'accueil. Il collabore en vue d'améliorer les conditions de vie des gens du voyage, sur le volet « offre d'équipements » et mise en œuvre des actions prévues dans le schéma départemental 2020–2026 d'accueil et d'habitat des gens du voyage des Pyrénées-Atlantiques. Il assure l'accueil des familles à l'aire de grand passage et gère la régie dédiée. Il assure également la veille technique afférente aux baux de location sur les terrains familiaux et autres équipements d'accueil.

Le partenariat que nous avons avec l'Association Gadgé-Voyageurs entre 2020 et 2022 (pour une mission de médiation sociale comme levier d'insertion en direction des gens du voyage) n'ayant pu se poursuivre, la CCHB s'est dotée fin 2024 d'un personnel dédié pour permettre d'accompagner au mieux cette thématique. L'arrivée de ce référent Gens du Voyage au 01/09/2024 doit permettre de rendre plus efficiente la veille sociale et technique, de partager de l'information, d'échanger sur les pratiques, de coordonner les différents acteurs autour de situations problématiques pour tenter de les solutionner.

Concernant la section de fonctionnement

	Fonctionnement DEPENSES	Fonctionnement RECETTES
BP 2025	58 015 €	11 000 €

L'essentiel des inscriptions budgétaires au chapitre 012 se rapporte à l'aire de grand passage (AGP). La mise en route du système de prépaiement des fluides ce début d'année 2025 doit se traduire par des écarts notables entre le CA 2024 et le BP 2025 :

- En dépenses : Ajout de la maintenance au logiciel de gestion WA Concept (2 K€), du forfait internet associé (0.7 K€), d'un lot de travaux exceptionnels de remise en état à réaliser (+5 K€ pour le remplacement d'un câble électrique enterré défaillant qui rend actuellement hors-service une borne de branchement et pour la réhabilitation du bloc sanitaire).
- En recettes : Augmentation des revenus de la régie au regard des tarifs du litre d'eau potable et du KWh d'électricité votés le 20/12/2024, sur la base d'une occupation similaire à celle de 2024.

Concernant la section d'investissement, le pôle propose au vote les opérations suivantes :

NUMERO DE L'OPERATION	LIBELLE DE L'OPERATION	RAR 2024 DEPENSES	BP 2025 DEPENSES	RAR 2024 RECETTES
186	Terrain familial de Soeix		120 000 €	

154	Aire de grand passage	76 803.11 €		110 894 €
-----	-----------------------	-------------	--	-----------

Opération n°186 Aire de Soeix : Des travaux sont nécessaires pour répondre aux exigences réglementaires et à l'évolution des besoins : mise en conformité du système d'assainissement autonome, installation de blocs sanitaires supplémentaires, mise en conformité et amélioration des réseaux d'adduction en électricité et eau potable.

Au terme de ce projet de requalification de l'aire, après matérialisation de chaque emplacement et individualisation des compteurs d'eau et d'électricité par lot, la CCHB pourra établir des baux individuels qui préciseront les droits et obligations de chaque partie.

Le budget 2025 prévoit la réalisation des études préalables d'aménagement ainsi que les premiers travaux prioritaires sur la desserte électrique.

➤ **Interventions sociales - Actions transversales :**

Poursuite de l'abonnement à une base de données, outil au service de la connaissance et de la décision, qui vient compléter l'Analyse des besoins sociaux réalisée en 2019 et qui nous accompagnera dans la création d'un Observatoire Haut-Béarn Petite Enfance et Enfance, action inscrite dans la CTG.

➤ **Cohésion sociale :**

Subventions : La CCHB soutient financièrement les missions d'organismes œuvrant en direction des jeunes, des questions d'insertion professionnelle, d'insertion sociale... (Mission Locale, Association Transition, Espace Vie Sociale de Notre Dame). Les montants ont été maintenus au niveau 2025.

Ingénierie : (Cf préambule Politique sociale - ingénierie CTG).

8- SCOLAIRE – RESTAURATION

Rôle / objectif du service :

La CCHB met en œuvre des actions pour les enfants scolarisés sur le territoire de la CCHB. Elle exerce ainsi la compétence scolaire sur le périmètre du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) de Josbaig, à savoir :

- Entretien et gestion des équipements de l'enseignement (maternelle et élémentaire) : recrutement, sécurité et entretien des bâtiments, inscriptions scolaires, etc.
- Mise en œuvre et encadrement des services périscolaires : accueil périscolaire matin et soir, transport scolaire et restauration scolaire, entretien des bâtiments
- Animations opérationnelles, en lien avec les services santé ou la restauration collective de la CCHB en fonction des projets de l'année.
- Relation avec les acteurs (Inspection Education Nationale-IEN, enseignantes, parents d'élèves, associations, etc.).

Et elle participe aussi à l'équilibre du budget annexe « restauration scolaire » à hauteur de 342 572,99 €. Il s'agit d'assurer pour la CCHB, adhérente au Groupement d'Intérêt Public (GIP) « restauration du Haut-Béarn », la livraison, la gestion et la facturation de repas tant pour les enfants des écoles que pour ceux des ALSH demandeurs.

L'objectif du service est de :

- Elaborer une politique de restauration de qualité
- Garantir la sécurité sanitaire des usagers
- Développer un plan nutritionnel équilibré
- Recourir autant que possible, aux filières courtes et aux produits issus de l'agriculture biologique

- Remplir une fonction éducative : mise en œuvre d'une Charte Qualité.

En investissement,

NUMERO DE L'OPERATION	LIBELLE DE L'OPERATION	BP 2025 DEPENSES
2041511	Subvention d'équipement	12 307 €

Proposition de BP 2025 :

LIBELLES	Enseignement Péri-scolaire	Enseignement coordination	Enseignement scolaire	Scolaire Restauration
Fonctionnement dépenses BP 2025	122 983,31 €	26 224,77 €	118 530,10 €	342 572,99 €
Fonctionnement recettes BP 2025	8 000 €			

Concernant le volet scolaire et péri-scolaire, il est à noter que le RPI de Josbaig comprend 6 classes réparties dans 5 écoles : École maternelle de Saint-Goin, École élémentaire d'Orin, École élémentaire de Geüs d'Oloron, École élémentaire de Préchacq-Josbaig, École élémentaire de Géronce.

La communauté de communes assure le fonctionnement des bâtiments et des équipements : l'entretien, la sécurité des bâtiments, l'acquisition de mobilier, de fournitures scolaires, d'entretien et de pharmacie, le recrutement et la gestion des agents techniques ainsi que des agents territoriaux spécialisés des écoles-ATSEMs.

- Le service scolaire et péri-scolaire se compose de 3 ATSEM, 6 agents (à temps non complet) et 1 coordinatrice à mi-temps (l'autre mi-temps étant dédié à l'assistance de pôle).
- L'ensemble des activités péri-scolaires se déroule à la Maison pour Tous de Saint-Goin, bâtiment permettant l'accueil, l'encadrement et la restauration des enfants. 80 enfants sont présents en garderie matin et/ou soir, régulièrement ou occasionnellement et 120 enfants à la cantine le midi.
- Les agents assurent la surveillance des enfants lors de la garderie du matin et du soir, de la cantine et des trajets en bus (matin, midi et soir). Elles assurent aussi l'entretien de tous les bâtiments scolaires et péri-scolaires accueillant les enfants et enfin la gestion administrative des présences sur les temps de cantine et de garderie pour établir ensuite la facturation.
- En 2025, la mise à disposition d'un agent de la commune de Préchacq-Josbaig pour l'entretien de l'école a été régularisée.

Afin de conforter l'équipe dans sa posture éducative, des crédits supplémentaires sont alloués pour permettre la mise en place de séance d'analyse de pratiques supervisées par une psychologue.

L'année 2025 verra également se concrétiser le projet Lecture-Loisirs mené conjointement avec les services Jeunesse et Lecture publique : équipements partagés pour l'espace Lecture sur le site de la Maison pour Tous, formation des agents...

Concernant le volet restauration collective, il s'agit ici de la participation au Budget Annexe « Restauration collective ». Cette action concerne 18 cantines scolaires et 6 ALSH, ce qui représente 22 communes du territoire pour un nombre total de 142 000 repas.

La communauté de communes assure la livraison auprès des cantines satellites (écoles et ALSH), la gestion des commandes des familles depuis un espace Famille ainsi que la facturation des repas. Le service est composé de 2,4 ETP (coordination, livraison).

Actuellement, quelques précisions complémentaires sont à apporter :

- Le tarif du repas acheté au GIP passe de 4.57€ TTC en 2023 à 5.08€ TTC en 2025 soit une augmentation prévisionnelle de 72 420 € pour 2025 (inflation des denrées alimentaires, impact de la baisse des effectifs globaux sur les charges fixes),
- Poursuite du recours à un prestataire externe, La Poste, pour la livraison de repas jusqu'en août 2025 avec reprise de la tournée dans son intégralité par la CCHB au vu de la baisse du nombre de cantines à livrer et de l'optimisation des tournées de livraison,

Une étude sur la mise en place d'une tarification basée sur le taux d'effort sera menée sur le premier semestre en collaboration avec le service enfance jeunesse.

Suite au Bureau communautaire, il a été décidé que le déséquilibre entre le coût du repas livré et le tarif du repas moyen facturé serait compenser par une subvention d'équilibre du budget général et une augmentation des tarifs aux usagers de 0.10€ par repas au 1^{er} janvier 2025.

La subvention d'équilibre du budget général vers celui de la restauration sera de 342 573,02€ pour 2025.

Les propositions sur les solutions pour parfaire l'équilibre financier du budget restauration seront à nouveaux évoquées aux communes concernées par le service pour le prochain budget 2026.

Pour l'investissement,

NUMERO DE L'OPERATION	LIBELLE DE L'OPERATION	BP 2025 DEPENSES
2188	Autres immobilisations corporelles	5 000 €

Oui cet exposé

DEBAT :

L. BENOIT souligne le travail réalisé et la nécessité d'inclure les services publics dans la ruralité et les territoires les plus reculés. Il faut poursuivre ce travail et développer la mobilité en ce sens.

S. BOURI explique que la question de la mobilité est primordiale notamment chez les personnes le plus en difficulté. Il faut développer toutes les formes de mobilité y compris la cyclabilité (vélo à assistance électrique). Pour les jeunes, c'est essentiel. En tant que membre de la Fondation FAIRE (Fonds d'Aide à l'Insertion et au Retour à l'Emploi) en lien avec les EPCI voisines, la question de la mobilité chez les jeunes qui sont en demande, comme les accompagne la Mission Locale, est au centre des préoccupations.

Concernant la restauration collective, il faut saluer l'important travail du service en lien avec les écoles et le GIP (menus, livraison, etc) et dans le respect de la loi EGALIM.

A l'occasion du bilan éducatif rural qui s'est tenu à la direction départementale des services de l'Education Nationale, un inspecteur général a signalé qu'il serait intéressant à l'échelle locale de préparer une réunion qui permette à chacune et à chacun de partager les problématiques transversales du TER (Territoire Educatif Rural), du CLS (Contrat Local de Santé), du PEDT (Projet Educatif Territorial) et la CTG (Convention Territoriale Globale).

L. BENOIT rappelle qu'en 2020 ou 2021 une convention avait été signée avec la ceinture verte pour développer les installations de maraîchers. A ce jour, il n'y a aucuns retours et il faudrait relancer le sujet de la ceinture verte. Il y a un gros travail effectué au GIP.

P. BAHOUUM s'inscrit tout à fait dans l'intervention de L. BENOIT et la pertinence d'une légumerie. Les maraîchers souhaitent disposer d'un tel outil pour la transformation de leurs produits. Une légumerie permettrait de sécuriser ses approvisionnements en légumes locaux. Les maraîchers pourraient également répondre à des appels d'offre dans la restauration collective.

L. BENOIT explique que sur le territoire de Meillon, la ceinture verte a accompagné énormément de maraîcher. Aujourd'hui, ces maraîchers alimentent les cantines de l'agglomération paloise. Il manque des maraîchers pour avoir des légumes de qualité sur le territoire de la CCHB.

C. LACOUR explique qu'il est difficile de produire localement. Sur sa commune, deux projets n'ont pas abouti.

P. BAHOU M précise que l'offre agricole est parfois soumise aux aléas. Les mises en culture ne sont pas du jour au lendemain, il faut pouvoir se projeter plusieurs années pour rentabiliser certains investissements. La demande va faire que les maraîchers seront sollicités. Il faut sécuriser la filière et le GIP peut jouer sur la viabilité financière.

Le Conseil Communautaire, par 54 voix pour et 2 abstentions/nuls/blancs/non-participations (L. DUPRIEZ et J. CAZAURANG),

- **APPROUVE** le programme de la politique sociale de la communauté de communes, dont les crédits nécessaires figurent aux projets de Budget Primitif 2025 des rapports n° 13 et 64,
- **ADOpte** le présent rapport.

RAPPORT N° 250410-11-FIN- BUDGET ANNEXE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

M-L. BISTUE expose :

Le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du Budget Annexe de la Restauration Scolaire est arrêté comme suit, avant affectation des résultats antérieurs :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Résultats 2024</u>
Section Investissement	26 249,31 €	31 387,48 €	5 138,17 €
Section Fonctionnement	886 658,80 €	873 129,82 €	-13 528,98 €

	<u>Résultats 2023</u>	<u>Résultats 2024</u>	<u>Résultats de clôture</u>
Section Investissement	714,52 €	5 138,17 €	5 852,69 €
Section Fonctionnement	-17 558,40 €	-13 528,98 €	-31 087,38 €

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

Le Président ne participant pas au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du Budget Annexe de la Restauration Scolaire,
- **ADOpte** le présent rapport.

RAPPORT N° 250410-12-FIN- AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU BUDGET ANNEXE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

M-L. BISTUE expose :

Le déficit de fonctionnement est de 31 087.38 €.

Il est proposé d'affecter la totalité de ce déficit de fonctionnement (31 087.38 €) en section de fonctionnement au budget primitif 2025 (compte 002 Solde d'exécution reporté).

Par ailleurs, l'excédent de la section d'investissement 5 852.69 € sera reporté au budget primitif 2025 (compte 001 Solde d'exécution reporté).

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOPTE** le présent rapport.

RAPPORT N° 250410-13-FIN BUDGET ANNEXE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE : BUDGET PRIMITIF 2025

M-L. BISTUE :

Les informations relatives à la restauration scolaire figurent dans le rapport de présentation de la politique sociale adopté précédemment.

Ainsi, le Budget Primitif 2025 de la Restauration Collective intégrant la résorption du déficit du GIP telle qu'indiquée dans le rapport de présentation, s'équilibre de la manière suivante, en dépenses et recettes :

- o Section de fonctionnement : 907 743.82 €
- o Section d'investissement : 77 000.00 €

Pour l'équilibre du budget, la subvention prévisionnelle 2025 versée par le Budget Général est de 342 573.02 €.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le Budget Annexe 2025 de la Restauration Scolaire arrêté aux montants ci-dessus,
- **ARRÊTE** à 342 573.02 € la participation en faveur du Budget Annexe de la Restauration Scolaire, qui sera inscrite au Budget Général 2025,
- **ADOPTE** le présent rapport.

POLE POLITIQUE TOURISTIQUE

RAPPORT N° 250410-14-FIN- PRESENTATION DE LA POLITIQUE TOURISTIQUE

L. ALTHAPE expose :

Rôle / objectif du pôle :

- > Définir la stratégie de développement touristique de la collectivité.
- > Mettre en œuvre, suivre et évaluer la politique et les dispositifs de développement touristique.
- > Assurer le pilotage des appels à projets et la coordination générale des projets de

développement touristique.

- > Gérer le Plan Local de Randonnées.
- > Gérer l'Espace Somport et le Fort du Portalet.
- > Accompagner les porteurs de projets.

1. Budget général BP 2025 – Fonctionnement :

LIBELLES	Tourisme Coordination	Tourisme Somport	Tourisme Office de Tourisme	Tourisme PLR
Fonctionnement dépenses BP 2025	145 892,45 €	100 000 €	923 000 €	111 584,60 €
Fonctionnement recettes BP 2025	7 019 €		220 000 €	

Contribution à l'Office de Tourisme du Haut-Béarn

La CCHB a délégué la compétence obligatoire « Promotion de Tourisme, dont la création d'office de tourisme » à l'Office de Tourisme du Haut-Béarn, créé sous statut EPIC. L'OTHB, qui embauche 12.63 ETP (pour 2025) répartis sur 4 bureaux d'information touristique (Arette, La Pierre Saint-Martin, Bedous et Oloron Sainte-Marie) assure les missions de : accueil, information, promotion, commercialisation, coordination des acteurs.

Une convention d'objectifs sur 3 ans définit les missions que la CCHB confie à l'Office de Tourisme du Haut-Béarn. Dans cette convention, l'OTHB s'engage à mettre en œuvre les actions nécessaires afin de répondre à l'ambition politique de la Communauté de Communes du Haut-Béarn et aux axes stratégiques suivants :

- AXE A – Positionner la destination des Pyrénées béarnaises pour un tourisme durable toute l'année
- AXE B - Accompagner les professionnels du territoire pour répondre aux clientèles ciblées
- AXE C - Développer les collaborations avec les territoires d'Aragon et de Navarre pour développer le tourisme transfrontalier

Un avenant à cette convention est prévu chaque année pour préciser le plan d'actions annuel.

Pour mener à bien l'ensemble de ses missions, une subvention d'équilibre est versée à l'OTHB. En 2024, en raison des contraintes financières de la CCHB, et d'un commun accord avec l'Office de tourisme, la subvention a été diminuée de 30 000 € par rapport aux années précédentes.

En 2025, suite au départ de la directrice adjointe, l'OTHB propose de diminuer la subvention, soit la part correspondant au montant salarial qui ne sera pas réalisé au sein de l'OTHB par Mme Régine CASAUCAU, de 77 000 €.

La subvention d'équilibre de l'OTHB serait donc de 703 000 € (contre 780 000 € en 2024 et 810 000 en 2023).

Par ailleurs, la Communauté de Communes du Haut-Béarn délègue à l'Office de Tourisme du Haut Béarn :

- Le recouvrement de la taxe de séjour, grâce à l'outil de gestion « Nouveaux territoires » que la CCHB met à disposition de l'OTHB pour optimiser ce recouvrement (6 500 €)
- La mise en place d'une animation spécifique auprès des loueurs et des collectivités afin d'optimiser les recettes.

Le produit de la taxe de séjour (220 000 € environ) est reversé à l'Office de Tourisme du Haut-Béarn, pour sa mission de service public d'accueil, d'information, d'animation et de promotion du tourisme. A noter que, conformément à la délibération prise lors du conseil communautaire du 29 juin 2023, la taxe acquittée par les touristes comprend la part (10%) reversée au Conseil départemental pour le développement touristique du département et la part (34%) reversée depuis

le 1^{er} janvier 2024 à la Société du Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest pour le financement de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur, du Grand projet du Sud-Ouest et de la Ligne Nouvelle Montpellier- Perpignan.

Contribution à l'Espace Somport

La subvention d'équilibre versée en 2024 a permis d'absorber le déficit cumulé depuis la crise sanitaire et de faire face aux aléas et imprévus rencontrés durant l'année : absence de neige en janvier et février, mauvaise météo au printemps et à l'automne, un projet de diversification des activités non abouti, effondrement de la RN134 en septembre.

Si l'objectif était de ne pas solliciter une nouvelle subvention d'équilibre en 2025, la phase de lancement et de transition dans laquelle se situe l'équipement ne le permet pas.

Cette transition, débutée en 2022, fait face à plusieurs aléas qui impactent son budget :

- Un projet de diversification des activités, ayant pour objectif de pallier au manque d'enneigement éventuel, qui traîne et non abouti à ce jour (entreprise défailtante, résiliation du marché en 2024).
- un projet d'exploitation mis à mal par les décisions du Parc national des Pyrénées (PNP) : des activités refusées qui remettent en cause le modèle économique. Pour information, le Val d'Azun fait chaque année entre 100 000 et 150 000 € de recettes avec l'espace luge, et le Plateau de Beille fait 200 000 €.
- une période d'enneigement courte depuis 3 ans qui n'aide pas financièrement à passer/à accompagner cette phase de transition. Si l'année a bien démarré, il n'y a plus de neige depuis le 20 février 2025. Un manque à gagner de près de 150 000 €.
- une hausse exceptionnelle en 2025 en termes de « charges de personnel » avec le départ à la retraite du directeur et le tuilage mis en place.

De nouvelles mesures vont être mises en place cette année pour optimiser au maximum les dépenses (recherche de mutualisations pour réduire les dépenses, audit sur le restaurant, réduction de l'ouverture...).

Néanmoins, l'enjeu reste de développer des activités générant des recettes suffisantes pour assurer la rentabilité du site. Une négociation doit de nouveau être engagée avec le PNP.

Pour 2025, les objectifs seront donc de terminer le projet d'aménagements de sentiers, de dynamiser les inter-saisons avec le développement du restaurant, de finaliser le produit de découverte de l'Espace Somport selon les clientèles cibles (individuels, groupes séminaire, groupes enfants...) afin de déployer une stratégie marketing et de communication.

Ainsi, une subvention d'équilibre de 100 000 € est sollicitée pour 2025.

D'un point de vue juridique, il est possible de verser une subvention d'équilibre en cas « d'aléa de l'activité ». Dans cette situation, il s'agit des conditions d'enneigement défavorables.

Entretien du Plan Local de Randonnée

L'objectif est de maintenir une offre de randonnées (pédestre, VTT et trail) de qualité sur le territoire pour rester leader en matière de randonnées sur le département.

En effet, la randonnée est la première activité pratiquée par les visiteurs, et représente une vitrine de notre offre touristique.

Avec près de 116 itinéraires à entretenir répartis sur l'ensemble du territoire (2 à 3 coupes de fauchage, dégagement de chablis, entretien balisage), le coût de l'entretien annuel est de 51 000 €. Un coût auquel se rajoute l'achat de petits équipements et matériels (remplacement signalétique, balise, poteaux, visserie, peinture...) et l'entretien du vélo et véhicule de service pour un montant de près de 6 000 €.

Démarche Montagne béarnaise

La Montagne béarnaise qui regroupe les communautés de communes du Pays de Nay, de la Vallée d'Ossau et du Haut-Béarn et les trois offices de Tourisme de ces territoires constitue un territoire de projet fédéré autour des valeurs du développement durable.

Sans structuration juridique, elles se sont associées sur diverses thématiques pour mieux appréhender les défis de demain (le contrat d'attractivité, les fonds européens, la politique vélo, la rénovation énergétique, ...).

En 2021, elles se sont associées pour candidater au « Plan Avenir Montagne ingénierie » (PAMi). Une cheffe de projet a été recrutée en 2022 pour assurer l'ingénierie de coordination et d'animation du projet pour une durée de deux ans. En 2023, l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) a validé une prolongation du dispositif pour 2024-2026.

En 2023, elles ont également candidaté au nouvel appel à projets du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine « Accompagnement aux Changements des Territoires Touristiques » (ACTT) qui va permettre une contractualisation de 3 ans (2024-2027).

Autour de ces 2 dispositifs, les trois intercommunalités travaillent activement avec les trois offices de tourisme sur des thématiques communes telles que la gestion des flux et de l'accueil des sites, la qualité des hébergements touristiques, l'attractivité du territoire pour les saisonniers et la pluriactivité, l'adaptation des activités liées à l'eau, l'itinérance vélo, la valorisation des activités pleine nature. Avec le dispositif ACTT, elles vont renforcer l'appropriation d'une stratégie de tourisme écoresponsable, favoriser le développement de la responsabilité sociétale des entreprises et développer et optimiser la stratégie économique des professionnels du tourisme.

En 2025, en plus de la participation au poste d'ingénierie d'animation (4 530€), il est envisagé la réalisation des actions suivantes :

- Poursuite de l'étude 2023/2025 portée par l'association Transition « Développer l'attractivité et la pluriactivité de l'emploi saisonnier » : participation CCHB de 3 500 €.
- Elaboration d'un schéma d'accueil et d'aménagement des aires de camping-cars et de vans aménagés : participation CCHB de 3 200 €.
- Réalisation d'un audit des besoins inter-services en SIG : participation CCHB de 3 500 €.
- Mise en place d'une expérimentation sur la gestion des flux sur sites naturels et sites patrimoniaux : participation CCHB de 3 000 €.
- Mise en place d'une étude sur l'adaptation aux changements climatiques : participation aux frais logistique et de réception de 1 000 €.

Appel à projets Aide aux associations « Faire des loisirs de pleine nature un vecteur d'attractivité de la destination des Pyrénées béarnaises »

Il s'agit d'un appel à projets destiné aux associations œuvrant pour le développement de l'offre de loisirs de pleine nature et répondant aux axes stratégiques de la politique touristique.

La CCHB souhaite, à travers cet appel à projets, soutenir les associations ayant des projets contribuant à la structuration et à la valorisation de l'offre de loisirs de pleine nature, et renforçant ainsi l'attractivité de la destination touristique des Pyrénées béarnaises.

Les loisirs de pleine nature sont également à considérer comme un moyen de découverte des patrimoines du territoire : savoir-faire, patrimoine naturel, patrimoine bâti, mais également d'éducation à l'environnement pour tous types de publics.

L'appel à projets, qui sera lancé en avril 2025, privilégiera le financement d'un ou plusieurs projets répondant aux objectifs définis dans notre plan de développement touristique :

- Conforter l'offre de randonnées, offre « cœur de marché »
- Faire de l'activité « trail » un produit touristique générateur de courts séjours
- Faire du territoire une « destination vélo » reconnue
- Développer et structurer l'offre de loisirs de pleine nature (pêche, eaux-vives, escalade, accro branche ...) en tant qu'élément différenciant du séjour
- Faire de l'offre de loisirs de pleine nature un moyen de découverte des patrimoines ou d'éducation à l'environnement.

Le budget alloué à cet appel à projets est de 10 000 €.

Adhésion et partenariat avec l'Agence Départementale du Tourisme (ADT) sur l'observatoire touristique

L'ADT a pour objet de préparer et mettre en œuvre, sous la responsabilité du Conseil départemental, la politique de développement touristique du département dans tous ses territoires et sous toutes ses formes. Elle assure, au niveau du département, l'assistance aux montages de projets touristiques publics et privés, l'observation économique du tourisme ainsi que l'élaboration, la promotion et la commercialisation des produits touristiques, en collaboration avec les professionnels et les organismes concernés par le tourisme à l'échelon départemental et intercommunal ainsi qu'avec toute structure locale établie à cet effet.

Elle assure le développement d'ingénieries et de prestations de conseil sur le territoire du département, en France et à l'étranger.

Cette adhésion coûte 10 500 € par an.

Dans le cadre de ses missions et d'un conventionnement particulier, l'ADT accompagne la CCHB dans l'observation touristique des retombées économiques. En effet, dans l'objectif de parfaire les outils d'évaluation et de mieux mesurer l'impact économique de la politique touristique sur le territoire, il s'agit de réaliser une étude de fréquentation et d'analyse des données touristiques : fréquentation mensuelle et étude annuelle des retombées économiques, pour un coût de 3 500 €.

Association PPM

L'Association Pôle Pyrénées Métiers de la Montagne propose :

- Un service d'accueil et d'accompagnement des travailleurs saisonniers et des employeurs du territoire, et assure pour cela des permanences toute l'année à Bedous, Arette et la Pierre Saint-Martin.
- Des actions de promotion des métiers de la montagne et de la pluriactivité au Lycée de Soeix et dans les différents événements liés à l'emploi (Forum job d'été, Forum de l'Emploi...).

Pour ces actions, la CCHB apporte un financement de 3 000 €.

Entretien de l'Aire de Barétous

Dans le cadre de la gestion de l'Aire d'accueil touristique de Barétous, il a été établi en 2022 une convention de mise à disposition des services techniques de la commune d'Ance-Féas auprès de la CCHB afin d'assurer l'entretien courant des terrains et du bâtiment d'accueil.

Le coût de cette mise à disposition est de 4 500 €.

Budget général BP 2025 – Investissement :

N° OPERATION	LIBELLE DE L'OPERATION	RAR 2024 DEPENSES	BP 2025 DEPENSES	RAR 2024 RECETTES	BP 2025 RECETTES
145	Refonte du PLR	5 472.00	10 000.00		
180	Modernisation de l'Espace SOMPORT	5 077.69 €	486 950 €	320 692.16 €	23 075.14 €
119	Travaux de sécurisation, aménagements accueil et scénographie du FORT	49 110 €	1 276 600 €		703 533.50 €

Développement et amélioration du Plan Local de Randonnées : Il s'agit de s'inscrire, comme chaque année, dans une démarche d'amélioration du réseau pour mieux répondre aux attentes des pratiquants et des communes : modification de tracés existants et ajouts de nouveaux parcours en collaboration avec les communes pour un montant de 10 000 €.

Poursuite du projet de modernisation et diversification de l'Espace du Somport : il s'agit de finaliser le projet d'aménagements des sentiers et activités de découverte du patrimoine (182 000 € - report dépense prévue en 2024), de reporter les travaux d'amélioration et de sécurisation des pistes non réalisés en 2024 (40 000 €), de mettre en œuvre les aménagements de franchissement et cheminement des parkings vers le bâtiment d'accueil (10 000 €), de lancer la réhabilitation du gîte (maitrise d'œuvre et travaux - 252 000 €), de réaliser des travaux sur la station d'épuration et le réseau d'eau (21 200 €) et de réaliser divers travaux (10 750 €).

Le montant des recettes espérées est de 343 767.30 €.

Il convient aussi d'annuler les RAR 2024 de recettes de l'opération Perche à neige pour 25 783.05 €, par l'inscription au BP 2025 du même montant en négatif et de noter le montant des RAR Dépenses de 237.60 €.

Réalisation de travaux de sécurisation, d'aménagements de l'accueil et de scénographie du Fort du Portalet :

Il s'agit de reporter la maitrise d'œuvre (49 110 € prévue au BP 2024) et les travaux de sécurisation (confortement des murs de soutènement, dévégétalisation, confortement des murs et du cheminement, traitement des masses rocheuses, pose/remplacement des garde-corps, traitement des sorties de canon) présentés au BP24 (1 036 600 €).

Pour répondre au projet de développement et d'exploitation du Fort du Portalet envisagé à partir de l'été 2025, il convient de réaliser des travaux d'aménagements de l'accueil (accueil, billetterie, boutique, snack, toilettes sèches) et de scénographie (208 000 €), de se doter d'outils de commercialisation et de communication (32 000 €) ainsi que de réaliser des travaux d'aménagements provisoires du parking (30 000 €).

Le montant des recettes espérées est de 703 533,50 €. L'objectif sera d'optimiser au maximum ce plan de financement.

Candidature à l'appel à projets POCTEFA

Afin d'optimiser le financement de nos actions (et celles à venir 2026/2027/2028), nous préparons 2 candidatures dans le cadre de l'appel à projets POCTEFA :

- Sur les fortifications transfrontalières : partenariat avec les communes de Jaca et de Canfranc, l'Office de Tourisme du Haut-Béarn et la télévision TV Aragon pour mettre en réseau et valoriser les forts situés de part et d'autre de la frontière espagnole (Fort de Rapiñan, Citadelle de Jaca, Tour des Fusileros, Fort du Col de Ladrones, Fort de Sagueta, Fort du Portalet).
- Sur le tourisme inclusif au Somport : un partenariat avec Sargantana et l'association Ecocène qui vise à faire de la zone transfrontalière (Canfranc/Haute vallée d'Aspe) une destination inclusive afin que toutes les personnes, quel que soit leur type d'incapacité ou leur handicap, puissent profiter de la nature, de la montagne, du sport et de la culture. L'espace Somport serait un lieu d'accueil de séjours à destination de ce public.

Si les projets sont retenus, le POCTEFA finance à hauteur de 65% les actions présentées.

2. Budget annexe FORT/SOMPORT

L'exploitation du Fort du Portalet sera intégrée dans le Budget annexe existant du Somport avec la possibilité d'avoir une comptabilité analytique pour chaque site afin d'avoir une meilleure analyse du fonctionnement de chacun.

LIBELLES	SOMPORT	FORT
----------	---------	------

Section fonctionnement	591 128,60 €	107 740,78 €
Section investissement	69 178,50 €	

Espace Somport

En fonctionnement, il s'agit de prévoir les dépenses nécessaires à la gestion et à l'organisation du bâtiment d'accueil, des pistes, des différents services et activités (location de matériel, espace restauration, espace bien-être), ainsi que les dépenses de communication et de commercialisation. L'Espace Somport emploie 7 personnes à l'année et des saisonniers. Le départ à la retraite du directeur au 1^{er} juillet 2025 a été anticipé avec la mise en place d'une période de tuilage avec sa remplaçante.

Les recettes sont liées aux activités nordiques (ski, raquettes, luges), au restaurant, à l'espace bien-être, et autres activités mises en place. Le montant de recettes inscrit au BP 2025 reste très optimiste et dépendra de la fréquentation de cet été et de décembre.

Compte tenu des explications données précédemment, une subvention du budget général de 100 000 € permet d'équilibrer le budget.

L'enjeu est de finaliser le projet de diversification des activités pour pouvoir faire face au manque éventuel d'enneigement et pour trouver un équilibre financier sur l'année.

En investissement, il s'agit comme chaque année de renouveler du matériel de ski et des équipements de cuisine, et de se doter cette année de stores pour la terrasse.

Fort du Portalet

Le Fort du Portalet va proposer une nouvelle expérience de visites à partir de l'été 2025 (sous réserve que tous les travaux de sécurisation et d'aménagements de l'accueil soient réalisés) : 2 formules de visites, des visites guidées, et des visites « découverte » en autonomie qui permettront d'accéder à la terrasse et aux dortoirs des soldats. Un espace boissons/snack permettra aux visiteurs de faire une pause sur la grande terrasse et le jardin. L'espace accueil proposera également un coin boutique. Le Fort sera ouvert tous les jours en juillet, août et vacances de la Toussaint, et du jeudi au dimanche en septembre et octobre.

Pour assurer ce nouveau fonctionnement, la direction est mutualisée avec l'Espace Somport. Un agent d'accueil sera embauché de juillet à septembre et des saisonniers (1 agent d'accueil à mi-temps et 1 guide à temps-plein) viendront renforcer le personnel en juillet et août. Deux médiatrices du patrimoine, rattachées au Pôle Culture, seront mises à disposition sur les périodes d'ouverture. Des mutualisations de personnels et d'achats pourront être trouvées avec le Somport afin d'optimiser les dépenses.

Ouï cet exposé

DEBAT :

P. BAHOUM demande, concernant le PLR, si les 51 000€ de coûts d'entretien annuel projetés pour 2025, prennent en compte les travaux importants de restauration à l'identique dans un contexte de pluies torrentielles et les forts ravinements subis dernièrement et en 2024.

L. ALTHAPE explique que la CCHB entretient donc les sentiers et chemin inscrits dans le PLR. Le budget prévisionnel a été établi avec le technicien PLR. L'estimation financière correspond donc aux travaux qui devront être réalisés cette année. Il ne devrait pas y avoir de surplus financier sauf situation exceptionnelle.

L. BENOIT précise que certains sentiers en Vallée ou haute-vallée sont des GR (grande randonnée) financés par le CD64.

P. BAHOUM explique, concernant l'Espace Somport, que s'agissant des difficultés de développer des activités 4 saisons, le Parc National a exprimé quelques blocages et retenues. Alors que le projet semble déjà bien dans les cartons, comment est ce que le PNP, institution importante, met un terme au projet de développement souhaité pour l'Espace Somport (trottinette électrique) ? Sur la volonté de développer l'offre « luge », il émet de fortes réserves. L'objectif est d'attirer une certaine clientèle comme dans le Val d'Azun autour de l'activité de la luge. Mais l'Espace Somport n'a pas beaucoup en commun avec le Val d'Azun (proche de nombreux villages qui sont des destinations de vacances prisées de certaines famille). Encore cette année, la période d'enneigement a été courte et c'est le cas depuis 3 ans maintenant. Le nouveau rapport de

MétéoFrance « Comment adapter la France à 4 degrés ? » est sorti. L'Espace SOMPORT ne sera jamais rentable, ni à l'équilibre. Il faudra continuer à verser une subvention d'équilibre. Est-ce qu'il faut poursuivre le développement de ces activités ou prendre des mesures politiquement déplaisantes mais nécessaires ?

L. ALTHAPE explique que le PNP a travaillé depuis le départ sur le projet de l'Espace Somport, notamment sur l'activité de luge. La hantise du PNP était que l'espace Somport devienne un parc d'attraction. La luge devait être un point d'entrée pour expliquer la montagne, la nature, le Parc par l'éducation et la pédagogie autour de ça. L'objectif est d'attirer les visiteurs par le côté ludique de la luge. Le PNP a été d'accord pendant de nombreuses années, jusqu'au dernier moment, une fois le projet abouti. Le travail se poursuit avec le PNP. Pour ce qui est de la prise en compte du changement climatique, L'espace Somport est la 2^{ème} station de ski de fonds des Pyrénées avec 55 000 entrées. Le potentiel de clientèle est très élevé, notamment grâce à la population espagnole. Le Somport est aussi une forêt de hêtre qui est un havre de paix et de fraîcheur pour les espagnols notamment pour les habitants de Jaca (70 000 habitants). Le projet n'est donc pas sorti de nulle part et ça n'a pas été irresponsable de l'imaginer. Le but est d'être à l'équilibre et des emplois, espagnols et français, sur le site sont pérennisés. Le bâtiment du Somport a été réhabilité de façon exemplaire et c'était le souhait de la CC de la Vallée d'Aspe à l'époque. Les financeurs ont été présents à hauteur de 60% et si le projet a abouti c'est aussi parce que le PNP était présent et d'accord sur plusieurs points de développement.

Le Conseil Communautaire, par 55 voix pour, par 1 voix contre (P. BAHOU) et 1 abstention/nul/blanc/non-participation (B. MORA),

- **APPROUVE** le programme de la politique touristique de la communauté de communes, dont les crédits nécessaires figurent aux projets de Budget Primitif 2025 des rapports n°17 et 64,
- **ADOpte** le présent rapport.

**RAPPORT N° 250410-15-FIN-
BUDGET ANNEXE DU SOMPORT : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

L. ALTHAPE expose :

Le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du Budget Annexe du Somport, est arrêté comme suit, avant affectation des résultats antérieurs :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Résultats 2024</u>
Section Investissement	54 810,31 €	38 212,69 €	-16 597,62 €
Section Fonctionnement	496 205,45 €	687 246,97 €	191 041,52 €

	<u>Résultats 2023</u>	<u>Résultats 2024</u>	<u>Résultats de clôture</u>
Section Investissement	46 243,63 €	-16 597,62 €	29 646,01 €
Section Fonctionnement	-197 450,30 €	191 041,52 €	-6 408,78 €

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 53 voix pour, par 1 voix contre (B. MORA), et 2 abstentions/nuls/blancs/non-participations (P. BAHOU) et R. VILLALBA)

Le Président ne participant pas au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du Budget Annexe du Somport,
 - **ADOpte** le présent rapport.
-

**RAPPORT N°250410-16-FIN-
AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU BUDGET
ANNEXE DU SOMPORT**

L. ALTHAPE expose :

Le déficit de clôture de la section de fonctionnement est de 6 408.78 € et sera reporté au budget primitif 2025 (compte 002 Solde d'exécution reporté).

Par ailleurs, l'excédent de la section d'investissement 29 646.01 € sera reporté au budget primitif 2025 (compte 001 Solde d'exécution reporté).

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 54 voix pour et 3 abstentions/nuls/blancs/non-participations (B. MORA, P. BAHOUm et R. VILLALBA),

- **ADOpte** le présent rapport.
-

**RAPPORT N° 250410-17-FIN-
BUDGET ANNEXE DU SOMPORT / FORT DU PORTALET : BUDGET PRIMITIF 2025**

L. ALTHAPE expose :

Les informations relatives à l'Espace Somport et au Fort du Portalet figurent dans le rapport de présentation de la politique touristique adopté précédemment.

L'exploitation du Fort du Portalet est intégrée dans le budget annexe du Somport.

Le Budget Annexe 2025 du Somport/Fort du Portalet s'équilibre de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : 698 869,38 €
 - SOMPORT : 591 128,60 €
 - FORT : 107 740,78 €
- Section d'investissement : 69 178,50 €
 - SOMPORT : 69 178,50 €

Pour l'équilibre du budget relatif au SOMPORT, la subvention prévisionnelle 2025 versée par le Budget Général est de 100 000 €.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 54 voix pour, 2 voix contre (B. MORA et P. BAHOUm) et 1 abstention/nul/blanc/non-participation (R. VILLALBA),

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2025 du Somport, arrêté aux montants ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de chacune des sections dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section concernée

- **ARRÊTE** à 100 000 € la participation en faveur du Budget Annexe du Somport, qui sera inscrite au Budget Général 2025,
- **ADOpte** le présent rapport.

PÔLE DEVELOPEMENT ECONOMIQUE

RAPPORT N° 250410-18-FIN- PRESENTATION DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET CONTRACTUELLES

M. OXIBAR, H. BELLEGARDE et P. GARROTE exposent :

Rôle / objectif du pôle :

Le rôle principal du pôle est de développer et promouvoir l'activité économique et l'attractivité du territoire suivant 4 axes stratégiques :

- > Axe 1 : accompagner le parcours immobilier des entreprises,
- > Axe 2 : valoriser et soutenir les filières du territoire,
- > Axe 3 : développer un écosystème local favorable pour les entreprises,
- > Axe 4 : animer le réseau des acteurs du territoire.

En outre, le pôle organise, supervise et anime les dispositifs de contractualisation entre la communauté de communes et les différents financeurs (Conseil départemental, Région, État, Europe...) dont le dispositif fonds européens nouvelle génération. Enfin, il conseille et accompagne les communes, les associations qui le souhaitent dans leur recherche de financements.

Sont détaillés dans les tableaux ci-dessous les principales actions du pôle développement économique, qui peuvent nécessiter des commentaires et des explications.

Le pôle est composé de 5.3 ETP.

Comme évoqué dans le rapport de présentation du Pôle *Ressources et Moyens*, la CCHB bénéficie de recettes provenant par le biais des entreprises locales, à savoir pour 2025 :

- Cotisation foncière des entreprises (CFE): 3 759 685.00 €
- Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises : 2 304 977.00 € (dorénavant fraction de TVA)
- Impôt Forfaitaire sur Entreprise de Réseau : 378 188.00 €
- Taxe sur Surfaces Commerciales : 481 669.00 €

1-Fonctionnement : Budget Général - BP 2025 TOTAL

Fonction	Accompagnement entreprises et commerces	Gestion des parcs d'activité	Soutien à l'agriculture	Centre collecte Ledeuix	Centre allotement Accous	Centre allotement Lanne
Dépenses	392 995,62 €	345 262,10 €	25 847,89 €	3 670 €	6 992 €	
Recettes	12 641,28 €	45 280,64 €	3 000 €	623,50 €	5 182,50 €	7 354 €

Accompagnement entreprises/actions collectives/commerce :

- La CCHB soutient financièrement la filière cinématographique dans le cadre de la loi Sœur.
- La CCHB, dans le cadre de sa politique d'aide à l'entrepreneuriat soutient des associations à vocation économique qui accompagnent les porteurs de projets.
- Le pôle a été renforcé depuis le 1^{er} janvier 2025 avec un 0.5 ETP pour le pilotage du commerce, de l'artisanat et de l'entrepreneuriat afin de dégager la cheffe de pôle sur des missions plus transversales (pilotage ingénierie/recherche de financements CCHB et

- communes).
- Dans le cadre du lancement de l'Action Collective de Proximité (politique qui prend le relais du Fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce (FISAC), qui permet des aides directes aux artisans et commerçants qui investissent (machines, vitrines, aménagement du magasin...) et dont le portage est fait par la CCPN pour le territoire des montagnes béarnaises, il est prévu le remboursement du poste. La quote-part de l'étude sera quant à elle vu en DM une fois les montants précis connus.
- Nouvelles propositions :
 - Au regard de la création et de la structuration de la nouvelle association de commerçants sur Oloron, il est proposé de les aider financièrement pour lancer les premières actions.

Les parcs d'activités :

- Pour rappel, les parcs d'activités gérés par la CCHB sont au nombre de 12.
- Les montants concernent l'entretien de ces parcs d'activités ainsi que des subventions d'équilibre de fonctionnement. A ce jour, le plan d'apurement de ces budgets annexes débuté en 2022 a mobilisé 803 474.66 €. Une provision de 200k€ est proposé au BP 2025. Leur aménagement est géré dans les budgets annexes (comptabilité de stock).

Agriculture :

- Cette thématique regroupe l'ensemble des centres d'allotement (Accous, Lédeux et Lanne-en-Barétous) dans lesquels il y a essentiellement du fonctionnement courant, de l'entretien et des réparations. A noter que la fréquentation s'érode au fur et à mesure des années (baisse des recettes) et que des investissements sont à prévoir suite à la visite de la DDPP (petits équipements).
- Soutien de la communauté de communes aux diverses associations agricoles par le biais de subventions.

2-Budgets Annexes

Gabarn

- A noter qu'il sera nécessaire de prévoir la clôture du Budget Annexe au cours de l'année du fait que tous les terrains ont été vendus (écriture de clôture avec subvention du budget général ou un emprunt) – les travaux de requalification seront pour leur part inscrits en section d'investissement du Budget Général.

Ogeu

- L'aménagement de l'extension de la ZAE se termine. Resteront les aménagements paysagers à faire cette fin d'année
- Les premiers terrains vont être commercialisés avant l'été.

Lanneretonne

- Ce parc d'activités est dorénavant complètement commercialisé, et devra donc faire l'objet d'une écriture de clôture.
- Pour rappel, une réflexion est lancée avec l'AUDAP pour initier un travail de densification de la ZAE (stationnement, mutualisation, construction fonds de parcelles...).

Ecobois

- Dépenses : remboursement de l'emprunt

Les Barthes

- Pour ce parc d'activités à vocation artisanale, des recettes proviendront des ventes de terrain.

Pépinière

- A moyen terme, le déficit d'investissement de ce budget devra être apuré soit par le biais d'un emprunt, soit par le biais d'une intervention du budget général.

Lasseube :

- Vente du dernier terrain du parc d'activité

3-Investissements portés sur le budget général de la CCHB

SOUTIEN A L'AGRICULTURE :

- Lors du Conseil Communautaire du 19 septembre 2024 une enveloppe de 180 K€ TTC a été votée pour les premiers travaux d'urgence de modernisation de l'abattoir, sous maîtrise d'ouvrage CCHB et sous convention de mandat avec l'abattoir. L'arrivée de la nouvelle direction a permis de finaliser l'ensemble du programme de travaux nécessaires, portant à la fois sur les chaînes d'abattage, mais également sur la station de prétraitement. Le montant total de ces travaux devrait s'élever à 385 K€ TTC. Il convient donc d'inscrire au BP 2025 un complément de 205 K€ dont 42 K€ de crédits votés lors du Conseil Communautaire du 23 janvier 2025.
- Les travaux de modernisation appelleront une subvention de la Région d'environ 40 % des dépenses éligibles. Une fois notifiées, ces recettes feront l'objet d'une décision modificative pour transformer la subvention en opération pour compte de tiers.
- RAR 2024 au 20415342 : 40 190.71 €
- Il est à noter en RAR 2024, l'achat de part sociale pour 10 000 € à la SCIC de la conserverie du Barétous.

ENTRETIEN DES PARCS D'ACTIVITES :

- La continuité de l'autorisation de programme pour la réfection de voirie des parcs d'activité (AP 51003)

CREDITS DE PAIEMENT :

RAR 2024	CP 2025
51 026.99 €	150 000 €

- Concernant la réfection des parcs d'activités, il est proposé de faire une partie d'Ogeu en 2025, après avoir fait les années précédentes Lanneretonne, Légugnon, Lasseube et Orin.

PARC D'ACTIVITE DU GABARN :

- Suite à la concertation avec les riverains lancée en 2021, une étude paysagère de requalification a été lancée
- Une étude faunistique a démontré la présence d'espèces protégées qui nécessite de nouvelles démarches administratives avec la DREAL et un accompagnement par un bureau d'étude spécialisé (écologue)
- Les premiers travaux d'amélioration seront réalisés en fonction des conclusions de la DREAL

NUMERO D'OPERATION	LIBELLE DE L'OPERATION	RAR 2024 DEPENSES	BP 2025 DEPENSES	BP 2025 RECETTES
244	Réhabilitation GABARN	45 329 €	580 000 €	405 000 €

CENTRE DE FORMATION :

- Suite à la demande des industriels locaux d'avoir sur le territoire un plateau technique permettant d'accueillir ou de dispenser des formations pratiques, une étude de préfaisabilité a été lancée avec la SPL des PA pour avoir une première approche financière de la création d'un tel lieu (réhabilitation d'un ancien bâtiment industriel), soit 4 600 € en RAR.

ACTIONS COLLECTIVES DE PROXIMITE :

- Les montants des aides directes aux entreprises, une fois qu'ils seront affinés seront éventuellement inscrits en DM en cours d'année si nécessaire.

Oui cet exposé

DEBAT :

J. CAZAURANG explique avoir été interpellé par des administrés concernant le centre d'allotement en particulier celui d'Accous. La demande concerne une autre orientation d'utilisation de ce centre d'allotement et du pont bascule. Les récriminations concernant la restauration et la vente de fromages notamment. Cela procure une concurrence déloyale car il y a des restaurants et gîtes ruraux avec tables d'hôtes (avec magasins de vente de fromage) à proximité. Ça porterait un préjudice économique. Cela pourrait être une vitrine de la vallée si tous les producteurs étaient présents dans cet espace.

H. BELLEGARDE explique que le centre d'allotement d'Accous, qui a bénéficié d'aides publiques, remonte à plus de 10 ans donc il n'y a pas d'oppositions si un autre usage de cet espace était décidé. A priori, tous les producteurs de la zone ont été sollicités au moment où le centre a été créé et seulement quelques-uns se sont associés pour pouvoir proposer cette activité aujourd'hui. D'autres producteurs peuvent s'associer et rentrer dans le dispositif également. Il faut leur rappeler.

Le Conseil Communautaire, par 55 voix pour, 1 voix contre (J. CAZAURANG) et 1 abstention/nul/blanc/non-participation (P. BAHOU),

- **APPROUVE** le programme des politiques économiques et contractuelles de la communauté de communes, dont les crédits nécessaires figurent aux projets de Budget Primitif 2025 du rapport n°64 et des rapports n° 19 à 48,
- **APPROUVE** les autorisations de programme et crédits de paiement tels que présentés,
- **CLOTURE** l'autorisation de programme et de crédit de paiement en cours N° 51005 « Immobilier d'entreprise »,
- **ADOpte** le présent rapport.

RAPPORT N° 250410-19-FIN- BUDGET ANNEXE DE L'ATELIER RELAIS BOIS ENERGIE : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

M. OXIBAR expose :

Le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du Budget Annexe Atelier Relais Bois Energie est arrêté comme suit, avant affectation des résultats antérieurs :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Résultats 2024</u>
Section Investissement	10 664,22 €	20 901,15 €	10 236,93 €
Section Fonctionnement	2 109,84 €	17 727,54 €	15 617,70 €
	<u>Résultats 2023</u>	<u>Résultats 2024</u>	<u>Résultats de clôture</u>
Section Investissement	-20 901,15 €	10 236,93 €	-10 664,22 €
Section Fonctionnement	4,88 €	15 617,70 €	15 622,58 €

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité
Le Président ne participant pas au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du Budget Annexe Atelier Relais Bois Energie,
- **ADOpte** le présent rapport.

**RAPPORT N° 250410-20-FIN-
AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU BUDGET
ANNEXE DE L'ATELIER RELAIS BOIS ENERGIE**

M. OXIBAR expose :

L'excédent de fonctionnement est de 15 622.58 €.

Il est proposé d'affecter une partie de cet excédent soit 10 664.22 €, en section d'investissement du budget primitif 2025 (compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé). L'excédent de fonctionnement reporté s'élève à 4 958.36 € (compte 002 Solde d'exécution reporté).

Par ailleurs, le déficit de la section d'investissement (10 664.22 €) sera reporté au budget primitif 2025 (compte 001 Solde d'exécution reporté).

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOpte** le présent rapport.

**RAPPORT N° 250410-21-FIN-
BUDGET ANNEXE DE L'ATELIER RELAIS BOIS ENERGIE : BUDGET PRIMITIF 2025**

M. OXIBAR expose :

Les informations relatives à ce budget annexe figurent dans le rapport de présentation des politiques économiques et contractuelles adopté précédemment.

Les comptes du Budget Annexe de l'Atelier Relais Bois Energie s'établissent en équilibre en recettes et en dépenses soit :

- Pour la section de fonctionnement : 12 400.40 €
- Pour la section d'investissement : 21 448.50 €

Pour l'équilibre du budget, la subvention prévisionnelle 2025 versée par le Budget Général est de 5 384.04 €.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2025 de l'Atelier Relais Bois Energie, arrêté aux montants ci-dessus,
- **ARRÊTE** à 5 384.04 € la participation en faveur du Budget Annexe de l'Atelier Bois Energie, qui sera inscrite au Budget Général 2025,
- **AUTORISE** le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de chacune des sections dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section concernée
- **ADOpte** le présent rapport.

**RAPPORT N° 250410-22-FIN-
BUDGET ANNEXE DU PARC D'ACTIVITÉS DU GABARN : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

H. BELLEGARDE expose :

Le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du Budget Annexe Parc d'Activités du Gabarn est arrêté comme suit, avant affectation des résultats antérieurs :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Résultats 2024</u>
Section Investissement	1 658 892,38 €	1 642 917,77 €	-15 974,61 €
Section Fonctionnement	1 775 369,22 €	1 772 368,34 €	-3 000,88 €
	<u>Résultats 2023</u>	<u>Résultats 2024</u>	<u>Résultats de clôture</u>
Section Investissement	-1 642 917,77 €	-15 974,61 €	-1 658 892,38 €
Section Fonctionnement	1 042 515,84 €	-3 000,88 €	1 039 514,96 €

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 54 voix pour et 2 abstentions/nuls/blancs/non-participations (P. BAHOU et C. LACOUR),

Le Président ne participant pas au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du Budget Annexe Parc d'Activités du Gabarn,
 - **ADOpte** le présent rapport.
-

**RAPPORT N° 250410-23-FIN-
AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU BUDGET
ANNEXE DU PARC D'ACTIVITÉS DU GABARN**

H. BELLEGARDE expose :

L'excédent de fonctionnement est 1 039 514.96 €

Il est proposé d'affecter la totalité de cet excédent de fonctionnement en section de fonctionnement au budget primitif 2025 (compte 002 Solde d'exécution reporté).

Par ailleurs, le déficit de la section d'investissement (1 658 892.38 €) sera reporté au budget primitif 2025 (compte 001 Solde d'exécution reporté).

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 56 voix pour et 1 abstention/nul/blanc/non-participation (P. BAHOU),

Le Président ne participant pas au vote,

- **ADOpte** le présent rapport.
-

**RAPPORT N° 250410-24-FIN-
BUDGET ANNEXE DU PARC D'ACTIVITÉS DU GABARN : BUDGET PRIMITIF 2025**

H. BELLEGARDE expose :

Les informations relatives à ce parc d'activité figurent dans le rapport de présentation des politiques économiques et contractuelles adopté précédemment.

Il est rappelé que les budgets des parcs d'activités sont gérés en comptabilité de stocks qui génère des écritures équilibrées d'environ 1 665 k€ en investissement et 1 659 k€ en fonctionnement.

- o en fonctionnement (dépenses et recettes) : 2 709 113.34 €
- o en investissement (dépenses et recettes) : 3 318 384.76 €

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 53 voix pour, par 1 voix contre (P. BAHOU) et 3 abstentions/nuls/blancs/non-participations (M-A. FOURNIER, J. CAZAURANG et J. MARQUEZE),

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2025 du Parc d'Activités du Gabarn, arrêté aux chiffres ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de chacune des sections dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section concernée

- **ADOPTE** le présent rapport.

**RAPPORT N° 250410-25-FIN-
BUDGET ANNEXE DU PARC D'ACTIVITÉS LANNERETONNE : COMPTE FINANCIER UNIQUE
2024**

M. OXIBAR expose :

Le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du Budget Annexe Parc d'Activités Lanneretonne est arrêté comme suit, avant affectation des résultats antérieurs :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Résultat 2024</u>
Section Investissement	46 272,48 €	225 940,85 €	179 668,37 €
Section Fonctionnement	233 556,65 €	233 555,81 €	-0,84 €

	<u>Résultats 2023</u>	<u>Résultats 2024</u>	<u>Résultats de clôture</u>
Section Investissement	158 944,24 €	179 668,37 €	338 612,61 €
Section Fonctionnement	0,00 €	-0,84 €	-0,84 €

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,
Le Président ne participant pas au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du Budget Annexe Parc d'Activités Lanneretonne,
- **ADOPTE** le présent rapport.

**RAPPORT N° 250410-26-FIN-
AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU BUDGET
ANNEXE LANNERETONE**

M. OXIBAR expose :

Le déficit de clôture de la section de fonctionnement est de 0.84 € et sera reporté au budget primitif 2025 (compte 002 Solde d'exécution reporté).

Par ailleurs, l'excédent de la section d'investissement (338 612.61 €) sera reporté au budget primitif 2025 (compte 001 Solde d'exécution reporté).

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOPTE** le présent rapport.

**RAPPORT N° 250410-27-FIN-
BUDGET ANNEXE DU PARC D'ACTIVITÉS LANNERETONNE : BUDGET PRIMITIF 2025**

M. OXIBAR expose :

Les informations relatives à ce parc d'activité figurent dans le rapport de présentation des politiques économiques et contractuelles adopté précédemment.

Il est rappelé que les budgets des Parcs d'Activités sont gérés en comptabilité de stocks.

Le Budget Annexe est ainsi équilibré de la sorte :

- en fonctionnement (dépenses et recettes) : 3 299.16 €
- en investissement (dépenses et recettes) : 338 612.61 €

Pour l'équilibre du budget, la subvention prévisionnelle 2025 versée par le Budget Général est de 3 289.16 €.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2025 du Parc d'Activités Lanneretonne, arrêté selon les modalités décrites ci-dessus,
- **ARRETE** à 3 289.16 € la participation en faveur du Budget Annexe Lanneretonne, qui sera inscrite au Budget Général 2025,
- **AUTORISE** le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de chacune des sections dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section concernée
- **ADOpte** le présent rapport.

**RAPPORT N° 250410-28-FIN-
BUDGET ANNEXE DU PARC D'ACTIVITÉS LAZÈRES : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

H. BELLEGARDE expose :

Le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du Budget Annexe Parc d'Activités Lazères est arrêté comme suit, avant affectation des résultats antérieurs :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Résultats 2024</u>
Section Investissement	40 400,98 €	111 678,62 €	71 277,64 €
Section Fonctionnement	40 402,05 €	40 400,98 €	-1,07 €

	<u>Résultats 2023</u>	<u>Résultats 2024</u>	<u>Résultats de clôture</u>
Section Investissement	-111 678,62 €	71 277,64 €	-40 400,98 €
Section Fonctionnement	1 272,00 €	-1,07 €	1 270,93 €

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,
Le Président ne participant pas au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du Budget Annexe Parc d'Activités Lazères,
- **ADOpte** le présent rapport.

**RAPPORT N° 250410-29-FIN-
AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE FINANCIER UNNIQUE 2024 DU BUDGET
ANNEXE DE LAZERES**

H. BELLEGARDE expose

L'excédent de fonctionnement est 1 270.93 €.

Il est proposé d'affecter la totalité de cet excédent de fonctionnement en section de fonctionnement au budget primitif 2025 (compte 002 Solde d'exécution reporté).

Par ailleurs, le déficit de la section d'investissement (40 400.98 €) sera reporté au budget primitif 2025 (compte 001 Solde d'exécution reporté).

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOpte** le présent rapport.

**RAPPORT N° 250410-30-FIN-
BUDGET ANNEXE DU PARC D'ACTIVITÉS LAZÈRES : BUDGET PRIMITIF 2025**

H. BELLEGARDE expose :

Les informations relatives à ce parc d'activité figurent dans le rapport de présentation des politiques économiques et contractuelles adopté précédemment.

Ce budget comprend des écritures de stocks pour un montant de 40 k€ en fonctionnement et 40 k€ en investissement.

Le Budget Annexe est équilibré de la sorte :

- en fonctionnement (dépenses et recettes) : 40 410.98 €
- en investissement (dépenses et recettes) : 40 400.98 €

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2025 du Parc d'Activités de Lazères, arrêté aux chiffres ci-dessus,

- **AUTORISE** le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de chacune des sections dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section concernée
- **ADOpte** le présent rapport.

**RAPPORT N° 250410-31-FIN-
BUDGET ANNEXE DE LA PLATEFORME DU PONT DE LESCUN : COMPTE FINANCIER
UNIQUE 2024**

M. OXIBAR expose :

Le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du Budget Annexe de la Plateforme du Pont de Lescun est arrêté comme suit, avant affectation des résultats antérieurs :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Résultats 2024</u>
Section Investissement	0,00 €	1 249,27 €	1 249,27 €
Section Fonctionnement	2 087,53 €	0,00 €	-2 087,53 €

	<u>Résultats 2023</u>	<u>Résultats 2024</u>	<u>Résultats de clôture</u>
Section Investissement	57 844,44 €	1 249,27 €	59 093,71 €
Section Fonctionnement	3 168,00 €	-2 087,53 €	1 080,47 €

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité
Le Président ne participant pas au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du Budget Annexe de la Plateforme du Pont de Lescun,
- **ADOpte** le présent rapport.

**RAPPORT N° 250410-32-FIN-
AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU BUDGET
ANNEXE DE LA PLATE FORME DE LESCUN**

M. OXIBAR expose :

L'excédent de fonctionnement est de 1 080.47 €.

Il est proposé d'affecter la totalité de cet excédent de fonctionnement en section de fonctionnement au budget primitif 2025 (compte 002 Solde d'exécution reporté).

Par ailleurs, l'excédent de la section d'investissement (59 093.71 €) sera reporté au budget primitif 2025 (compte 001 Solde d'exécution reporté).

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOPTE** le présent rapport.

**RAPPORT N° 250410-33-FIN-
BUDGET ANNEXE DE LA PLATEFORME DU PONT DE LESCUN : BUDGET PRIMITIF 2025**

M. OXIBAR expose :

Les informations relatives à ce parc d'activité figurent dans le rapport de présentation des politiques économiques et contractuelles adopté précédemment.

Le Budget Primitif 2025 s'équilibre de la manière suivante, en dépenses et recettes :

- o en fonctionnement (dépenses et recettes) : 1 759.27 €
- o en investissement (dépenses et recettes) : 60 342.98 €

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2025 de la Plateforme du Pont de Lescun, arrêté aux montants ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de chacune des sections dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section concernée
- **ADOPTE** le présent rapport.

**RAPPORT N° 250410-34-FIN-
BUDGET ANNEXE DU PARC D'ACTIVITES D'OGEU : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

M. OXIBAR expose :

Le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du Budget Annexe Parc d'Activités d'OGEU est arrêté comme suit, avant affectation des résultats antérieurs :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Résultats 2024</u>
Section Investissement	1 128 408,19 €	1 148 431,37 €	20 023,18 €
Section Fonctionnement	1 178 106,83 €	1 176 524,84 €	-1 581,99 €
	<u>Résultats 2023</u>	<u>Résultats 2024</u>	<u>Résultats de clôture</u>
Section Investissement	-538 964,18 €	20 023,18 €	-518 941,00 €
Section Fonctionnement	28 625,80 €	-1 581,99 €	27 043,81 €

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,
Le Président ne participant pas au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du Budget Annexe Parc d'Activités d'OGEU,
- **ADOpte** le présent rapport.

**RAPPORT N° 250410-35-FIN-
AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU BUDGET
ANNEXE DU PARC D'ACTIVITES D'OGEU**

M. OXIBAR expose :

L'excédent de fonctionnement est de 27 043.81 €.

Il est proposé d'affecter la totalité de cet excédent de fonctionnement en section de fonctionnement au budget primitif 2025 (compte 002 Solde d'exécution reporté).

Par ailleurs, le déficit de la section d'investissement (518 941.00 €) sera reporté au budget primitif 2025 (compte 001 Solde d'exécution reporté).

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOpte** le présent rapport.

**RAPPORT N° 250410-36-FIN-
BUDGET ANNEXE DU PARC D'ACTIVITÉS D'OGEU : BUDGET PRIMITIF 2025**

M. OXIBAR expose :

Les informations relatives à ce parc d'activité figurent dans le rapport de présentation des politiques économiques et contractuelles adopté précédemment.

Il est rappelé que les budgets des parcs d'activités sont gérés en comptabilité de stocks qui génère des écritures équilibrées d'environ 1 441 k€ en fonctionnement et 1 248 k€ en investissement.

Le Budget Primitif est ainsi équilibré de la sorte :

- o en fonctionnement (dépenses et recettes) : 1 712 515.23 €
- o en investissement (dépenses et recettes) : 1 780 457.39 €

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2025 du Parc d'Activités d'Ogeu, arrêté aux montants ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de chacune des sections dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section concernée
- **ADOpte** le présent rapport.

**RAPPORT N° 250410-37-FIN-
BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITÉS LES BARTHES : COMPTE FINANCIER UNIQUE
2024**

H. BELLEGARDE expose :

Le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du Budget Annexe Zone d'Activités Les Barthes est arrêté comme suit, avant affectation des résultats antérieurs :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Résultats 2024</u>
Section Investissement	13 976,04 €	13 976,04 €	0,00 €
Section Fonctionnement	17 034,04 €	15 505,04 €	-1 529,00 €

	<u>Résultats 2023</u>	<u>Résultats 2024</u>	<u>Résultats de clôture</u>
Section Investissement	-13 856,64 €	0,00 €	-13 856,64 €
Section Fonctionnement	13 856,64 €	-1 529,00 €	12 327,64 €

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,
Le Président ne participant pas au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du Budget Annexe Zone d'Activités Les Barthes,
- **ADOpte** le présent rapport.

**RAPPORT N° 250410-38-FIN-
AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU BUDGET
ANNEXE DES BARTHES**

H. BELLEGARDE expose :

L'excédent de fonctionnement est 12 327.64 €.

Il est proposé d'affecter la totalité de cet excédent de fonctionnement en section de fonctionnement au budget primitif 2025 (compte 002 Solde d'exécution reporté).

Par ailleurs, le déficit de la section d'investissement (13 856.64 €) sera reporté au budget primitif 2025 (compte 001 Solde d'exécution reporté).

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,
Le Président ne participant pas au vote,

- **ADOpte** le présent rapport.

**RAPPORT N° 250410-39-FIN-
BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITÉS LES BARTHES : BUDGET PRIMITIF 2025**

H. BELLEGARDE expose :

Les informations relatives à ce parc d'activité figurent dans le rapport de présentation des politiques économiques et contractuelles adopté précédemment.

Il est rappelé que les budgets des Parcs d'Activités sont gérés en comptabilité de stocks qui génère des écritures d'un montant d'environ 15 k€ en fonctionnement et en investissement.

Le Budget Annexe est équilibré de la sorte :

- en fonctionnement (dépenses et recettes) : 45 867.32 €
- en investissement (dépenses et recettes) : 29 771.48 €

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2025 de la Zone d'Activités Les Barthes, arrêté aux chiffres ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de chacune des sections dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section concernée
- **ADOpte** le présent rapport.

**RAPPORT N° 250410-40-FIN-
BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DE LASSEUBE : COMPTE FINANCIER UNIQUE
2024**

M. OXIBAR expose :

Le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du Budget Annexe Zone d'Activités de LASSEUBE est arrêté comme suit, avant affectation des résultats antérieurs :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Résultats 2024</u>
Section Investissement	46 383,00 €	57 704,00 €	11 321,00 €
Section Fonctionnement	59 663,40 €	59 647,00 €	-16,40 €

	<u>Résultats 2023</u>	<u>Résultats 2024</u>	<u>Résultats de clôture</u>
Section Investissement	-57 704,00 €	11 321,00 €	-46 383,00 €
Section Fonctionnement	57 723,00 €	-16,40 €	57 706,60 €

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité
Le Président ne participant pas au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du Budget Annexe Zone d'Activités de Lasseube,
 - **ADOpte** le présent rapport.
-

**RAPPORT N° 250410-41-FIN-
AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU BUDGET
ANNEXE DE LASSEUBE**

L'excédent de fonctionnement est 57 706.60 €.

Il est proposé d'affecter la totalité de cet excédent de fonctionnement en section de fonctionnement au budget primitif 2025 (compte 002 Solde d'exécution reporté).

Par ailleurs, le déficit de la section d'investissement (46 383.00 €) sera reporté au budget primitif 2025 (compte 001 Solde d'exécution reporté).

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOpte** le présent rapport.
-

**RAPPORT N° 250410-42-FIN-
BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITES DE LASSEUBE : BUDGET PRIMITIF 2025**

M. OXIBAR expose :

Les informations relatives à ce parc d'activités figurent dans le rapport de présentation des politiques économiques et contractuelles adopté précédemment.

Il est rappelé que les budgets des parcs d'activités sont gérés en comptabilité de stocks ce qui génère pour cet exercice des écritures de 82 k€ en fonctionnement et en investissement.

Les comptes du Budget Annexe Zone d'Activités de Lasseube s'établissent en équilibre en recettes et en dépenses soit :

- Pour la section de fonctionnement : 125 669.60 €
- Pour la section d'investissement : 92 786.00 €

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2025 de la Zone d'Activités de Lasseube, arrêté aux montants ci-dessus,
 - **AUTORISE** le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de chacune des sections dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section concernée
 - **ADOpte** le présent rapport.
-

**RAPPORT N° 250410-43-FIN-
BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DU CAMOU : COMPTE FINANCIER UNIQUE
2024**

M. OXIBAR expose :

Le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du Budget Annexe Zone d'Activités du Camou est arrêté comme suit, avant affectation des résultats antérieurs :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Résultats 2024</u>
Section Investissement	69 999,00 €	69 999,00 €	0,00 €
Section Fonctionnement	69 999,07 €	155 954,59 €	85 955,52 €

	<u>Résultats 2023</u>	<u>Résultats 2024</u>	<u>Résultats de clôture</u>
Section Investissement	-69 999,00 €	0,00 €	-69 999,00 €
Section Fonctionnement	-15 956,59 €	85 955,52 €	69 998,93 €

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire par 55 voix pour et 1 abstention (L. DUPRIEZ),
Le Président ne participant pas au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du Budget Annexe Zone d'Activités du Camou,
- **ADOpte** le présent rapport.

**RAPPORT N° 250410-44-FIN-
AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU BUDGET
ANNEXE CAMOU**

M. OXIBAR expose :

L'excédent de fonctionnement est 69 998.93 €.

Il est proposé d'affecter la totalité de cet excédent de fonctionnement en section de fonctionnement au budget primitif 2025 (compte 002 Solde d'exécution reporté).

Par ailleurs, le déficit de la section d'investissement (69 999.00 €) sera reporté au budget primitif 2025 (compte 001 Solde d'exécution reporté).

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOpte** le présent rapport.

**RAPPORT N° 250410-45-FIN-
BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITES DU CAMOU : BUDGET PRIMITIF 2025**

M. OXIBAR expose :

Les informations relatives à ce parc d'activités figurent dans le rapport de présentation des politiques économiques et contractuelles adopté précédemment.

Il est rappelé que les budgets des parcs d'activités sont gérés en comptabilité de stocks, l'équilibre se fait donc par le biais de ces écritures dont le montant pour cet exercice s'élève à 70 k€.

Les comptes du Budget Annexe Zone d'Activités du Camou s'établissent en équilibre en recettes et en dépenses soit :

- Pour la section de fonctionnement : 140 003.00 €
- Pour la section d'investissement : 139 998.00 €

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2025 de la Zone d'Activités du Camou, arrêté aux montants ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de chacune des sections dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section concernée
- **ADOpte** le présent rapport.

**RAPPORT N° 250410-46-FIN-
BUDGET ANNEXE DE LA PEPINIERE : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

P. GARROTE expose :

Le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du Budget Annexe de la Pépinière est arrêté comme suit, avant affectation des résultats antérieurs :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Résultats 2024</u>
Section Investissement	521,28 €	28 514,44 €	27 993,16 €
Section Fonctionnement	28 029,52 €	29 023,17 €	993,65 €

	<u>Résultats 2023</u>	<u>Résultats 2024</u>	<u>Résultats de clôture</u>
Section Investissement	-424 005,98 €	27 993,16 €	-396 012,82 €
Section Fonctionnement	0,00 €	993,65 €	993,65 €

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité
Le Président ne participant pas au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du Budget Annexe de la Pépinière,
 - **ADOpte** le présent rapport.
-

**RAPPORT N° 250410-47-FIN
AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU BUDGET
ANNEXE PEPINIERE D'ENTREPRISE**

P. GARROTE expose :

L'excédent de fonctionnement est de 993.65 €.

Il est proposé d'affecter la totalité de cet excédent, en section d'investissement du budget primitif 2025 (compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé).

Par ailleurs, le déficit de la section d'investissement (396 012.82 €) sera reporté au budget primitif 2025 (compte 001 Solde d'exécution reporté).

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOpte** le présent rapport.
-

**RAPPORT N° 250410-48-FIN-
BUDGET ANNEXE DE LA PEPINIERE : BUDGET PRIMITIF 2025**

P. GARROTE expose :

Les informations relatives à ce parc d'activité figurent dans le rapport de présentation des politiques économiques et contractuelles adopté précédemment.

Le Budget Primitif 2025 s'équilibre de la manière suivante, en dépenses et recettes :

- o en fonctionnement : 34 507.00 €
- o en investissement : 402 272.82 €

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2025 de la Pépinière, arrêté aux montants ci-dessus,
 - **AUTORISE** le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de chacune des sections dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section concernée
 - **ADOpte** le présent rapport.
-

**RAPPORT N° 250410-49-DEV-
ABATTOIR DU HAUT-BEARN TRAVAUX DE MODERNISATION : PROGRAMME FINAL DES
TRAVAUX ET AVENANT A LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE**

B. MORA expose :

Lors du Conseil Communautaire du 19 septembre 2024 une enveloppe de 180 K€ TTC a été votée pour les premiers travaux d'urgence de modernisation de l'abattoir, sous maîtrise d'ouvrage CCHB et sous convention de mandat avec l'abattoir.

L'arrivée de la nouvelle direction a permis de finaliser l'ensemble du programme de travaux nécessaires, portant à la fois sur les chaînes d'abattage, mais également sur la station de prétraitement.

Le montant total de ces travaux devrait s'élever à 385 K€ TTC.

Il convient donc d'inscrire au BP 2025 un complément de 205 K€ dont 42 K€ de crédits votés lors du Conseil Communautaire du 23 janvier 2025.

Pour rappel, les travaux de modernisation sur la chaîne d'abattage appelleront une subvention de la Région d'environ 40% des dépenses éligibles.

Ceci étant exposé un avenant à la convention de mandat sera établi.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **INSCRIT** au BP 2025 les crédits nécessaires,
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage,
- **ADOpte** le présent rapport.

**RAPPORT N° 250410-50-DEV-
MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DE LA PEPINERE D'ENTREPRISES**

P. GARROTE expose :

Pour rappel, la pépinière d'entreprises a pour objet d'aider à la création et au développement de jeunes entreprises en leur mettant à disposition des locaux à un tarif avantageux.

Deux types de convention sont proposés : pépinière et hôtel, selon la date d'immatriculation de l'entreprise.

Lors du conseil communautaire du 29 juin 2023, il avait été décidé de procéder à une modification de l'ensemble des tarifs en appliquant un forfait « charges et services » comprenant l'eau, l'électricité, la téléphonie, la fibre, l'utilisation et l'entretien des espaces communs.

Cependant, à l'usage, il s'avère que ce tarif forfaitaire, basé sur un prix au mètre carré n'est pas adapté aux entreprises qui souhaiteraient louer des locaux supplémentaires, certains coûts ne dépendant pas de la superficie, ex : abonnement fibre, ménage des espaces communs ...

Au regard de ces éléments, il est proposé d'appliquer une réduction de 20 % du tarif charges et services, pour la location de 2 locaux puis de 10 % par local supplémentaire.

Les autres tarifs de location restant inchangés, il est proposé d'adopter la grille tarifaire ci-annexée.

De plus, comme stipulé dans les conventions pépinières et hôtels, signées depuis le 29 juin 2023, ces nouveaux tarifs s'appliquent dès leur adoption et approbation en contrôle de légalité.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le présent rapport
- **APPROUVE** la grille tarifaire ci-annexée
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions, les avenants et tout document relatif à ces locations

RAPPORT N° 250410-51-DEV- BATIMENT EURALIS : MODIFICATION DU LOYER CCI

M. OXIBAR expose :

Pour rappel, la Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI) loue depuis 1998, cinq bureaux au rez-de-chaussée de l'immeuble « EURALIS », situé au 6 avenue de la Gare, pour un montant annuel de 8 969.52 € TTC

Cette dernière, souhaite restituer deux bureaux dont elle n'a plus l'utilité (démarches en ligne, moins de permanences de partenaires...).

En outre, afin de réaliser des économies d'échelle, il a été décidé, entre la CCI et la CCHB de conventionner avec le même prestataire pour l'entretien des bureaux et espaces communs. Cette prestation fera l'objet d'une refacturation par la CCHB.

Aussi, il est décidé d'ajuster le montant du loyer au prorata du nombre de bureaux, soit un montant annuel 5 382 € TTC, auquel viendront s'ajouter les frais d'entretien calculés sur la même base.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **APPROUVE** le montant du loyer,
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions, les avenants et tout document relatif à cette location.

RAPPORT N°250410-52-DEV CENTRE D'ALLOTLEMENT : BOUTIQUE EPHEMERE ET DISTRIBUTEUR DE FROMAGES

H. BELLEGARDE expose :

Depuis 2023, le collectif de producteurs regroupé dans une société en participation « COM'A LA FERME », représentée par Marion OSSINIRI, occupe le centre d'allotement d'Accous pour y installer une boutique éphémère durant la période estivale.

Cette action se déroule du 1^{er} juillet au 15 septembre. La période est propice à cette demande du fait de la baisse d'activités des coopératives qui n'utilisent pas le centre durant les mois d'été.

L'objectif est de présenter et vendre leurs productions, mais également de faire des animations (ateliers enfants, repas...). Cette mise à disposition fera l'objet d'un loyer de 625 € TTC pour la durée de l'occupation et d'un bail « code civil » entre la CCHB et la société en participation.

En outre, cette année, le collectif souhaite installer, à partir du 1^{er} mai, un distributeur réfrigéré de fromages, sur la parcelle de ce même centre.

En effet, la situation stratégique de cet équipement, situé en bordure de RN 134 semble pertinent pour ce type d'outil.

Cette mise à disposition fera également l'objet d'un loyer fixé à 200 € TTC/mois et d'un bail « code civil » jusqu' à fin décembre entre la CCHB et la société en participation.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 54 voix pour, par 1 voix contre (J. CAZAURANG) et par 2 abstentions/nuls/blancs/non-participations (C. PUCHEU et P. BAHOU),

- **APPROUVE** la mise à disposition du centre d'allotement et les montants des locations
- **AUTORISE** le Président à signer les baux « code civil » avec la société en participation « COM'A LA FERME » représentée par Marion OSSINIRI
- **ADOpte** le présent rapport.

PÔLE SERVICES TECHNIQUES ET EQUIPEMENTS A VOCATION INTERCOMMUNALE

RAPPORT N° 250410-53-FIN- PRESENTATION DES ACTIONS DU POLE TECHNIQUE ET DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

L. BENOIT et P. CASABONNE exposent :

Rôle / objectif du pôle :

- > Services techniques :
 - En charge du maintien en bon état de fonctionnement et d'entretien des bâtiments et équipements communautaires.
 - Support technique à l'ensemble des services de la CCHB dans la conduite d'opération et la maîtrise d'œuvre de travaux neufs ou d'adaptation aux nouveaux besoins : construction, extension ou réhabilitation, travaux d'aménagement, d'embellissement.... Assistance technique aux communes, notamment pour la réalisation de travaux de premier niveau (espaces verts en particulier).
 - Lien technique avec l'aérodrome dont la gestion a été confiée par la CCHB à l'Aéroclub d'Oloron Sainte-Marie.
 - En lien avec le pôle social, gestion technique des aires d'accueil des gens du voyage dont la régie de recette de l'aire de grand passage
- > Piscines :
 - Exploitation des piscines intercommunales (situées à Oloron Sainte-Marie et Lanne-en-Barétous).
- > Services Environnement :
 - Coordination de la transition écologique et énergétique sur le territoire de la CCHB : mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) dont notamment les objectifs Territoire à Énergie POSitive (TEPOS)
 - Gestion des déchets ménagers et assimilés (SICTOM)
 - Gestion de l'assainissement non collectif (SPANC)
 - Participation à la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), compétence portée, d'une part sur le bassin du gave d'Oloron, par le Syndicat Mixte des

Gaves d'Oloron, Aspe, Ossau et de leurs Affluents (SMGOAO), et d'autre part, sur le bassin versant du gave de Pau, par le Syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau (SMBGP)

BP 2025 sur le budget général, en section de fonctionnement

LIBELLES	Services techniques	Piscine Oloron	Piscine Lanne	Environnement	Environnement rivières	Equipements sportifs
Fonctionnement DEPENSES	898 157,77 €	847 122,11 €	49 900 €	196 080,85 €	383 000 €	27 840 €
Fonctionnement RECETTES	105 600 €	134 500 €	26 200 €		381 336 €	

7. Services techniques :

Les services techniques de la CCHB ont la charge du maintien en bon état d'usage et de fonctionnement des bâtiments et espaces communautaires :

- Près d'une 60aine de bâtiments de natures diverses : bâtiments administratifs / bureaux, bâtiments techniques, bâtiments d'entreprises, logements / hébergements, crèches, écoles, salles de spectacle, musées, médiathèque, piscines, station de ski, aérodrome, ...
- Une 30aine d'autres espaces et équipements communautaires nécessitant une gestion VRD (Voies et Réseaux Divers) : zones d'activités économiques, déchèteries, aires d'accueil des gens du voyage, ...

Les services techniques se composent de 17 agents répartis comme suit :

- Le service technique opérationnel est composé de 12 agents répartis sur plusieurs sites:
 - 1 chef de service basé au PTI,
 - 7 agents aux ST Oloron (dont 1 référent avec expérience en maçonnerie, 1 électricien, 1 électromécanicien en temps partagé avec la piscine et 4 agents polyvalents) : réalisation de travaux de premier niveau sur les bâtiments, entretien/création espaces verts, fabrication et mise en œuvre de mobiliers divers, apports logistiques et techniques lors d'évènements, ...
 - 3 agents aux ST Josbaig (dont 1 référent) : prépondérance des travaux d'espaces verts, entretien VRD
 - 1 agent polyvalent aux ST Aspe
 - Des renforts saisonniers complètent le service pendant la période de tonte.
- La section ingénierie compte 2 agents, sous la direction de la cheffe de pôle : gère dans toutes leurs composantes, les travaux d'adaptation aux nouveaux besoins : construction, extension ou réhabilitation, travaux de rénovation énergétique, travaux d'aménagement, d'embellissement...
- Un médiateur / référent Gens du voyage dont les missions sont précisées dans la note de présentation de la politique sociale.
- Un support administratif (gestion comptable et agent d'accueil PTI) est assuré par 3 agents en temps partagé avec d'autres services (1,8 ETP).

Concernant la section de fonctionnement sur les fonctions transversales du budget général, gérées par les ST, l'évolution des charges est la suivante :

- Eau, assainissement (67 K€) : consommations prévisionnelles stables voire en baisse à l'AGP avec la mise en œuvre des bornes de prépaiement des fluides.
- Energie (478 K€) : cette année 2025, la CCHB bénéficie d'une baisse conséquente du coût du KWh d'électricité ; -15 % pour les contrats < 36 KVA et - 21 % pour les contrats > 36 KVA. Le prix du gaz reste stable. Cette baisse des coûts sera globalement neutralisée par une surconsommation à la piscine d'Oloron (qui représente plus d'un tiers de la consommation énergétique totale de la CCHB) du fait de problématiques diverses à régler en 2025 (bac tampon fuyard, réglages à améliorer sur la régulation).

- Contrat d'exploitation CVC (Chauffage Ventilation Climatisation) : le coût du nouveau marché (~39K€/an sur le budget général) a augmenté de 55 % par rapport au précédent que nous avons avec InterEnergies depuis 6 ans.
- Contrôles règlementaires (~6K€/an sur le budget général), de maintenance extincteurs et défibrillateurs (~6.5K€/an sur le budget général) : les coûts sont globalement en nette augmentation en 2025 du fait d'un renouvellement des marchés.
- Travaux, réalisés en régie (63K€) ou par des prestataires (35K€) : les dépenses prévisionnelles pour permettre les menus travaux d'entretien, de réparation et d'amélioration sur le patrimoine intercommunal sont stables.

Concernant la section de fonctionnement de l'antenne ST du budget général :

- La principale évolution en dépenses concerne une éventuelle location d'un local (estimée à 700 €/mois) pour permettre d'entreposer des équipements et matériels de sorte à désengorger (et par la même de rendre plus sécuritaire) le PTI ainsi que d'autres bâtiments le nécessitant.
- L'essentiel des recettes des services techniques proviennent de leurs mises à disposition auprès des communes membres de la CCHB ainsi qu'auprès des groupements de communes (actuellement le Syndicat Intercommunal pour la Gestion des Equipements de Josbaig et le SIVOM de la Vallée d'Aspe). Elles sont relativement stables. Il est à noter que les tarifs n'ont pas été changés depuis décembre 2019 alors que les coûts de fonctionnement du service ont augmenté (hausse des salaires, renouvellement et acquisition de matériels, coût des carburants,...).

Concernant la section d'investissement :

Après concertation des différents pôles de compétences, et priorisation des actions au regard des objectifs visés (1. Sécurité - hygiène, 2. Environnement - sobriété énergétique), le pôle Technique et Environnement propose au vote les opérations suivantes :

NUMERO DE L'OPERATION	LIBELLE DE L'OPERATION	RAR 2024 DEPENSES	BP 2025 DEPENSES	RAR 2024 RECETTES	BP 2025 RECETTES
122	Services techniques	12 532.76 €	40 000 €		0
243	Réagencement locaux PTI	41 134.26 €	45 000 €		0
147	Aérodrome DGAC	20 808 €	50 000 €		0
237	Rénovation énergétique du Siège	68 739.45 €		170 295 €	0
240	Amélioration performance énergétique de la médiathèque	75 809.76 €	30 000 €		24 000 €
248	Etude globale des locaux administratifs de la CCHB		45 000 €		0
251	Amélioration du patrimoine bâti	19 389.79 €	69 800 €		0
Opération pour compte de tiers (nature 458161)	Cité administrative	47 862 €	323 264 €	102 225 €	0
	Total travaux plans de sobriété		193 800 €		10 606.00
51241ILOT	Ilot Mômes	27 091.89 €	16 500 €		0
51241CRECH	Crèche Crech'ndo		35 000 €		10 000 €
51241ECOLE	Ecoles		1 500 €		0
51241MAIS	Maison pour tous		48 000 €		0
51241FEN	Château FENART		3 300 €		0
51241SIEGE	Siège		19 000 €		0
51241BEDAT	Villa Bedat	15 682.06	18 000 €		606 €
51241ECOM	Ecomusées		2 500 €		0

51241PIS	Piscine d'Oloron		50 000 €		0
----------	------------------	--	----------	--	---

Opération n°122 Services Techniques : Il s'agit d'investissements courants en petits matériels et équipements. En particulier en 2025, il sera fait l'acquisition d'une nouvelle tondeuse.

Opération n°243 Réagencement locaux PTI : Alors que les services implantés au pôle technique intercommunal manquent de place (bureaux et salle de réunion), une surface importante, située en mezzanine, est actuellement inutilisable du fait d'un défaut d'étanchéité de la toiture et d'un manque de capacité de portance. Les crédits prévus dans cette opération doivent permettre de renforcer et d'aménager cet espace.

Opération n°147 Aérodrome DGAC : Lors de son audit en date du 19/07/2022, la DSAC a relevé de nombreux obstacles dans les trouées associées aux pistes. Une campagne d'élagage doit être réalisée suite au levé géomètre qui a permis de bien identifier les arbres concernés. Au budget 2025, il est prévu une prestation d'écologue pour diagnostiquer chaque arbre et définir les modalités techniques selon lesquelles chacun devra être traité (abattage pour recépage, balivage, pour élimination d'espèces indésirables, élagage pour adapter l'arbre aux contraintes...). Sont également prévus la réfection de la voie d'accès et le curage du fossé autour de la piste.

Opération 240 Amélioration performance énergétique de la médiathèque : Il s'agit de compléter les travaux réalisés en 2023 et 2024, par le passage d'éclairage en LED.

Opération 247 Amélioration de l'Ilot Mômes (inscrite dans le budget Politique Sociale) : Les équipements techniques de la crèche sont vétustes et ne répondent plus correctement aux besoins ni en termes de chauffage ni en termes de rafraîchissement. Le confort thermique est difficilement assuré et les pannes sont courantes. Une étude thermique a été réalisée en 2024 qui met en exergue l'intérêt d'une rénovation globale des dispositifs de chauffage et climatisation. Dès juin 2025, le réseau de chaleur urbain BOSC se substituera à la production de chaleur actuellement au gaz, tant pour le chauffage que pour la production d'ECS. Ensuite, le bureau d'études préconise un plan de travaux d'environ 400 K€ HT pour l'installation d'une ventilation mécanique double flux, d'une régulation du plancher chauffant, d'un groupe froid air / eau ou d'une pompe à chaleur réversible eau / eau, d'un équipement de gestion technique centralisé.

Ces investissements permettront de réduire les consommations énergétiques de la crèche Ilot mômes d'environ 40 à 50 % ce qui permettra de respecter les objectifs du décret tertiaire à l'horizon 2030 voire 2050.

Ces travaux CVC (Chauffage Ventilation Climatisation) concernant tous les espaces, avant toute mise en œuvre qui contraindrait des réaménagements ultérieurs, il est apparu opportun d'étudier l'amélioration spatiale et fonctionnelle des espaces d'accueil des jeunes enfants. Ainsi, le budget 2025 prévoit la réalisation d'une étude de programmation visant la modernisation globale de la crèche.

Opération n°248 Etude globale des locaux administratifs de la CCHB : Sur cette opération, les crédits sont prévus pour permettre la réalisation de l'étude de « Programme d'amélioration des espaces de travail des pôles de la CCHB »

Opération n°251 Amélioration du patrimoine bâti : Il s'agit de pouvoir réaliser les investissements suivants :

- Crèche La Haüt : Mise en conformité des Blocs Autonomes d'Eclairage de Sécurité (1.5 K€)
- Crèche Ilot mômes / Relais Petite Enfance : Remplacement de la clôture de séparation avec les jardins des Castors (13 K€ votés en ouverture de crédit lors du conseil du 20/02/2025) + mise en place d'un store banne (4 K€)
- Crèche Poquetets : Modification des dortoirs dans le cadre du nouveau référentiel national relatif aux exigences applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage (Arrêté du 31 août 2021) (4.5 K€).
- Crèche Grains de soleil : Remplacement du faux plafond qui ne tient pas (10 K€). Un sinistre en Dommage Ouvrage ayant été ouvert, une recette équivalente pourrait être reçue en section de fonctionnement dans le cas d'une conclusion d'expertise favorable.

- Maison pour tous de Saint Goin : Installation d'un bac à graisses (3 K€)
- Ecole de Saint Goin : Réfection à neuf du toit terrasse (10 K€) + déplacement du compteur gaz (3 K€)
- Fénart : Installation d'un dispositif de contrôle d'accès par badge à l'entrée de Fénart ainsi qu'à l'entrée de différentes zones (5K€)
- Siège : Dépose d'une cheminée (3 K€)
- L'Annexe (au siège) : Equipement en climatiseurs mobiles (1.5 K€)
- Villa Bedat : Réfection du plafond au niveau de la salle d'exposition permanente, suite à des infiltrations (10 K€)
- Aire de Féas : création d'un accès aux combles (1.3 K€)
- Bâtiment du pôle Economique : sécurisation du parking comprenant l'installation d'une barrière de contrôle d'accès (13 K€)

Nature 458161 - Cité administrative : Cette opération pour compte de tiers est réalisée pour le compte de la ville d'Oloron Sainte-Marie, dans le cadre du projet, validé par délibération du 10/04/2024, de regrouper dans l'aile « ancienne gendarmerie », les services intercommunaux des pôles Economie, Tourisme et Urbanisme. Il s'agit, en 2025, une fois que les autorisations d'urbanisme auront été obtenues, d'enclencher les travaux. Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont prévus sur plusieurs exercices comme suit :

En dépenses :

- Réalisé 2024 = 51 702 €
- BP 2025 = 323 264 €
- BP 2026 = 295 000 €

Soit un total de 669 966 € TTC

En recettes :

- RAR 2024 = 102 225 €

Soit un total de 102 225 € TTC

Les opérations du PLAN DE SOBRIÉTÉ ont vocation à réduire notablement les consommations énergétiques des bâtiments traités pour agir contre le changement climatique (action du PCAET) :

- OP 51241ILOT - Crèche Ilot Mômes : Sont prévus cette année, le branchement au réseau de chaleur urbain et la mise en œuvre d'une gestion technique centralisée.
- OP 51241CRECH - Crèche Crech'ndo : Il s'agit de procéder au changement des systèmes de chauffage ; remplacement de la chaudière gaz par une PAC air / eau, et mise en place d'une installation photovoltaïque pour la production d'eau chaude sanitaire.
- OP 51241ECOLES : Il s'agit de passer les éclairages au LED dans les écoles d'Orin et de Géronce.
- OP 51241MAIS - Maison pour tous à Saint Goin : Ancienne salle polyvalente, le bâtiment est peu adapté à l'accueil des différents jeunes publics qui y sont accueillis. Outre les fonctionnalités insuffisantes, le confort d'usage n'est pas garanti (problématiques de thermie du bâtiment, de nuisances sonores entre les espaces, de manque de places, de manque de luminosité, etc). En outre, l'étage du bâtiment, qui est actuellement interdit d'accès pour cause de défaut de portance, représente une surface potentielle d'accueil importante s'il était renforcé et rénové. Dans ce cadre, le budget 2025 prévoit la réalisation d'un programme de modernisation du bâtiment incluant une étude d'audit énergétique et un diagnostic amiante (45 K€). Des travaux prioritaires seront mis en œuvre dès 2025 ; il s'agit du passer à l'éclairage LED et de remplacer une porte endommagée (menuiserie extérieure) (3 K€).
- OP 51241FEN - Château FENART : Un audit énergétique sera réalisé en 2025 pour mettre en exergue les leviers de diminution des consommations en énergie dans un bâtiment chauffé aujourd'hui à l'électricité (chauffages autonomes à inertie).

- OP 51241SIEGE : Il s'agit de prévoir les crédits suffisants pour permettre le branchement au réseau de chaleur urbain (16 K€) le passage des éclairages au LED sur le 3ème étage du bâtiment qui n'a pas été traité dans le cadre des travaux 2023-2024 (2 K€).
- OP 51241BEDAT - Villa Bedat : Il s'agit de procéder à l'isolation des combles (par soufflage de ouate de cellulose), de mettre en place un dispositif de gestion / régulation de type synco (11K€) et d'améliorer la distribution (soufflage de l'air chauffé / refroidi) au niveau de la banque d'accueil (4K€).
- OP 51241ECOMUSEES – Ecomusées : Il s'agit de remplacer une dizaine de radiateurs électriques par des modèles plus performants.
- OP 51241PIS - Piscine d'Oloron : Le budget proposé pour 2025 correspond aux travaux à réaliser sur le réseau secondaire pour permettre le branchement au réseau de chaleur urbain BOSC.

8. Piscines :

Le service intercommunal des Piscines, avec ses 2 équipements (centre aquatique ouvert toute l'année à Oloron Sainte-Marie, et piscine estivale ouverte 4 mois/an à Lanne-en-Barétous), s'inscrit principalement dans une politique de sécurité et de santé publique par le « savoir nager ».

Les piscines permettent également une natation de loisirs et ludique : détente aquatique et panel d'activités sont proposés. En particulier, la saison estivale doit permettre de remplir le rôle social et intergénérationnel de tout édifice et service public.

Le service Piscines est chargé de la gestion des équipements dans toutes leurs composantes :

- Pédagogique (encadrement, leçon...)
- Gestion technique (ouverture, température et qualité de l'eau, exploitation technique de nettoyage, d'entretien et de maintenance...)
- Gestion administrative et financière (partenariats, contrats, conventions, budget, régie...).

Il compte 11 agents permanents et plusieurs saisonniers en période estivale :

- 1 directeur à mi-temps et 1 assistante de direction à mi-temps
- 4 Maîtres-nageurs Sauveteurs (MNS)
- 2 agents d'accueil et entretien
- 3 agents techniques de maintenance (dont 1 en temps partagé avec le service technique opérationnel)
- Des renforts saisonniers sur tous les postes MNS, accueil/entretien et maintenance, pour permettre le fonctionnement des piscines en mode estival.

Concernant la section de fonctionnement :

Les écarts notables entre le CFU 2024 et le BP 2025 sont les suivants :

- 60611 (eau) piscine de Lanne : -6.6K€ (-50%) car 2 années de consommation d'eau ont été payées en 2024.

- 60612 (énergie) piscine d'Oloron : +17K€ environ (+11%) en grande partie dû à des dysfonctionnements techniques au niveau du chauffage de l'eau des bassins, et aux difficultés à identifier les causes et à remédier aux problèmes. Il est à noter également la reprise des séances « bébés nageurs" tous les samedis matin hors vacances scolaires depuis la rentrée de septembre 2024, activité dont la fréquence avait été réduite à un samedi sur deux dans le plan de sobriété pour la saison 2023-2024.

Des mesures du plan de sobriété adopté fin 2022 perdurent :

- Abaissement de la température de l'eau à 27°C au lieu de 28°C (31°C au lieu de 32 °C pour les créneaux Enfants d'eau "Bébés nageurs") ;
- Piscine d'Oloron fermée le dimanche matin sauf l'été ;
- Période estivale à Lanne réduite à 18 semaines au lieu de 20.

- 60612 (énergie) piscine de Lanne : La différence entre le CA 2024 (9.7 K€) et le BP 2025 (15 K€) tient à une régulation sur la facturation 2023. En effet, du fait du bouclier tarifaire de l'Etat, la CCHB

a bénéficié en 2024 d'une réduction de facture de 4 551 €. Le montant réel des dépenses énergétiques pour la piscine de Lanne en 2024 est de 14 284 € TTC)

-6156 (maintenances) : + 4.3 K€ (+49%) sur la partie des contrôles réglementaires, contrat d'exploitation CVC et autres contrats gérés par les ST.

- 60624 (produits de traitement de l'eau) : piscine Oloron (CA=BP=24K€) + piscine Lanne (CA 6.4K€ < BP 8K€). Le prévisionnel 2025 considère l'augmentation régulière des prix des produits de traitement au chlore mais ne tient pas compte du passage souhaitable au sel qui serait bien moins couteux dans le fonctionnement (-12K€ pour Oloron, et -4.5K€ pour LanNe). Les montants nécessaires à ce changement de procédé sont prévus en section d'investissement. La rentabilité serait atteinte en 6 ans pour la piscine d'Oloron et un peu moins de 8 ans à Lanne (la piscine n'étant ouverte qu'un tiers de l'année).

- 6232 (fêtes et cérémonies) : Afin de tenter de redynamiser les équipements, d'attirer davantage de public et d'augmenter ainsi les recettes, le programme d'animations 2025 tiendra compte des succès et des échecs du programme 2024.

- Concernant les recettes, la globalité des tarifs a été modifiée dans le courant de l'année 2024 ; au démarrage de la saison estivale 2024 pour les entrées « tout public », au démarrage de l'année scolaire 2024-2025 en ce qui concerne la mise à disposition des bassins aux associations et autres structures. Le BP 2025 en tient compte tout en misant sur un nombre d'entrées stable par rapport à 2024.

Concernant la section d'investissement :

Le pôle propose au vote les opérations suivantes :

NUMERO DE L'OPERATION	LIBELLE DE L'OPERATION	RAR 2024 DEPENSES	BP 2025 DEPENSES	RAR 2024 RECETTES	BP 2025 RECETTES
105	Piscines	12 465.48 €	23 000 €		0
142	Modernisation de la piscine d'Oloron	12 874.94 €	109 500 €		0
252	Modernisation de la piscine de Lanne		37 000 €		0

Opération n°105 Piscines : Il s'agit d'investissements courants en petits matériels et équipements.

Opération n°142 Modernisation de la piscine d'Oloron : Il s'agit en premier lieu de remplacer le système de traitement de l'eau actuel, au chlore, par un électrolyseur au sel qui est plus écologique, moins irritant (qualité de l'eau et de l'air améliorée), et plus économique dans le temps (cf temps de retour sur investissement susmentionné). Le montant de cet investissement s'élève à près de 75 K€ TTC.

Est également prévu la mise en place d'un liner au niveau du bassin tampon, pour ~14.5 K€. Une fuite d'eau du bassin tampon a été détectée fin 2024 qui rend cette dépense indispensable. Ce défaut est probablement une des causes de nos difficultés à conserver une température satisfaisante de l'eau et se traduit par des surconsommations en énergies.

D'autres améliorations sont prévues telles que le remplacement de la haie végétale ancienne et abimée par une clôture bois, des changements de pompes, vannes, ...

Opération n°252 Modernisation de la piscine de Lanne : Il s'agit essentiellement de remplacer le système de traitement de l'eau actuel, au chlore, par un électrolyseur au sel.

Outre les avantages précédemment cités pour Oloron, ce changement permettrait sur Lanne de supprimer le danger actuel induit par le stockage de produits dangereux sous l'école.

9. Service Environnement :

Composé d'une agente secondée par une alternante (suite au non remplacement en 2022 du chargé mission TEPOS), le service « Protection et mise en valeur de l'Environnement » pilote le

Plan Climat du Haut-Béarn :

- Animation territoriale et interne ;
- Suivi et évaluation de la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ;
- Maitrise d'ouvrage ou assistance à maitrise d'ouvrage d'actions du PCAET ;
- Travailler de manière transversale à l'intégration des enjeux du PCAET dans les outils stratégiques du Haut-Béarn.

En tant que coordinatrice de la transition énergétique sur son territoire, la CCHB alloue une partie de son budget au développement d'outils de communication et de sensibilisation, et à l'animation des programmes d'actions en lien avec la transition énergétique.

L'année 2025 sera marquée par l'évaluation à mi-parcours du PCAET, visant à dresser un bilan factuel de l'avancement des actions. Cette évaluation permettra d'ajuster les priorités et les ressources, si nécessaire.

Les actions à poursuivre en 2025 incluent :

- La promotion des outils de communication réalisés en 2024 et la réalisation de nouvelles actions de sensibilisation pour mobiliser autour des enjeux du développement durable ;
- La proposition d'une feuille de route pour la « solarisation » à l'échelle intercommunale ;
- La participation à la stratégie d'élaboration du Plan Intercommunal de Communication sur la Transition Énergétique (PICS), avec désignation d'un pilote et des moyens associés.

10. Rivières

Le budget « rivières » correspond à l'exercice de la compétence GEMAPI. Les dépenses sont nos contributions aux deux syndicats compétents sur le territoire du Haut-Béarn. Les recettes sont issues de la taxe GEMAPI. Comme prévu par le législateur, ce budget est à l'équilibre sur la globalité des exercices budgétaires depuis que la taxe GEMAPI a été instaurée, soit depuis 2019.

11. SICTOM (Budget annexe) :

Le Service Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) dispose de 35 agents techniques et 6 agents administratifs pour assurer la gestion des déchets comme suit :

- Prévention de la production des déchets,
- Collecte des ordures ménagères et collecte sélective (emballages, journaux) en régie, et soit en porte à porte soit en point de regroupement,
- Collecte du verre assurée par un prestataire privé, en point d'apport volontaire,
- 8 déchèteries (gardiennage en régie).

En tant que **Service Public de Prévention et Gestion des Déchets Ménagers (SPPGDM)**, le SICTOM s'inscrit dans le cadre des objectifs de la loi TEPCV et de ses grandes orientations en matière de réduction de la quantité de déchets produits (notamment par la promotion du réemploi et la réduction des déchets à la source), de valorisation des flux de déchets recyclables et de maîtrise des coûts.

Pour rappel, le Conseil Communautaire a approuvé en 2022 les deux axes principaux de la feuille de route qui est désormais mise en œuvre par le service :

- Délibération du 19 mai 2022 : adoption du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Axes	Actions phares
Réduire les déchets verts et les bio-déchets	Développer le compostage individuel
	Développer le compostage partagé
	Développer le compostage autonome en établissement
	Promouvoir le broyage des déchets ligneux et favoriser les dons de broyat
Promouvoir	Promouvoir les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)

l'allongement de la durée de vie des produits	Promouvoir la zone de réemploi et soutenir la création de recyclerie(s)
	Promouvoir le réemploi des déchets de la déconstruction
Lutte contre le gaspillage alimentaire	Accompagner et développer dans la restauration collective
	Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire au plan domestique
	Accompagner les restaurateurs et commerces des métiers de bouche
Réduire les déchets des activités économiques	Accompagner les entreprises et développer les pratiques de prévention
	Accompagner les organisateurs et les exposants des marchés
Promouvoir la consommation responsable	Renforcer le dispositif "Stop Pub"
	Diffuser les outils et les bonnes pratiques en matière de consommation responsable
	Manifestations éco-responsables
	Développer des foyers "zéro déchet"

- Délibération du 3 décembre 2022 complétée par la délibération du 23 mai 2024 : adoption d'un plan d'action pour l'harmonisation, l'optimisation et le financement du SPPGDM (suite à l'étude diagnostique menée à compter de fin 2021 avec l'accompagnement du cabinet Terroirs et Communautés).

Type de collecte des déchets ménagers	Porte à porte dans les parties agglomérées et accessibles aux BOM 12 tonnes. Colonnes aériennes ou semi-enterrées pour les autres secteurs. Points d'apport volontaire dans l'hyper centre d'Oloron.
	Doter les équipements de dispositifs d'identification compatibles avec la mise en place ultérieure d'une tarification incitative
Réduction des fréquences de collecte en porte à porte	Ramassage OM / ramassage des emballages et papiers, tous les 15 jours en alternance (bac vert/bac jaune)
Gestion des biodéchets	Equiper tous les foyers pavillonnaires de composteurs individuels. Proposer la mise en place de composteurs partagés où le compostage individuel n'est pas envisageable et des points d'apport volontaire (avec identification) pour Oloron centre.
Mise en conformité des déchèteries	Installer des dispositifs anti-chute, créer des quais, voire reconstruire complètement des déchèteries sur site ou sur un autre terrain. Augmenter l'ouverture des sites pour que chaque déchèterie bénéficie d'au moins 3 demi-journées d'accueil au public.
Plan de communication / Création d'un fichier d'usagers	Déployer une communication en porte à porte pour identifier les bacs de collecte (installation d'une puce), promouvoir le compostage des biodéchets et le tri à la source des emballages/papiers. Créer un fichier « usagers » pour suivre l'évolution de la production des déchets au fil des ans et apporter une communication individualisée adaptée.
Impact financier	Augmenter les taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères en fonction de la réalité des coûts et pour l'équilibre du budget.

Dans ce cadre, l'année 2025 sera marquée par la finalisation des évolutions du service de collecte avec, comme en 2024, l'acquisition et l'installation de nouveaux matériels de pré-collecte (bacs, colonnes aériennes, semi-enterrées...). Le service s'équippa de 2 camions grue (location avant achat) pour assurer une partie de la collecte des Points d'Apport Volontaire en régie, à moindre coût que si elle était déléguée à un prestataire.

Le plan de gestion des biodéchets sera poursuivi avec de nouvelles dotations de composteurs individuels, ainsi que le déploiement, suivi et accompagnement d'équipements partagés ou professionnels. Outre les sessions de formation au compostage qui sont proposées depuis des années (format de 2h), les usagers bénéficient désormais depuis ce début d'année 2025 d'une vidéo d'information (sur le montage et l'utilisation des composteurs) disponible sur le site du SICTOM.

Concernant les déchèteries, l'analyse des situations doit se poursuivre pour permettre de déterminer les actions à mener pour la mise en conformité et l'optimisation du réseau de déchèteries, et définir les montants à prévoir à court terme tant en investissement qu'en fonctionnement. Depuis le diagnostic initial mené avec l'accompagnement du cabinet Terroirs et Communautés en 2021, les études complémentaires ont mis en avant la nécessité de reconstruire en les déplaçant les déchèteries d'Aramits, Gabarn et Soeix, de reconfigurer Aren, et d'agrandir Ledeux, Lasseube et Lanneretonne. A ce stade, le montant estimé des travaux à prévoir s'élève à 5 millions d'euros.

Concernant la communication et la sensibilisation aux bons gestes, outre la mise en œuvre du PLPDM, le service a pour objectif en 2025 de mener l'enquête en porte à porte pour l'accompagnement des nouvelles pratiques et la création du fichier « usagers ». A cette fin, trois nouveaux ambassadeurs du tri ont rejoint le service ce début d'année.

Le budget annexe 2025 du SICTOM s'équilibre de la manière suivante :

- **Section de fonctionnement : 6 100 000 €**
- **Section d'investissement : 3 850 000 €**

I – Section de Fonctionnement

A) Les dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement par chapitre	CFU 2024	BP 2025
011 - Charges à caractère général	3 114 111,92 €	3 156 461,11 €
012 - Charges de personnel	2 021 201,15 €	2 152 800 €
65 - Charges de gestion courante	65 520,09 €	66 105 €
66 - Charges financières	28 052,58 €	106 590,13 €
67 - Charges exceptionnelles	10 455,16 €	10 000 €
68 - Dotations aux Provisions	267,67 €	500 €
022 - Dépenses imprévues		
Total dépenses réelles	5 239 608,57 €	5 492 456,24 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	346 827,86 €	607 543,76 €
002 - Déficit de fonctionnement reporté		
023 - Virement à la section d'investissement		
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 586 436,43 €	6 100 000 €

Le chapitre 011 représente en majorité les dépenses liées à la collecte et aux traitements des produits issus des déchèteries et de la collecte sur notre territoire. Malgré des prévisions de baisse des déchets à traiter par incinération ou enfouissement (grâce au déploiement du compostage des biodéchets et la mise en place de nouvelles filières de tri dans les déchèteries), le montant prévu est supérieur au CFU 2024. Cela est lié aux frais de location de camions grue (dans un premier temps, avant achat) pour la reprise de la collecte en régie.

Le chapitre 012 représente les frais de personnel. L'augmentation est liée à l'évolution classique des cotisations ou avancements et tient compte du recrutement de 3 Ambassadeurs du Tri pour la campagne de communication en porte à porte en 2025.

Le chapitre 65 correspond aux acomptes de fonctionnement versés à Valor Béarn (article 655481) et aux créances éteintes (articles 6542).

Le chapitre 042 correspond aux amortissements des investissements antérieurs et ceux proposés au BP 2025. La hausse est liée en grande partie au déploiement des équipements de pré-collecte (acquisition de colonnes aériennes, enterrées ou semi-enterrées) ainsi qu'à l'acquisition de véhicules de collecte.

B) Les recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement par chapitre	CFU 2024	BP 2025
013 - Atténuations de charges	27 625,37 €	20 000 €
70 - Produits des services	467 301,55 €	531 700 €
73 - Impôts et taxes	4 216 246 €	4 466 364,07 €
74 - Dotations et participations	796 465,34 €	941 046,24 €
75 - Autres produits gestion courante	2 438,08 €	0.00
77 - Produits exceptionnels	0,00	0.00
Total recettes réelles	5 510 076,34 €	5 959 110,31 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté		102 385,97 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	18 688,86 €	38 503,72 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 528 765,20 €	6 100 00 €

Le chapitre 70 représente en majorité les recettes de reprise de matériaux, de la redevance spéciale et de l'apport des Déchets Verts. La hausse est liée à la revalorisation des tarifs de la Redevance Spéciale pour les gros producteurs applicable au 1^{er} janvier 2025. Pour rappel, les tarifs votés par délibération du 20/12/2024 sont les suivants :

- Ordures Ménagères Résiduelles : 0.0303 €/l (au lieu de 0.0231 €/l en 2024)
- Emballages et papiers : 0.0038 €/l (au lieu de 0.0031 €/l en 2024)
- Carton : 0.0077 €/l (au lieu de 0.0062 €/l en 2024).

Le travail mené sur ce point en 2024, par la commission Déchets, se poursuivra au cours de l'année 2025 pour déterminer le service proposé aux professionnels (publics / privés) en tenant compte de la réduction des fréquences de collecte des ordures ménagères.

Le chapitre 73 correspond à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). La hausse prévue tient compte d'une évolution des bases fiscales, du report sur le taux réduit de TEOM des foyers qui passent de la zone de collecte en porte à porte à la zone de collecte en point d'apport volontaire, et de l'évolution des taux comme suit :

	Ancien taux	Nouvelle proposition
Stations d'altitude	12.00%	13.00%
Zone collecte Porte à porte	9.97%	10.77%
Zone collecte Point d'Apport Volontaire	8.97%	9.77%

Cette proposition de révision des taux, émise par la commission Déchets qui s'est réunie le 25 mars 2025, tient compte des besoins de recettes supplémentaires liés en grande partie aux investissements réalisés et permettant d'équilibrer le budget de fonctionnement et d'investissement 2025. **Il est important de souligner que les dépenses liées au projet de modernisation et de mise en conformité des déchèteries ne sont pas prises en compte.**

Le chapitre 74 représente les soutiens des éco-organismes notamment notre partenaire CITEO avec une augmentation prévue de 200 000 € par ce dernier grâce aux travaux de modernisation du Centre de Tri de Valor Béarn qui permettent, depuis le début de l'année, le tri et la valorisation de nouveaux plastiques.

Le chapitre 042 correspond aux amortissements des subventions.

II – Section d'investissement

A) Les dépenses d'investissement

Op.	Opération individualisées	RAR 2024	Ouverture Crédits	Nouvelle proposition	BP 2025
23	Achat Mini Benne	366 060 €			366 060 €
24	Acquisitions Bennes OM			450 000 €	450 000 €
25	Travaux Classe III	236 760 €		30 000 €	266 760 €
34	Aménagements Déchetterie	17 175 €		31 800 €	48 975 €
36	Habillage PAV			0.00	
39	Plate-forme de compostage			30 000 €	30 000 €
41	Matériel Informatique	56 738,80 €		304 525,48 €	361 263,28 €
431	Points recyclages	224 372 €	70 000 €	1 220 000 €	1 514 372 €
47	Conteneurs dalles				
50	Acquisitions de terrains-bâtiments			100 000 €	100 000 €
51	Acquisitions de conteneurs	15 000 €		40 000 €	55 000 €
53	Etude décharge sauvage				
55	Matériel Déchetterie			100 000 €	100 000 €
57	Locaux SICTOM	2 336 €		38 200 €	40 536 €
58	Composteurs Individuels		60 000 €	50 000 €	110 000 €
59	Véhicules de service	35 000 €		20 000 €	55 000 €
631	Hangar SICTOM				
64	Matériel manutention			100 000 €	100 000 €
65	Signalétique				
66	Tri à la source				
68	Abris bacs – bio déchets				
Total Dépenses Opérations		953 441,80 €			3 627 966,28 €
	020 - Dépenses imprévues				
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section			38 033,72 €	38 033,72 €
	041 - Opérations patrimoniales				
	16 - Emprunts et dettes assimilées			184 000 €	184 000 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		953 441,80 €	130 000 €	2 766 558,20 €	3 850 000 €

Les dépenses des opérations d'investissement correspondent essentiellement aux acquisitions des colonnes semi-enterrées et à la création des points d'apports volontaires sur les Vallées d'Aspe et de Barétous, à l'acquisition de bennes Ordures Ménagères et à l'installation de matériels informatiques pour le contrôle d'accès et de sondes de télé-relève de remplissage dans les colonnes.

Sont également prévues les études préalables à la modernisation et à la mise en conformité du réseau de déchèteries qui doivent se poursuivre en 2025, pour proposer un plan pluriannuel d'investissement sur la période 2026-2030, au cours de l'automne 2025.

Enfin, il est à noter des dépenses d'investissement « récurrentes » au service à savoir l'achat de conteneurs et de composteurs.

Le chapitre 040 correspond aux amortissements des subventions et le chapitre 16 au remboursement du capital de la dette.

B) Les recettes d'investissement

Op.	Opération individualisées	CFU 2024	BP 2025
-----	---------------------------	----------	---------

13-Subventions	23 172,50 €	266 083,66 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	280 994,48 €	421 231,64 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 000 000 €	2 352 370,90 €
021 - Virement à la section de fonctionnement		
024 - Produits des cessions d'immobilisations		
001-Excédent d'investissement reporté		202 770,04 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	346 827,86 €	607 543,76 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 650 994,84 €	3 850 000 €

Les recettes d'investissement sont représentées par l'emprunt contracté pour l'acquisition et l'installation des colonnes semi-enterrées mais également par le FCTVA perçu pour l'acquisition des bennes ordures ménagères et des colonnes.

Le chapitre 040 correspond aux amortissements.

12. SPANC (Budget annexe) :

Le territoire compte près de 4400 assainissements non collectifs existants.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est constitué de 2 agents techniques à temps plein et 1 agent administratif en temps partagé (0.2 ETP).

Les techniciens assurent en moyenne chaque année :

- 400 contrôles de bon fonctionnement,
- 50 contrôles de bâtiment en vente,
- 60 contrôles de conception,
- 50 contrôles de travaux.

Le budget annexe 2025 du SPANC s'équilibre de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : 130 000 €
- Section d'investissement : 13 000 €

En section de fonctionnement, les dépenses sont liées aux missions de contrôle des installations existantes, neuves ou réhabilitées. Les redevances payées par les usagers au service rendu équilibrent le budget sur 9 ans (qui correspond à la fréquence du contrôle de bon fonctionnement, lequel est payé par tiers tous les 3 ans).

Le budget 2025 du SPANC tient compte des nouveaux tarifs votés par délibération du 20/12/2024, applicables depuis le 1er janvier 2025, à savoir (montants hors taxe):

- 180 € pour le contrôle de bon fonctionnement,
- 250 € pour le contrôle de bâtiment en vente,
- 150 € pour le contrôle de conception,
- 100 € pour le contrôle de travaux.

En section d'investissement, les principales dépenses sont liées à l'achat de matériels nécessaires aux missions de terrain.

Oui cet exposé

DEBAT :

P. CASABONNE présente le programme de la journée du mardi 10 juin : Décarbonation : un défi majeur, des solutions locales. La transition vers une économie bas-carbone est un enjeu incontournable. Pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, tous les acteurs - entreprises, collectivités, citoyens - doivent se mobiliser. Réduire nos émissions de CO₂ passe par des actions concrètes dans l'industrie, les transports, le bâtiment et l'énergie.

Le mardi 10 juin 2025 à Oloron Sainte-Marie, la Communauté de communes du Haut-Béarn, en partenariat avec l'Association Technique Énergie Environnement (ATEE), vous invite à une rencontre dédiée aux acteurs économiques du territoire. L'objectif ? mieux comprendre les enjeux de la décarbonation et découvrir les dispositifs d'accompagnement pour accélérer la transition.

Au programme :

- Intervention d'un représentant de l'ADEME sur les enjeux de la décarbonation
- Retours d'expérience d'acteurs locaux engagés
- Un temps d'échange pour partager vos défis et trouver des solutions concrètes adaptées à votre activité.

Pourquoi participer ?

- Identifier des solutions opérationnelles pour réduire votre empreinte carbone.
- Découvrir des exemples inspirants d'entreprises et de collectivités locales.
- Échanger avec des experts et des acteurs engagés du territoire.

Infos pratiques :

- Lieu : Auditorium Bedat rue des Gaves à Oloron Sainte-Marie
- Horaires : de 14h à 18h15, accueil café dès 13h45

Une soirée conférence-débat avec la projection des documentaires *Vinahmala, la voix des glaciers* et *The Melting Point (Le point de fusion)* est un moment unique pour échanger avec des scientifiques, des réalisateurs et des acteurs locaux, tous mobilisés pour la cause climatique.

- Ciné-débat autour de la fonte des glaciers pyrénéens au Cinéma Le Luxor à 20h

S. BOURI explique, concernant les déchets, que la société dans laquelle on évolue et dans laquelle il s'inscrit est une société de surconsommation et sous-production de certaines richesses. La question des déchets est absolument décisive. Si on devait payer l'ensemble des coûts associés à cette sur-production de déchets, ce serait bien supérieur. On ne contribue pas assez. L'objectif de réduire les déchets est majeur. Il se traduira par une moindre augmentation du coût de ce que cela devrait représenter.

Le Conseil Communautaire, par 52 voix pour et 4 abstentions/nuls/blancs/non-participations (A. BERNOS, M-A. FOURNIER, E. MIQUEU et J. SARASOLA),

- **APPROUVE** le programme des actions du pôle technique et de la politique environnementale de la communauté de communes, dont les crédits nécessaires figurent aux projets de Budget Primitif 2025 du rapport n°64 et des rapports n°54 à 59,
- **ADOpte** le présent rapport.

RAPPORT N° 250410-54-FIN- BUDGET ANNEXE DU SICTOM : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

P. CASABONNE expose :

Le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du Budget Annexe du SICTOM est arrêté comme suit, avant affectation des résultats antérieurs :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Résultats</u>
Section Investissement	2 237 221,41 €	1 650 994,84 €	-586 226,57 €
Section Fonctionnement	5 586 436,43 €	5 528 765,20 €	-57 671,23 €

	<u>Résultat 2023</u>	<u>Exercice 2024</u>	<u>Résultat</u>
Section Investissement	788 996,61 €	-586 226,57 €	202 770,04 €
Section Fonctionnement	160 057,20 €	-57 671,23 €	102 385,97 €

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 54 voix pour et 1 abstention/nul/blanc/non-participation (A. BERNOS),

Le Président ne participant pas au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du Budget Annexe du SICTOM, qui est conforme au Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier des Finances Publiques,
- **ADOpte** le présent rapport.

Cf, pour votre information, ci-jointe la note de présentation et d'analyse du CFU 2024 « Budget Annexe : SICTOM »

RAPPORT N° 250410-55-FIN- AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU BUDGET ANNEXE DU SICTOM

P. CASABONNE expose :

Il est proposé d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement (102 385.97 €) en section de fonctionnement au budget primitif 2025 (compte 002 Solde d'exécution reporté).

Par ailleurs, l'excédent d'investissement (202 770.04 €) sera reporté au budget primitif 2025 (compte 001 Solde d'exécution reporté).

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOpte** le présent rapport.

RAPPORT N° 250410-56-FIN- TAXES : VOTE DES TAUX 2025

J-L. ESTOURNES expose :

Chaque année, avant le vote du budget primitif, il appartient à notre collectivité, de voter les taux des taxes « ménages » (Taxe sur le Foncier Bâti, Taxe sur le Foncier Non Bâti), de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) ainsi que de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Il vous est donc proposé :

- de maintenir les taux des taxes « ménages », à leur valeur 2024, à savoir :
 - Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) : 1.50 %
 - Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) : 6.67 %
 - Taxe d'Habitation Additionnelle (TH) : 9.85%

- de maintenir le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) à sa valeur 2024, soit 29.77%, la CCHB disposera donc d'une fraction capitalisable de 0.240 qui pourra être utilisée totalement ou partiellement au cours des trois années suivantes, à savoir de 2026 à 2028 inclus, en application de l'article 1636 B decies IV du CGI.

- d'augmenter les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M) comme suit :
 - STATION (Somport et Pierre Saint Martin) : 13.00 %
 - Zone BOURG (Porte à porte) : 10.77 %
 - Zone HORS CENTRE (Points de regroupement) : 9.77 %

Ouï cet exposé

DEBAT :

P. CASABONNE précise que le taux en Vallée d'Ossau est de 11,7% pour le porte-à-porte.

Le Conseil Communautaire, par 50 voix pour, par 1 voix contre (J-P. PORTESSÉNY) et 5 abstentions (A. BERNOS, P. VIGNEAU, A. LEHMANN, J. SARASOLA, L. DUPRIEZ),

- **DECIDE** de maintenir pour l'année 2025 les taux de la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) à 1.50 % et de la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) à 6.67 % et de la Taxe d'Habitation Additionnelle (TH) à 9.85%,

- **DECIDE** de maintenir pour l'année 2025 à 29.77 % le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises,

- **DECIDE** d'augmenter pour l'année 2025 les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M) comme suit :
 - STATION (Somport et Pierre Saint Martin) : 13.00 %
 - Zone BOURG (Porte à porte) : 10.77 %
 - Zone HORS CENTRE (Points de regroupement) : 9.77 %

- **ADOpte** le présent rapport.

RAPPORT N° 250410-57-FIN- BUDGET ANNEXE DU SICTOM : BUDGET PRIMITIF 2025 ET TARIFS

P. CASABONNE expose :

Les informations relatives au Service Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) figurent dans le rapport de présentation des actions du Pôle Technique et Environnement adopté précédemment.

Ainsi, le budget annexe 2025 s'équilibre de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : 6 100 000.00 €
- Section d'investissement : 3 850 000.00 €

En section de fonctionnement, les dépenses se décomposent en 6 domaines que sont la prévention, l'incinération, la collecte des déchets ménagers, la collecte sélective, les déchèteries et les frais généraux.

En termes de recettes, il est à noter que nous percevons la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, les aides liées au soutien de la collecte sélective et les produits de la revente des matériaux.

En section d'investissement, les principales dépenses sont liées à l'acquisition de matériels de pré-collecte équipés de dispositifs d'identification (colonnes, bacs, abris bacs biodéchets...), de collecte et d'équipement des déchèteries, à l'acquisition de matériels de manutention pour la reprise des déchets verts ainsi qu'à la réalisation de travaux de réhabilitation de l'ISDI de Soeix.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 54 voix pour et 2 abstentions/nuls/blancs/non-participations (A. BERNOS et J-P. PORTESSÉNY),

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2025 arrêté aux chiffres ci-dessus,
- **PRECISE** que le budget est voté au chapitre en section de fonctionnement et d'investissement avec une ou plusieurs opérations d'équipement.
- **AUTORISE** le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de chacune des sections dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section concernée.
- **ADOpte** le présent rapport.

**RAPPORT N° 250410-58-FIN-
BUDGET ANNEXE DU SPANC : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

P. CASABONNE expose :

Le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du Budget Annexe du SPANC est arrêté comme suit, avant affectation des résultats antérieurs :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Résultats</u>
Section Investissement	20 862.76 €	2 216.00 €	-18 646.76 €
Section Fonctionnement	95 412.21 €	59 676.47 €	-35 735.74 €
	<u>Résultat 2023</u>	<u>Exercice 2024</u>	<u>Résultat</u>
Section Investissement	12 165.70 €	-18 646.76 €	-6 481.06 €
Section Fonctionnement	45 726.14 €	-35 735.74 €	9 990.40 €

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 54 voix pour et 1 abstention (A. BERNOS)
Le Président ne participant pas au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du Budget Annexe du SPANC, qui est conforme au Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier des Finances Publiques,
 - **ADOpte** le présent rapport.
-

**RAPPORT N° 250410-59-FIN-
AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU BUDGET
ANNEXE DU SPANC**

P. CASABONNE expose :

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement est de 9 990.40 €.
Le résultat de clôture de la section d'investissement est de – 6 481.06 €

Il est proposé d'affecter une partie de l'excédent de la section de fonctionnement 6 481.06 € en section d'investissement (compte 1068 Autres réserves).

Il est proposé d'affecter le solde de l'excédent de fonctionnement 3 509.34 € en section de fonctionnement au budget primitif 2025 (compte 002 Résultat reporté).

Par ailleurs, il est proposé d'affecter le déficit de la section d'investissement – 6 481.06 € en section d'investissement au budget primitif 2025 (compte 001 résultat reporté)

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOpte** le présent rapport.
-

**RAPPORT N° 250410-60-FIN-
BUDGET ANNEXE DU SPANC : BUDGET PRIMITIF 2025 ET TARIFS**

P. CASABONNE expose :

Les informations relatives au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) figurent dans le rapport de présentation des actions du pôle technique et de la politique environnementale adopté précédemment.

Le budget annexe 2025 s'équilibre de la manière suivante :

- o Section de fonctionnement : 130 000.00 €
- o Section d'investissement : 13 000.00 €

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2025 du SPANC, arrêté aux montants ci-dessus,
 - **ADOpte** le présent rapport.
-

RAPPORT N° 250410-61-SETAIRE DE GRAND PASSAGE DE PRECILHON – REVISION DES TARIFS DE CAUTION

A. SAOUTER expose :

Par délibération du 20 décembre 2024, dans le cadre de la mise en place du dispositif de prépaiement des fluides (eau et électricité), la CCHB a adopté de nouveaux tarifs pour l'accueil sur l'aire de grand passage de Précilhon.

Après concertation avec le concepteur / fournisseur de l'outil de gestion, WA Concept, il est apparu nécessaire de préciser les modalités afférentes à la caution.

Compte tenu des contraintes techniques du logiciel, il est proposé de revoir la caution comme suit :

- Dans la mesure où chaque occupant peut être individuellement identifié dans le logiciel en tant que titulaire d'un emplacement (2 branchements), il devra s'acquitter d'une caution de 40 €.
- A défaut, l'outil ne permettant pas de gérer des emplacements individuels au-delà de 36 emplacements (cas des grands passages estivaux), un représentant devra être désigné par le groupe qui acquittera une caution de 500 € au nom du groupe.

Il est précisé que le versement de la caution donne droit, au besoin, à la mise à disposition d'adaptateurs de branchement électrique pour la durée du séjour. Toute non restitution de ce matériel se traduira par la conservation de tout ou partie de la caution par la CCHB.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOpte** les tarifs de cautionnement définis ci-dessus applicables à la mise en route du nouveau dispositif de télégestion,
- **ADOpte** le présent rapport

RAPPORT N° 250410-62-SET PISCINES INTERCOMMUNALES DU HAUT-BÉARN (BARÉTOUS ET OLORON) : ORGANISATION DE LA SAISON D'OUVERTURE ESTIVALE 2025

L. BENOIT expose :

A l'approche de l'été, il convient de définir les modalités de fonctionnement des piscines du Haut-Béarn pour la période d'ouverture des bassins extérieurs, en ce qui concerne la durée de la saison estivale 2025, les créneaux d'ouverture au public, la mise à disposition particulière du bassin de Lanne-en-Barétous aux maîtres-nageurs saisonniers (exception prévue dans la délibération du 27/06/2024 qui fixe les tarifs généraux de mise à disposition des bassins), et le programme d'animations.

L'organisation proposée pour 2025 s'appuie sur les constats de 2024, et pourra être adaptée en fonction des contraintes techniques éventuelles.

1) Piscine de Barétous Haut-Béarn

Période d'ouverture :

Calculée pour permettre un cycle d'apprentissage pour les scolaires, de 6 semaines avant et 4 semaines après les grandes vacances, la piscine sera ouverte du samedi 24 mai au dimanche 28 septembre 2025, soit 18 semaines.

Les créneaux d'ouverture au public sont définis comme suit, étant précisé que l'heure de fin correspond à la limite de sortie du bassin :

- En période scolaire, la piscine sera ouverte :
 - de 10h à 19h les week-ends
 - de 14h à 19h les mercredis
- Pendant les vacances scolaires du Samedi 5 juillet au Dimanche 31 Août (*période de validité des cartes "saison" 2025*) :
 - de 10h à 19h tous les jours
 - de 20h30 à 23h tous les mercredis avec la traditionnelle animation nocturne "disco piscine".

La mise à disposition du bassin aux maîtres-nageurs saisonniers sera reconduite comme suit :

Le bassin sera mis à disposition des deux maîtres-nageurs saisonniers, dans le cadre de leur activité libérale, à raison de 300 € chacun pour les 18 semaines d'ouverture. Les créneaux alloués sont définis en dehors des heures d'ouverture au public et des créneaux réservés aux scolaires et associations :

- En période scolaire : tous les jours entre 6h45 et 9h, ainsi que sur le créneau 17h-21h en collaboration avec les autres utilisateurs conventionnés
- Pendant les vacances : tous les jours entre 6h45 et 9h + les mardis, mercredis et jeudis, entre 19h et 21h + les lundis et vendredis entre 20h et 21h.

Globalement, les conditions de mise à disposition seront définies dans la convention qui sera prochainement établie.

2) Piscine d'Oloron Haut-Béarn

Période d'ouverture :

Le bassin extérieur sera ouvert pour une durée de 4 mois pleins à compter du samedi 31 mai 2025, jusqu'au samedi 27 septembre 2025.

Créneaux d'ouverture au public étant précisé que l'heure de fin correspond à la limite de sortie des bassins :

- En période scolaire (juin et septembre 2025) :
 - Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 12h à 13h30,
 - Les mardis soirs de 18h à 20h15 et vendredis soirs de 18h à 19h45,
 - Les mercredis de 14h à 17h,
 - Les samedis de 14h à 17h ainsi que, sur le mois de septembre, de 10h à 11h30
 - Les dimanches jusqu'au 29 juin inclus (donc pas en septembre), de 9h à 13h.

Il est précisé que le pentagliss et le plongeoir ne seront ouverts que les samedis après-midi.

- Pendant les vacances scolaires du Samedi 5 juillet au Dimanche 31 Août (*période de validité des cartes "saison" 2025*) :
 - Du lundi au dimanche de 12h à 18h45

Mise à disposition du bassin aux associations œuvrant pour l'apprentissage de la natation et le savoir-nager :

Après discussion en commission Piscines du 27/02 puis en Bureau du 13/03, il est proposé de prolonger durant l'été la convention de mise à disposition des bassins d'Oloron à Oloron Natation 64 (ON64). Cette mesure, si elle est acceptée, permettra au club de conserver une pratique estivale, au service du perfectionnement dans le savoir-nager.

Afin de limiter voire même d'effacer l'impact financier de cet aménagement vis-à-vis des règles générales de mise à disposition des bassins adoptées par la délibération n°240627-08-SET du 27/06/2024 (12 mois au lieu de 10 mois maximum de durée annuelle de mise à disposition aux associations œuvrant pour l'apprentissage de la natation et le savoir-nager), il est proposé que la CCHB ne prenne en charge que 50% des créneaux qui seront mis à disposition durant les vacances scolaires.

Le club évalue son besoin sur l'ensemble des périodes de vacances (petites et grandes vacances) à 130 heures par an, au regard des créneaux habituellement utilisés pendant les petites vacances. Ainsi, ON64 serait facturé au tarif en vigueur à compter de la 66^{ème} heure effective.

3) Un programme d'animations estivales sur les deux sites :

Comme l'an dernier, des animations seront proposées tout l'été pour tenter de redynamiser les équipements et d'attirer davantage de public. Il s'agit de montrer que les piscines ne sont pas que des lieux d'apprentissage du savoir nager et d'entraînement, mais bien des lieux de vie et de partage.

Le public enfant devrait être intéressé par les animations « plantes aromatiques », les mercredis sur Oloron de 14h30 à 16h30.

Le public adulte pourra bénéficier tous les mardis soir de l'aqua-training de 18h à 18h45 et tous les jeudis soir de l'aqua-forme de 18h à 18h45 sur Oloron quand Lanne conserve ses créneaux d'aquagym (activité libérale des MNS) les lundis et mercredis entre 19h et 20h.

Les traditionnelles disco-piscines continueront d'animer la piscine de Lanne les mercredis soir de 20h30 à 23h.

En outre, des liens sont établis avec la ville d'Oloron pour développer potentiellement d'autres animations.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOpte** les modalités d'organisation de la saison estivale 2025 d'ouverture des piscines du Haut-Béarn, telles que proposées,
- **APPROUVE**, dès cette année 2025 et jusqu'à nouvel ordre, les changements de modalités de mise à disposition des bassins auprès des associations œuvrant pour l'apprentissage de la natation et le savoir-nager tels que proposés, à savoir : durée maximale annuelle de mise à disposition des bassins portée à 12 mois au lieu de 10, et facturation adaptée sur les 2 mois supplémentaires,
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions de mise à disposition des installations proposées,
- **ADOpte** le présent rapport.

RAPPORT N° 250410-63-FIN- TAXE GEMAPI : DETERMINATION DU PRODUIT ATTENDU POUR 2025

P. MAUNAS expose :

Par délibération du 27 septembre 2018, le conseil communautaire a institué la taxe additionnelle permettant de gérer la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) ».

Les dispositions de cette taxe sont codifiées à l'article 1530 bis du Code général des Impôts.

Le produit de la taxe GEMAPI doit être voté chaque année, avant le 15 avril, afin que les services de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) calculent les taux additionnels de fiscalité pour chacune des impositions locales concernées.

Le produit de la taxe est plafonné à l'équivalent de 40 € par habitant au sens de l'article L2334-2 du CGCT.

En outre, la taxe ne peut être supérieure aux coûts prévisionnels annuels d'exercice de la compétence GEMAPI (fonctionnement et investissement).

Au vu des cotisations votées par les deux syndicats compétents sur le territoire du Haut-Béarn pour 2025 :

- 350 000 € pour le Syndicat Mixte des Gaves d'Oloron, Aspe, Ossau et leurs affluents (SMGOAO),
- 33 000 € pour le Syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau (SMBGP),
- en tenant compte de l'écart sur l'année 2024 entre le produit attendu (voté par délibération du 10/04/2024) et le produit perçu.

Le montant qui pourrait être appelé au titre de la taxe GEMAPI s'élève à 381 336 €.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ACCEPTÉ** les participations 2025 aux syndicats compétents, soit 350 000 € pour le SMGOAO et 33 000 € pour le SMBGP,
- **ARRÊTÉ** le produit de la taxe « GEMAPI » à 381 336 euros pour l'année 2025,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier,
- **ADOPTÉ** le présent rapport.

RAPPORT N° 250410-64-FIN- BUDGET GENERAL DE LA CCHB : BUDGET PRIMITIF 2025

J-L. ESTOURNES expose :

Le Budget Primitif 2025 reflète l'ensemble des actions et politiques adoptées précédemment.

Ainsi, le Budget Primitif 2025 de la CCHB est équilibré en recettes et en dépenses.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	26 555 010,67 €	26 555 010,67 €
Investissement	7 706 768,16 €	7 706 768,16 €
TOTAL BP 2025 (Opérations réelles et opérations d'ordre)	34 261 778,83 €	34 261 778,83 €

Ouï cet exposé

DEBAT :

C. LACOUR se dit étonné de ne pas voir figurer de budget pour le projet de maison de santé d'Oloron. Il porte la voix des élus de la Vallée de Josbaig pour réaffirmer de façon unanime l'intérêt porté à la création d'une MSP. Il rappelle que c'est un projet voté à la quasi-unanimité par les élus du conseil communautaire. Il n'y aucune trace dans le budget prévisionnel de la CCHB de la prise en compte de ce projet. Les élus souhaitent être rassurés à ce sujet.

B. UTHURRY reprend la présidence de la séance et remercie tous les rapports et les services pour le travail de préparation et présentation de cette séance budgétaire. Concernant l'intervention de C. LACOUR, il rappelle les arguments déjà expliqués à plusieurs reprises. La question d'intégrer la moindre somme dans le BP 2025 d'investissement concernant le projet de MSP s'est posée en Bureau communautaire. Le choix a été fait de ne rien inscrire car dans le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), les manœuvres sont à flux tendu par rapport aux possibilités budgétaires et financières de la collectivité. Il est évident, après échange avec le CD64, qu'aucunes démarches n'aient encore été entreprises (permis de construire, etc) par l'AMSPO donc il n'y a pas de besoin de d'inscrire une somme courant 2025. Il aurait donc été dommageable pour les projets qui sont en cours de mettre uniquement, pour une raison de politique et d'affichage, de l'argent sur un projet dont on sait qu'il ne va rien décaisser en 2025. De plus, le Bureau a accepté de reprendre la réflexion sur le projet de MSP et l'a assujéti à deux choses : d'une part, savoir exactement quel était le nombre et si possible la localisation des médecins qui ont été signataires, à cette heure-ci du projet (cette démarche est la même que celle de la SEPA) et d'autre part, la délibération de la forme que prendra l'association qui gèrera la MSPO. Enfin, il rappelle que les délégués communautaires ont tous été destinataires de tous les échanges avec le CD64. Après avoir été échaudé une première fois, le bureau communautaire demande des garanties.

C. LACOUR demande à quoi les élus peuvent s'en tenir et si un jour une inscription budgétaire est prévue pour la MSPO.

B. UTHURRY explique que c'est bien les élus de l'assemblée qui en décideront dès que la certitude de la présence des médecins dans cette MSP sera obtenue.

C. LACOUR explique que les élus qu'il représente sont également soucieux des deniers publics. Dans le scénario, la CCHB contractait un emprunt et prenait la responsabilité de remboursement de la vacance des bureaux.

B. UTHURRY rappelle que la CCHB ne prenait pas cette responsabilité de la vacance : la CCHB demandait à ce que les locaux vacants soient pris en charge par la SISA (Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires : un statut pour permettre le versement de subventions aux maisons de santé pluriprofessionnelles). Les professionnels souhaitaient un prix qui avoisinait les 11€ le m2 (maintenant c'est descendu à 9€ le m2). En bon gestionnaire, la CCHB doit demander des garanties.

C. LACOUR explique que si les médecins ne sont pas au rendez-vous, le projet ne peut pas se faire et la SEPA exige également ces garanties.

B. UTHURRY confirme que les exigences sont les mêmes côté CCHB. Les EPCI voisins n'ont pas été invités à verser au pot commun des projets de MSP de leurs territoires. La CCHB, elle, est sollicitée pour une subvention à 300 000€. Peut-être que l'assemblée communautaire considère que la CCHB peut s'engager sans avoir ces assurances minimales, mais le feriez-vous pour vos communes ?

C. LACOUR explique que c'est la SEPA qui porte aujourd'hui cette responsabilité.

B. UTHURRY explique que la CCHB porte la responsabilité de l'argent public et il faut avoir les mêmes exigences sans se réfugier derrière le fait que la SEPA ne se laissera pas tordre le bras (elle ne peut pas légalement sans risquer de graves ennuis).

C. LACOUR a prévu une subvention qui sera versée que si les assurances sont respectées. Pourquoi la CCHB ne peut pas prévoir la même chose ?

J-L. ESTOURNES explique que cela pourra être prévu au BP 2026. Actuellement, il n'y a pas 1€ à dépenser cette année budgétairement pour ce projet. L'enjeu budgétaire n'est pas avant 2026.

D. LACRAMPE explique que le projet de MSP représente une impérieuse nécessité pour le territoire. C. LACOUR a exprimé le sentiment des élus de la Vallée de Josbaig sur la nécessité d'avoir une MSP sur ce territoire. Il en va de l'attractivité de nouveaux médecins sur le territoire qui

iront irriguer les autres communes. Ce qui est important est de retenir le principe de la nécessité d'une MSP sur le territoire.

L. BENOIT explique que certains élus ont rencontré des professionnels de santé à Geüs dernièrement de l'AMSPO. Il avait été convenu de prévoir une antenne de la MSP en vallée de Josbaig. Les maires de la vallée de Josbaig se sont retrouvés pour discuter. La maire d'Aren, par son maire, Gilbert HONDAREITE, mettait gratuitement un local à disposition des professionnels de santé. Les conseils municipaux ont été mobilisés sur ce projet. Puis, un courrier est parvenu de l'AMSPO pour informer les maires que la MSP ne viendrait finalement pas en vallée de Josbaig, à Aren. L. BENOIT se dit déçu, ça fait longtemps que le sujet est débattu, du travail a été réalisé et aujourd'hui le projet est stoppé. Le mercredi 23 avril, les élus rencontreront les professionnels de santé pour comprendre pourquoi ils se désistent et quels sont leurs arguments.

Le Conseil Communautaire, par 54 voix pour et 2 abstentions/nuls/blancs/non-participations (P. BAHOU et J-P. PORTESENY),

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2025 arrêté aux chiffres ci-dessus,
- **PRECISE** que le budget est voté au chapitre en section de fonctionnement et d'investissement avec une ou plusieurs opérations d'équipement.
- **AUTORISE** le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de chacune des sections dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section concernée.
- **ADOpte** le présent rapport.

RAPPORT N° 250410-65A-FIN- SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUX ORGANISMES EXTERIEURS CO-FINANCES PAR LA CCHB POUR 2025

J-L. ESTOURNES expose :

La Communauté de Communes du Haut-Béarn est appelée à verser chaque année des subventions et participations à des organismes privés et publics pour l'exercice des missions qui relèvent de ses compétences.

Ainsi, pour 2025 il vous est proposé de statuer sur l'attribution du montant suivant en tant qu'organismes et associations à vocation économique à :

- Béarn Adour Pyrénées (BAP) : 1 200 €

Les crédits budgétaires sont prévus au Budget Primitif 2025.

Où cet exposé

P. BAHOU expose son amendement qui expose le retrait de la subvention à BAP et demande à ne pas être interrompu, notamment par les personnes concernées : *« Si le droit laissé à des citoyens, y compris élus politiques de se constituer en associations et lobbies visant à exercer une incidence sur les politiques publiques ne saurait être contesté, il reste problématique que notre communauté de communes continue de subventionner une organisation qui cherche à influencer ses politiques.*

Les positions en matière de construction de certaines infrastructures routières prônées par BAP sont sujettes à des débats assez vifs. Or aucune autre subvention accordée par la CCHB ne semble financer une organisation partageant une opinion différente, ce qui ne garantit pas les moyens d'un débat pluraliste et équitable dans notre territoire ».

C'est tout à fait normal de se constituer en parti, en collectif, en association pour défendre ces opinions, c'est le fondement de la démocratie. BAP a des positions, c'est tout à son honneur. Sous couvert d'un développement économique, il y a des prises de positions pour une desserte et pour la construction d'équipement routiers sur l'axe A65 entre autres. Le collectif que PB BAHOUM représente ne partage pas ses positions et donc il demande le retrait de la subvention. L'association BAP a ses fonds propres, le CD64 lui verse une subvention et bénéficie d'une partie de ses adhésions (soumis à l'exonération d'impôts probablement). Si BAP est subventionné, pourquoi ne pas subventionner d'autres associations avec d'autres points de vue en toute transparence et de façon indépendante. Il y aurait alors équité dans les débats. Il respecte tout citoyens qui partage les positions de BAP.

Le Conseil Communautaire, par 25 voix pour, par 16 voix contre (D. BARRAUD, A. BERNOS, H. BELLEGARDE, S. SAGE, J-L. ESTOURNES, M-L. BISTUE, L. DUPRIEZ, S. LARTIGUE, C. LECOMTE, P. BAHOUM, A. SAOUTER, B. UTHURRY, R. VILLALBA, M. BIOT, A. GUEBARA et L. BENOIT) et 7 abstentions/nuls/blancs/non-participations (P. VIGNEAU, A. LEHMANN, J. LABORDE, P. MAUNAS, F. LAPERNE, B. ROSSI et E. MIQUEU),

D. LACRAMPE, B. MORA, J. SARASOLA et J. MARQUEZE ne participant pas au vote

- **AUTORISE** le Président à verser la subvention susvisée pour l'année 2025 et à signer les conventions ou avenants nécessaires,
- **ADOpte** le présent rapport.

RAPPORT N° 250410-65B-FIN- SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUX ORGANISMES EXTERIEURS CO-FINANCES PAR LA CCHB POUR 2025

J-L. ESTOURNES expose :

La Communauté de Communes du Haut-Béarn est appelée à verser chaque année des subventions et participations à des organismes privés et publics pour l'exercice des missions qui relèvent de ses compétences.

Ainsi, pour 2025 il vous est proposé d'attribuer le montant suivant en tant qu'organismes et associations à vocation économique à :

- Vache Béarnaise : 2 000 €

Les crédits budgétaires sont prévus au Budget Primitif 2025.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 53 voix pour et 2 abstentions/nuls/blancs/non-participations (J. SARASOLA et J. MARQUEZE),

B. MORA ne participant pas au vote

- **AUTORISE** le Président à verser la subvention susvisée pour l'année 2025 et à signer les conventions ou avenants nécessaires,
- **ADOpte** le présent rapport.

**RAPPORT N° 250410-65C-FIN-
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUX ORGANISMES EXTERIEURS CO-FINANCES PAR
LA CCHB POUR 2025**

J-L. ESTOURNES expose :

La Communauté de Communes du Haut-Béarn est appelée à verser chaque année des subventions et participations à des organismes privés et publics pour l'exercice des missions qui relèvent de ses compétences.

Ainsi, pour 2025 il vous est proposé d'attribuer le montant suivant en tant qu'organismes et associations à vocation économique à :

- - Aéroclub : 22 500 €

Les crédits budgétaires sont prévus au Budget Primitif 2025.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 51 voix pour, par 1 voix contre (A. QUINTANA) et 3 abstentions/nuls/blancs/non-participations (P. BAHOU, S. SAGE et J. MARQUEZE),

C. LACOUR ne participant pas au vote

- **AUTORISE** le Président à verser la subvention susvisée pour l'année 2025 et à signer les conventions ou avenants nécessaires,
- **ADOpte** le présent rapport.

**RAPPORT N° 250410-65D-FIN-
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUX ORGANISMES EXTERIEURS CO-FINANCES PAR
LA CCHB POUR 2025**

J-L. ESTOURNES expose :

La Communauté de Communes du Haut-Béarn est appelée à verser chaque année des subventions et participations à des organismes privés et publics pour l'exercice des missions qui relèvent de ses compétences.

Ainsi, pour 2025 il vous est proposé de statuer sur les bénéficiaires et les montants suivants :

- Organismes et associations liés à l'administration générale :
 - La Fibre 64 : 1 884,02 € de subvention de fonctionnement
 - Pôle métropolitain « Pays de Béarn » : 41 128.53 €
 - Comité d'Action Sociale Intercommunal : 12 300 €
- Organismes et associations à vocation économique :
 - Syndicat Mixte de l'Aéroport Pau-Pyrénées : 39 000 €
 - Cinéma (Loi Sueur) : 30 000 €
 - Aéroclub : 22 500 €
 - Initiative Béarn : 4 950 €
 - Béarn Adour Pyrénées : 1 200 €
 - Association de Droit à l'Initiative Economique (ADIE) : 3 500 €
 - Association des Acteurs Économiques du Piémont Oloronais (AEPO) : 6 000 €
 - En Daban : 4 000 €
 - ZAP des gaves : 1000 €
 - AÍD'O' Béarn : 1 000 €

- Vache Béarnaise : 2 000 €
 - Association des éleveurs transhumants des vallées béarnaises (AETVB) : 3 077.89 €
 - Mangez béarnais : 1 500 €
 - Union des Producteurs Fermiers 64 : 1 000 €
 - Collectif fermier : 1 020 €
 - CIVAM : 2 150 €
 - Organisme de sélection des 3 races locales : 1 000 €
 - ADELFA 64 (canons à grêle) : 1 600 €
- Organismes et associations d'enseignements artistiques :
 - Ecole de musique intercommunale : 137 516.00 €
 - Organismes et associations liées au développement social
 - Mission Locale : 102 937 € (subvention de fonctionnement) et 6 731.76 € (FAIRE)
 - Conseil Départemental d'Accès au Droit 64 (CDAD 64) : 6 000 €
 - Association Transition : Clauses sociales et Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) – 24 225 €
 - Espace de Vie Sociale « Notre Dame » : 15 000 €
 - EAJE Grain de Soleil – 24 232,80 €
 - EAJE Les Poquetets – 21 587,76 €
 - ALSH Sports et Loisirs – Ogeu les Bains : 23 826,88 €
 - ALSH Oloronais : 133 000€

Les crédits budgétaires sont prévus au Budget Primitif 2025.

Les subventions et participations supérieures à 23 000 € font l'objet d'une convention spécifique.

Il ressort des débats que la subvention à l'association BAP ne recueille pas l'unanimité, et que certains conseillers présents ne peuvent pas prendre part aux débats et au vote concernant les aides à l'association de la Vache Béarnaise et à l'aéroclub d'Herrere.

Ces trois dossiers donnent donc lieu à des décisions et délibérations distinctes.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Président à verser les subventions et participations ci-dessous pour l'année 2025 et à signer les conventions ou avenants nécessaires,
- Organismes et associations liés à l'administration générale :
 - La Fibre 64 : 1 884,02 € de subvention de fonctionnement
 - Pôle métropolitain « Pays de Béarn » : 41 128.53 €
 - Comité d'Action Sociale Intercommunal : 12 300 €
- Organismes et associations à vocation économique :
 - Syndicat Mixte de l'Aéroport Pau-Pyrénées : 39 000 €
 - Cinéma (Loi Sueur) : 30 000 €
 - Initiative Béarn : 4 950 €
 - Association de Droit à l'Initiative Economique (ADIE) : 3 500 €
 - Association des Acteurs Économiques du Piémont Oloronais (AEPO) : 6 000 €
 - En Daban : 4 000 €
 - ZAP des gaves : 1000 €
 - AïD'O' Béarn : 1 000 €

- Association des éleveurs transhumants des vallées béarnaises (AETVB) : 3 077.89 €
 - Mangez béarnais : 1 500 €
 - Union des Producteurs Fermiers 64 : 1 000 €
 - Collectif fermier : 1 020 €
 - CIVAM : 2 150 €
 - Organisme de sélection des 3 races locales : 1 000 €
 - ADELFA 64 (canons à grêle) : 1 600 €
- Organismes et associations d'enseignements artistiques :
 - Ecole de musique intercommunale : 137 516.00 €
 - Organismes et associations liées au développement social
 - Mission Locale : 102 937 € (subvention de fonctionnement) et 6 731.76 € (FAIRE)
 - Conseil Départemental d'Accès au Droit 64 (CDAD 64) : 6 000 €
 - Association Transition : Clauses sociales et Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) – 24 225 €
 - Espace de Vie Sociale « Notre Dame » : 15 000 €
 - EAJE Grain de Soleil – 24 232,80 €
 - EAJE Les Poquetets – 21 587,76 €
 - ALSH Sports et Loisirs – Ogeu les Bains : 23 826,88 €
 - ALSH Oloronais : 133 000€
- **ADOPTÉ** le présent rapport.

**RAPPORT N° 250410-66-DIV-
DECISIONS DU PRESIDENT : INFORMATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES**

B. UTHURRY expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L5211-10 et L2122-22,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 28 juillet 2020 portant délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Considérant que Monsieur le Président est tenu de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Communautaire des décisions prises en vertu des articles susvisés,

❖ **Au titre de la délégation n° 5 relative aux marchés et accords-cadres**

Date	Type d'acte	Décision	Montant
04/03/2025	Marché Public N° 2024-15	<p>Accord-Cadre à BDC pour la fourniture et l'installation sur les véhicules de collecte d'un système électronique d'identification, d'un système de navigation et de gestion des incidents de collecte en cabine et d'une solution logicielle de supervision</p> <p>Attributaire : COLLECTE LOCALISATION SATELLITES (CLS) - à 31520 Ramonville ST-Agne</p>	<p>Maximum pour 4 ans 190 000.00 € HT</p>

05/03/2025	Marché Public N° 2024-16-01	MOE pour la Scénographie du Fort du Portalet Attributaire : ISABELLE JOLY Architecte – à 64100 Bayonne	25 450.00 € HT
28/01/2025	Marché Public N° 2025D01	MOE pour les ménagements de l'espace Ludo-pédagogique du Somport Attributaire : TELOA – à 38240 Meylan	20 962.50 € HT
11/02/2025	Commande	CRECHE ILOT MOMES Changement ballon sanitaire (raccordé au futur RCU) Attributaire : INTER ENERGIES	16 796.14 € TTC
11/02/2025	Commande	CRECHE ILOT MOMES Changement régulation chauffage Attributaire : INTER ENERGIES	7 686.18 € TTC

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire,

- **PREND ACTE** du présent rapport.

QUESTIONS DIVERSES

A. BERNOS explique qu'un camion a lâché sa remorque au niveau d'Urdos ce 10 avril après-midi. Il demande quand le portique pourra être mis en activité.

B. UTHURRY explique ne pas pouvoir répondre à cette question, il n'en a pas les moyens. Ces portiques avaient été construits pour être géré de manière collective. Le vœu était, de chaque côté de la frontière, de réduire le transport et notamment le transport dangereux. Il y a peut-être d'autres moyens d'imaginer le transport de marchandises.

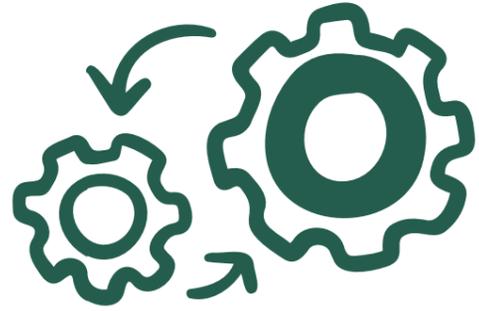
Le secrétaire de séance



Raymond VILLALBA

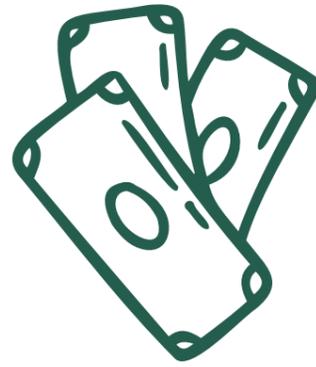
Pôle ressources et moyens





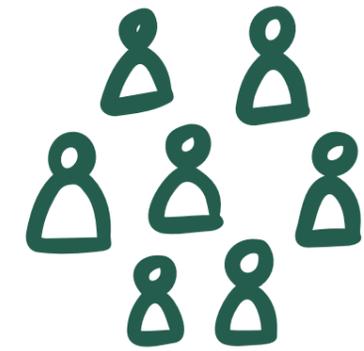
11 205 006 €

Direction générale



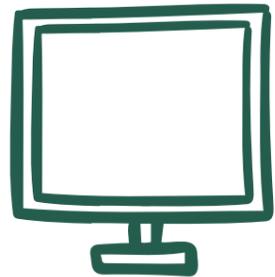
2 294 346 €

Finances



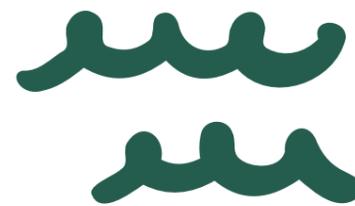
461 570 €

Ressources humaines



243 689 €

Systemes d'information



241 681 €

Eau et assainissement



156 499 €

Communication



121 750 €

Élus



241 681 €

Cellule marchés publics



95 973 €

Fonds européens



Mobilité



175 000 €

- Reconduction expérimentations
- + Transport à la demande
- + Périurbaine



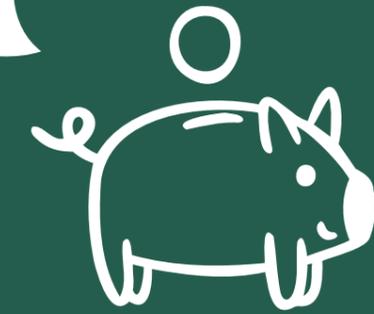
25 000 €

Finalisation du jalonnement
schéma cyclable

- OGEU > BUZIET > OSSAU
- OLORON > MOUMOUR > JOSBAIG
- BOUCLE ASPOISE
- BOUCLE OLORONAISE

30 000 €

Phase 2 du schéma cyclable
pour améliorer l'itinérance
cyclable sur le territoire



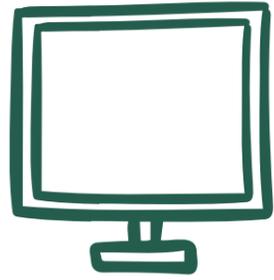
1 200 000 €

Estimation versement mobilité

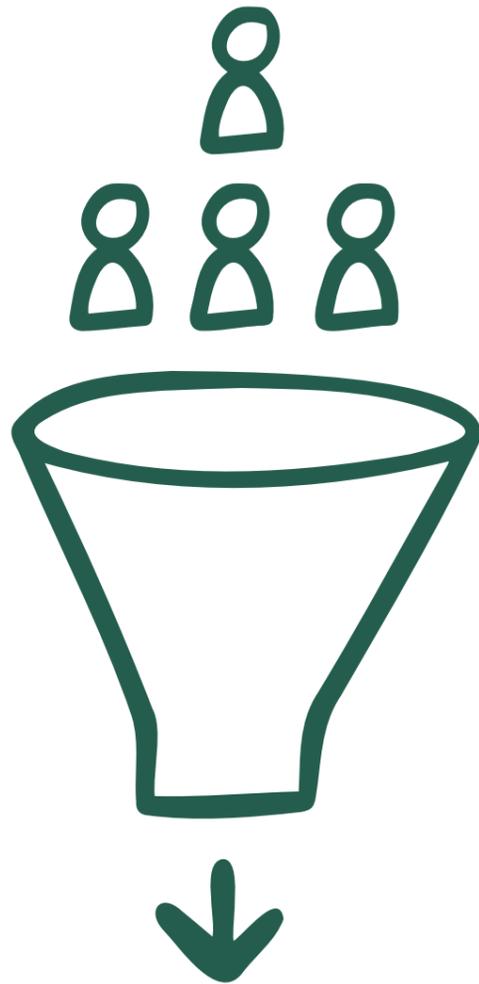
509 663 €

Solde convention Oloron/CCHB
relative aux travaux de voirie
favorisant la mobilité

ÉCHÉANCE
AU 31/12/25



Systemes d'information



MUTUALISATION DE 4 AGENTS
CCHB + OLORON



208 000 €

-83 000 €
RECETTES



100 000 €

Cyber sécurité

+60 000 €
PAR RAPPORT
À 2024



Ressources humaines



8 136 538 €

Masse salariale budget général 2025

+4,52%



96 400 €

Hausse cotisation retraite (CNRACL)

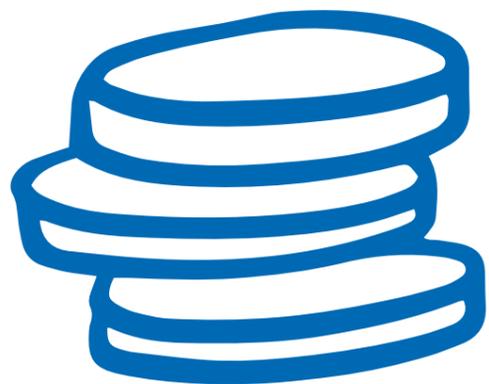


32 500 €

Hausse cotisations patronales
assurance maladie des fonctionnaires

**Politique d'urbanisme,
aménagement,
logement et
cadre de vie**





478 000 €

Dépenses fonctionnement
du Pôle urbanisme



208 000 €

Coordination



70 000 €

Habitat



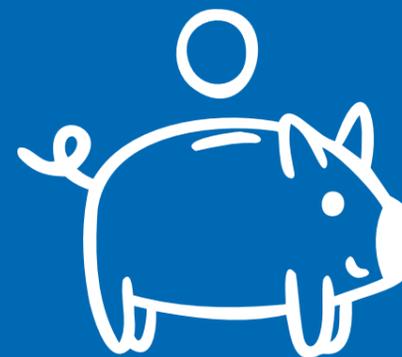
50 000 €

Planification



150 000 €

Service instruction mutualisé
autorisations d'urbanisme



120 000 €

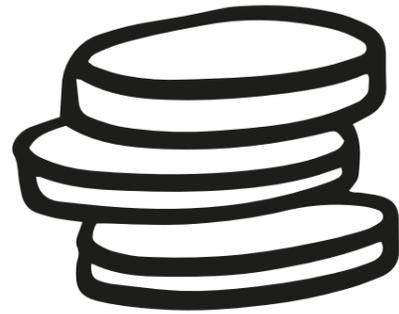
Contribution des communes

**POUR 40
COMMUNES**

EN DAVAN!

LE PROJET COLLECTIF DU HAUTBÉARN

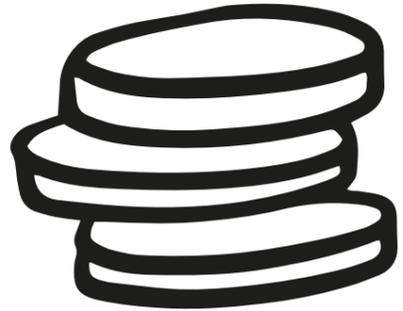
SCoT



62 000 €

INSCRIPTION 2025
+ IMPRESSION DOSSIERS
+ FICHES COMMUNICATION

PLUi

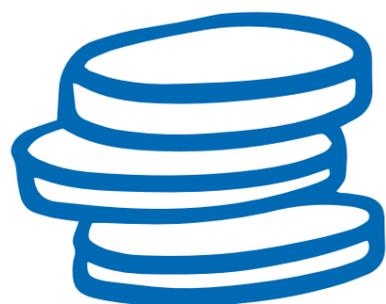


100 000 €

INSCRIPTION 2025
PRESTATION ARTELIA
+ ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE
+ FRAIS D'ENQUÊTE

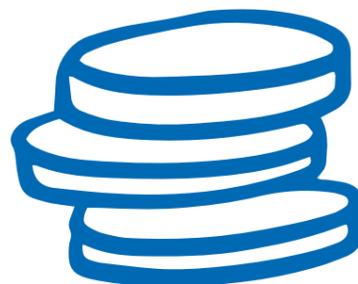


Focus "Habitat"



100 000 €

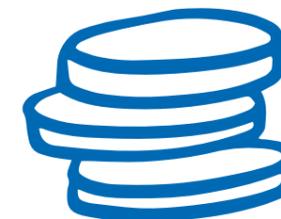
Règlement d'intervention
habitat locatif en faveur
des jeunes



91 000 €

Aides à l'amélioration
de l'habitat privé

→ **PIG BIEN CHEZ SOI**
→ **OPAH-RU OLORON**



30 000 €

Mise en sécurité
immeubles privés



Politique culturelle





Évaluation



action publique

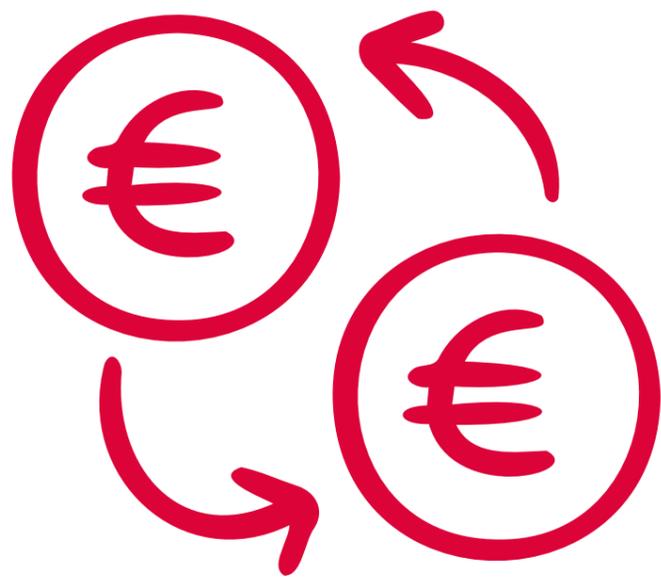
AVEC LES PARTENAIRES



+ LES COMMUNES



- Renouvellement labellisation PAH
- Projet d'exploitation Fort du Portalet
- Accompagnement EMIHB
- Projet Lecture publique



2025

Poursuite de l'action

BUDGET CONSTANT

- Redéfinition projet culturel liée à l'organisation des services
- Soutien aux acteurs associatifs
- Mise en exploitation touristique du Fort du Portalet
- Diagnostic scénographique de l'écomusée de Sarrance
- Renforcement de l'EMIHB
- Réfection de la toiture de Jéliote et raccordement au réseau de chaleur



Politique sociale





Santé



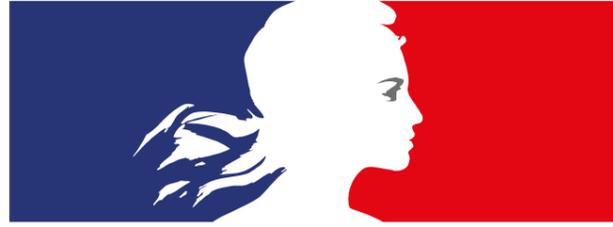
Évaluation
CLS 2^e génération



Lancement
CLS 3^e génération > mai 2025



Synergie CTG
Partenariat CAF pour 2026-2030



France services



Renforcer l'accès aux droits pour les habitants des vallées

- + Permanences en accès libre
- + Nouvelle permanence d'un Défenseur des droits

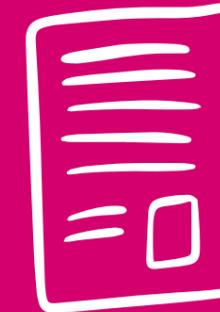


Développer les nouveaux partenariats

- + URSSAF



1 455 pers.
ACCUEILLIES EN 2024



2 091
démarches
RÉALISÉES EN 2024

THÉMATIQUES TRAITÉES



- Retraite
- Assurance maladie
- Impôts
- Justice
- Allocations familiales...



Gens du voyage



Assurer gestion régie aire de grand passage



Faire remonter besoins des utilisateurs



Faciliter les relations avec la collectivité

Aire de grand passage

+ Installation de bornes prépayées

→ MAÎTRISER LA CONSOMMATION
DES FLUIDES

= 76 803 € RAR

Aire de Soeix

+ Acquisition par la CCHB

→ MISE EN SÉCURITÉ DU SITE
→ AMÉNAGEMENT DES EMPLACEMENTS

= 120 000 €



Insertion



109 669 €

→ Mission locale



24 225 €

→ Association
Transition
→ PLIE



15 000 €

→ Espace de
vie sociale



RPI de Josbaig



Relance du projet rénovation Maison pour tous

→ 2025 : étude de programmation mutualisée
avec le service enfance-jeunesse



135

enfants maternelles
et primaires



92

familles



60

familles utilisatrices temps
périscolaires matin et/ou soir

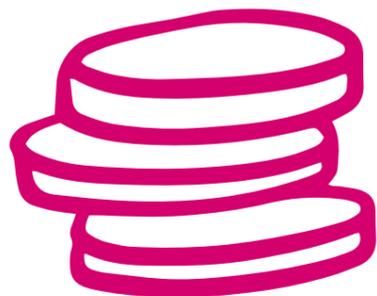


8

agents
intercommunaux



Restauration collective



907 743 €
Budget fonctionnement



342 573 €
Subvention d'équilibre



77 000 €
Budget investissement



565 000 €
Recettes

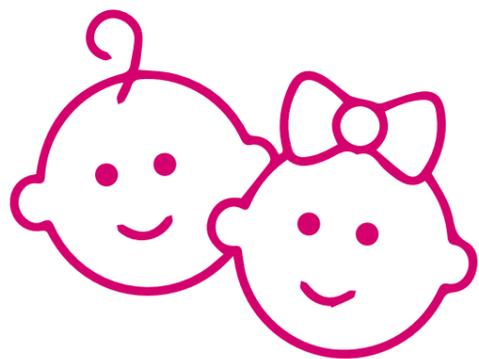


Dépôt dossier LEADER
HAUT-BÉARN MANGE BON
LA CANTINE EN CIRCUITS COURTS

→ RÉORGANISATION DES
TOURNÉES DE LIVRAISON

→ RENFORCEMENT LIENS PRODUCTEURS
ET CONSOMMATEURS...

→ ANIMATIONS D'ÉDUCATION AUX GOÛTS



Petite enfance



2 110 601€

Budget fonctionnement
équipements petite enfance



130 496 €

Subvention aux crèches
associatives



1 477 681 €

Recettes



-65 000 €
PERTE FINANCEMENT
DÉPARTEMENT 64

CRÈCHE LES POQUETETS

- + 2 places supplémentaires
- + Amélioration du bâti

ÉVEIL ARTISTIQUE ET CULTUREL

- + Poursuite des projets dans tous les équipements



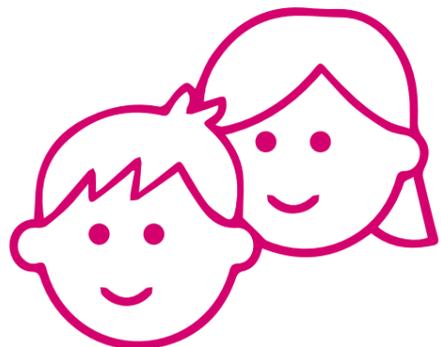
Masse salariale en évolution : valorisation technicité, recours aux remplacements, difficultés de recrutements...



Problème d'attractivité des métiers



Création d'un poste d'auxiliaire d'éducation pour accompagnement des enfants avec besoins spécifiques



Enfance Jeunesse



421 048 €

Budget fonctionnement
ALSH intercommunaux



169 358 €

Subvention aux ALSH
associatifs

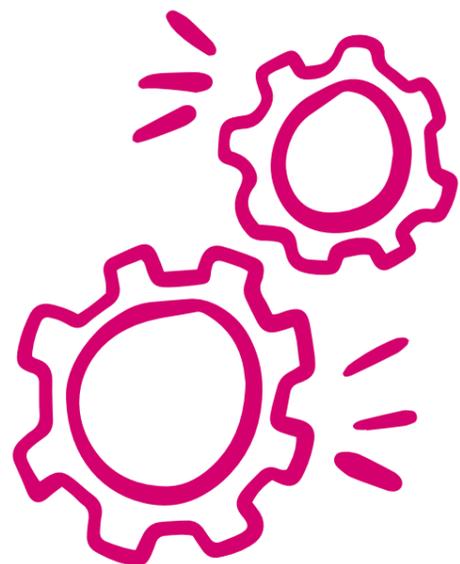


147 405 €

Recettes



TARIFICATION
SOCIALE



- Harmonisation des périodes d'ouverture
- Accueil des jeunes de 11-17 ans à Bedous
- Organisation de mini-camps



FAVORISER LES ACTIVITÉS CULTURELLES
ET SPORTIVES POUR LES JEUNES
ET SUSCITER LEUR ENGAGEMENT



FAVORISER LES PREMIERS DÉPARTS
EN VACANCES POUR LES ENFANTS
ET LES JEUNES DU TERRITOIRE

Politique touristique





Office de tourisme



703 000 €

Subvention d'équilibre 2025



-30 000 € EN 2024
-77 000 € EN 2025

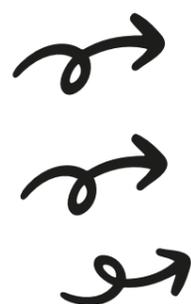


Espace Sompport

- + Diversification activités non aboutie
- + Projet d'exploitation mis à mal
- + Période d'enneigement en baisse
- + Hausse exceptionnelle charges personnel (départ à la retraite du Directeur)



100 000 €
Subvention d'équilibre 2025



**SENTIER DÉCOUVERTE,
PASSERELLE DANS LES ARBRES,
SÉCURISATION PISTES, ETC.**

486 950 €

Budget investissement



343 767 €

Recettes prévues



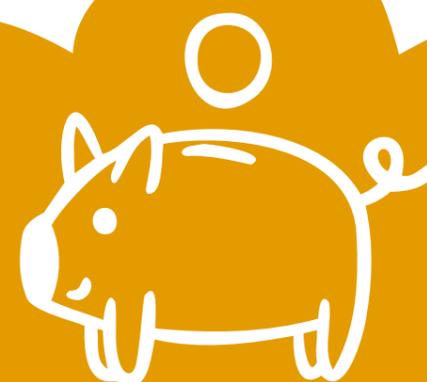
Fort du Portalet



TRAVAUX DE SÉCURISATION
MISE EN TOURISME

1 276 600 €

Budget investissement



703 533 €

Recettes prévues

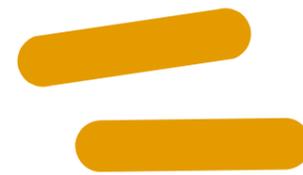


Interreg
POCTEFA

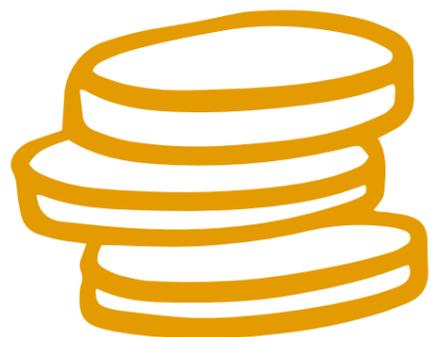


UNIÓN EUROPEA
UNION EUROPÉENNE



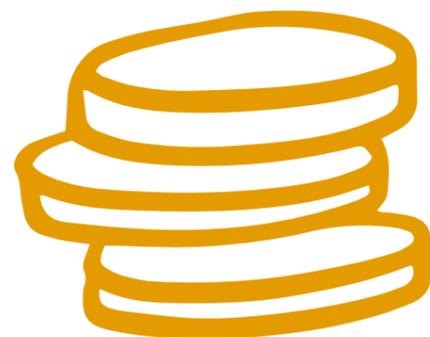


**BUDGET
ANNEXE**



591 128 €

Budget fonctionnement



107 740 €

Budget fonctionnement

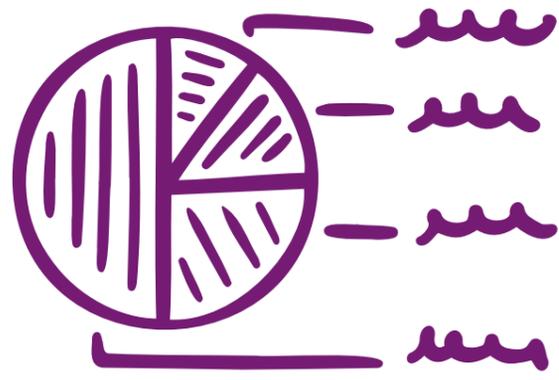


MUTUALISATION

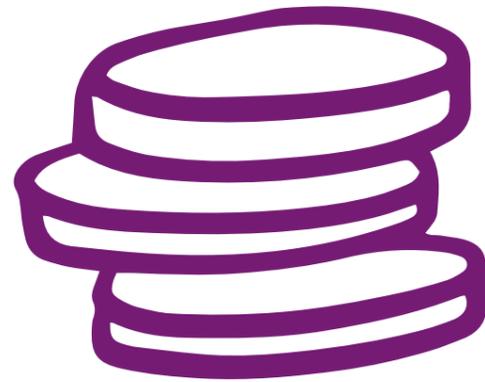
DIRECTION + PERSONNEL

Politiques économiques et contractuelles



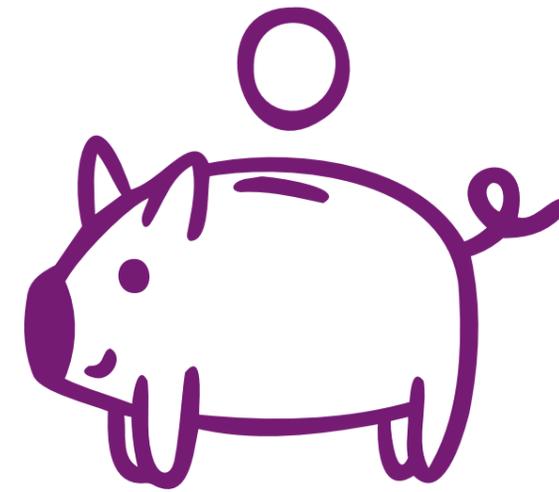


Budget général Fonctionnement



767 775 €

Dépenses



66 727 €

Recettes

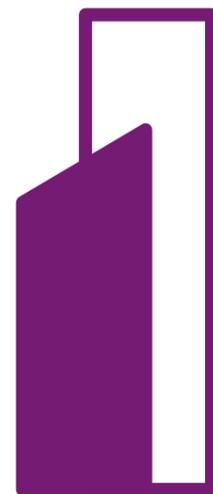


392 995 €

Accompagnement entreprises
Actions collectives
Commerces



- + ACTION COLLECTIVE DE PROXIMITÉ
REMBOURSEMENT DU POSTE + ÉTUDE
- + AIDE À LA CRÉATION ET STRUCTURATION
NOUVELLE ASSOCIATION COMMERÇANTS



345 262 €

Parcs d'activités



ENTRETIEN
DES 12 PARCS



PROVISION
DE 200 K€

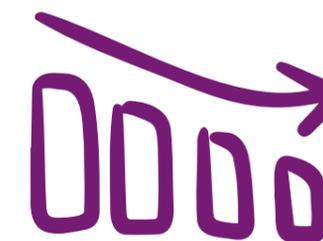


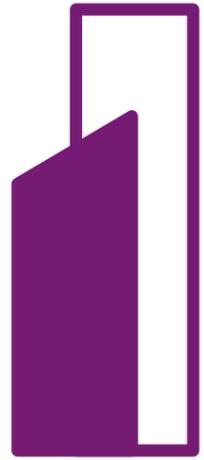
36 509 €

Agriculture



CENTRES
D'ALLOTÈMENT





Budgets annexes parcs d'activités

GABARN

- ✓ Clôture

TEMBOUS

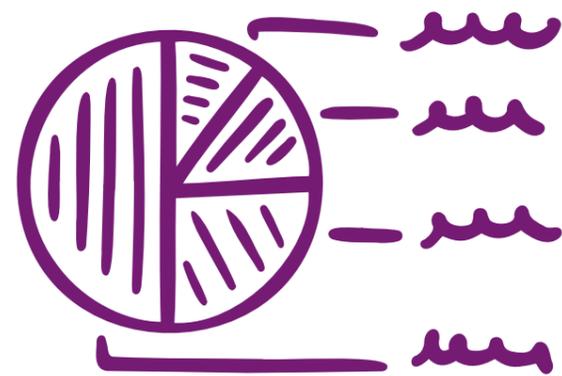
- ✓ Aménagements paysagers à terminer
- ✓ Vente des terrains PCC et MBTP

LANNERETONNE

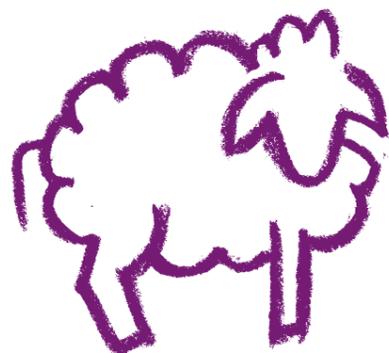
- ✓ Clôture
- ✓ Étude pour densification

LASSEUBE

- ✓ Vente dernier terrain



Budget général Investissement



AGRICULTURE

- ✓ Modernisation Abattoir



PARCS D'ACTIVITÉS

- ✓ Poursuite réfection voirie
PA Les Tembous
- ✓ Opération réhabilitation
Gabarn



CENTRE DE FORMATION

- ✓ Étude de pré faisabilité

Pôle technique et environnement





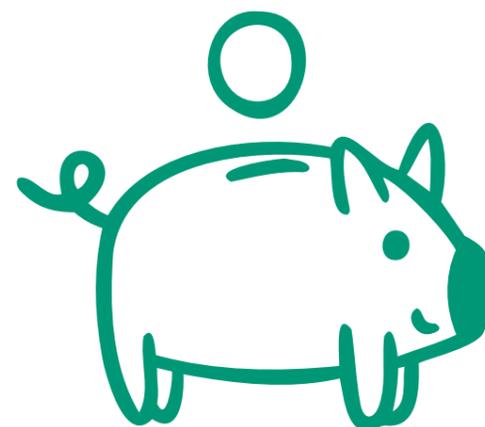
Services techniques



898 157 €

Dépenses fonctionnement

- ↳ LOCATION LOCAL DE STOCKAGE
- ↳ RECRUTEMENT D'UN MÉDIATEUR GDV



105 600 €

Recettes fonctionnement



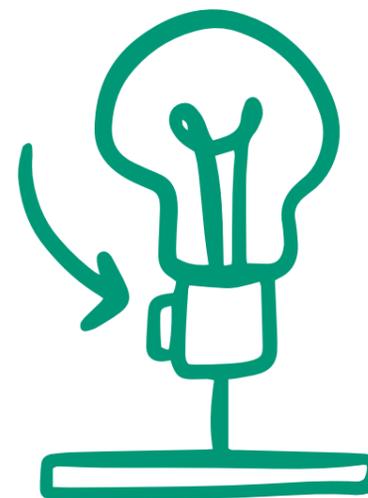
TARIFS DE MISE À DISPOSITION
DES SERVICES TECHNIQUES
IDENTIQUES DEPUIS 2019



209 800 €

Dépenses investissement

SÉCURITÉ – HYGIÈNE



547 064 €

Dépenses investissement

SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

- RÉAGENCEMENT LOCAUX PTI
- AÉRODROME : DIAGNOSTIC ÉCOLOGUE...
- AUDIT LOCAUX ADMINISTRATIFS
- AMÉLIORATION PATRIMOINE BÂTI

- RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE SIÈGE CCHB
- AMÉLIORATION PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE
- MÉDIATHÈQUE DES GAVES
- RÉNOVATION CITÉ ADMINISTRATIVE
- CONTINUITÉ PLAN DE SOBRIÉTÉ

→ DONT RACCORDEMENT RÉSEAU DE CHALEUR



ÉVOLUTION CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

526 000 €

Dépenses budget général
et budgets annexes



3 100 000 KW

- Baisse du coût de l'électricité
- Gain plan sobriété (hors piscine)



-20% DE CONSO EN KW



- Piscine : - 10% par rapport à 2024



PISCINE OLORON
-55% DE CONSO DEPUIS 2019

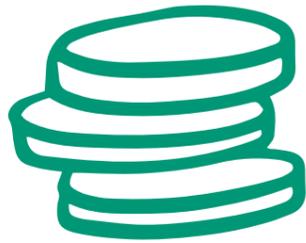
1/3 des consommations globales CCHB
Dysfonctionnement technique 2024

+23% DE CONSO EN 2024



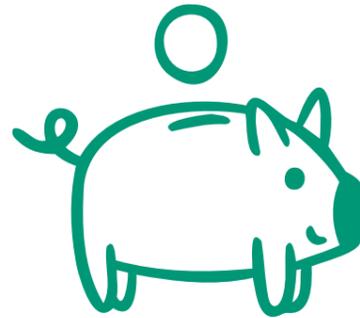


Piscines



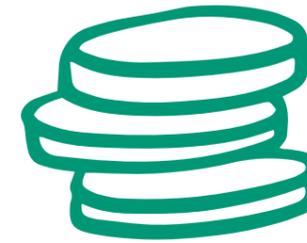
897 022 €

Dépenses fonctionnement



160 700 €

Recettes



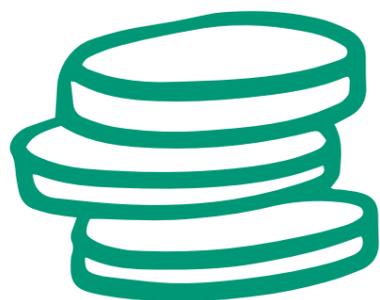
169 500 €

Dépenses investissement





Environnement



196 080 €

Dépenses fonctionnement

Plan Climat

- ÉVALUATION
MI-PARCOURS
- POURSUITE
ACTIONS

**ÉVÉNEMENT
DÉCARBONATION
10 JUIN 2025**

SICTOM



**Finalisation harmonisation,
optimisation et financement
du service**



PLPDMA

**BUDGET ANNEXE
ÉQUILIBRÉ**



6 100 000 €

Fonctionnement

3 850 000 €

Investissement

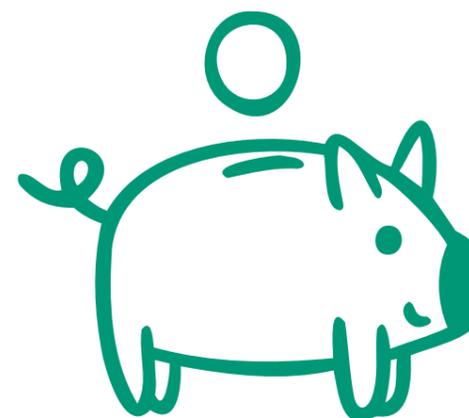
Fonctionnement

À RETENIR



DÉPENSES

+ 520 K€
+ 9 À 10%



RECETTES



CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

- Baisse des déchets à traiter par incinération et enfouissement
- Reprise de la collecte des PAV en régie > location camion grue



CHARGES DE PERSONNEL

- Recrutement 3 agents pour communication en porte-à-porte



OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION

- Amortissements des investissements pour déploiement équipements pré-collecte et acquisition véhicules collecte



PRODUITS DE SERVICES

- Hausse tarifs redevance spéciale > votés en 2024
- Travail sur services aux professionnels



DOTATIONS ET PATRICIPATIONS

- +200 000 € de CITEO > modernisation centre de tri



IMPÔTS ET TAXES

- Hausse habituelle des bases fiscales
- Report sur taux réduit TEOM pour les foyers passant de PAP à PAV
- Augmentation des taux TEOM

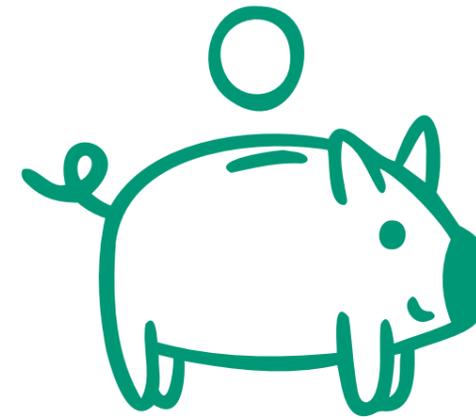
Investissement

À RETENIR



DÉPENSES

- Poursuite acquisitions de colonnes semi-enterrées équipées d'un système de contrôle de remplissage
- Création de points d'apport volontaire
- Acquisition bennes OM
- Étude préalable plan de modernisation déchèteries
- Achat conteneurs et composteurs



RECETTES

- Subvention ADEME liée à la préparation d'une éventuelle TI
- Emprunt 2 000 000 € (+ 1 000 000 en 2024)
- FCTVA perçu pour acquisition BOM et colonnes
- Amortissements



PPI À ÉTUDIER 5 000 000 € MINIMUM
NON ANTICIPÉ SUR LE BP 2025



SPANC

BUDGET ANNEXE ÉQUILIBRÉ

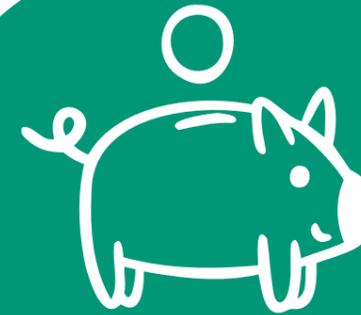


130 000 €

Fonctionnement

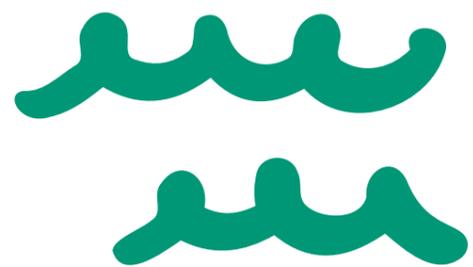
13 000 €

Investissement



NOUVEAUX TARIFS 2025 DES CONTRÔLES

- 180 € bon fonctionnement
- 250 € bâtiment en vente
- 150 € conception
- 100 € travaux



Rivières



Syndicat mixte du
bassin du
gave de Pau



**SYNDICAT MIXTE
DES GAVES**
Oloron, Aspe, Ossau
et leurs Affluents



**BUDGET
ÉQUILIBRÉ**

PAR LA TAXE GEMAPI



BUDGET GENERAL DE LA CCHB

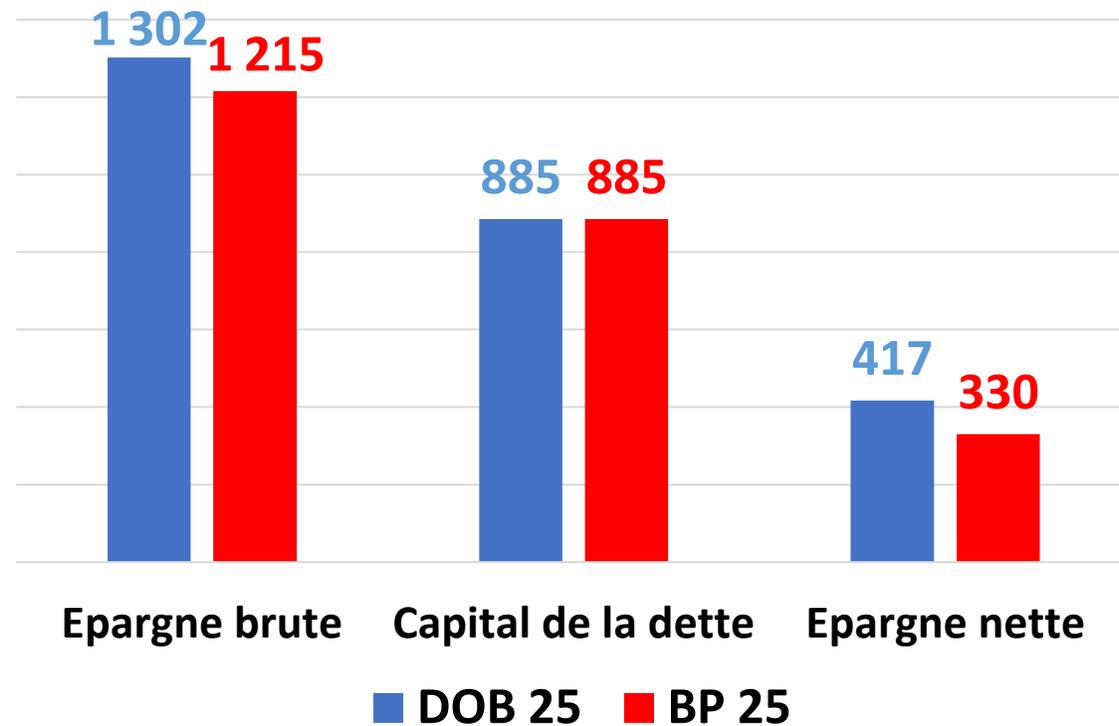
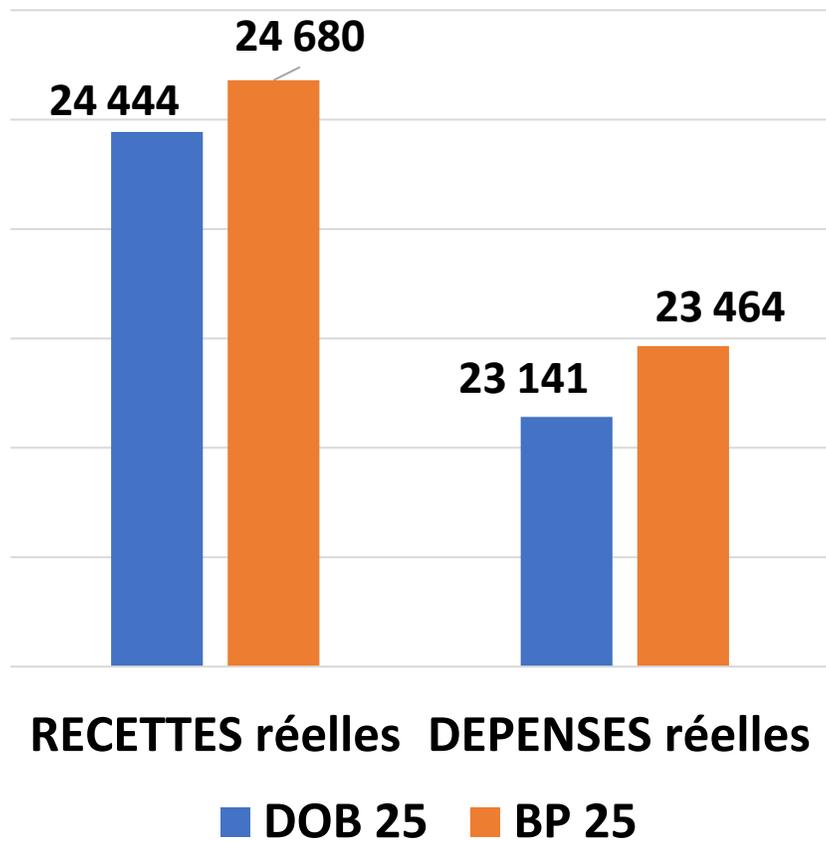
BUDGET PRIMITIF 2025

RAPPROCHEMENT DOB /BP

Fonctionnement en k€

+ 236 k€
0,96 %

+ 323 k€
1,39 %



INVESTISSEMENT

Dépenses : 7 707 k€

Recettes : 4 881(dont 334 d'excédent)

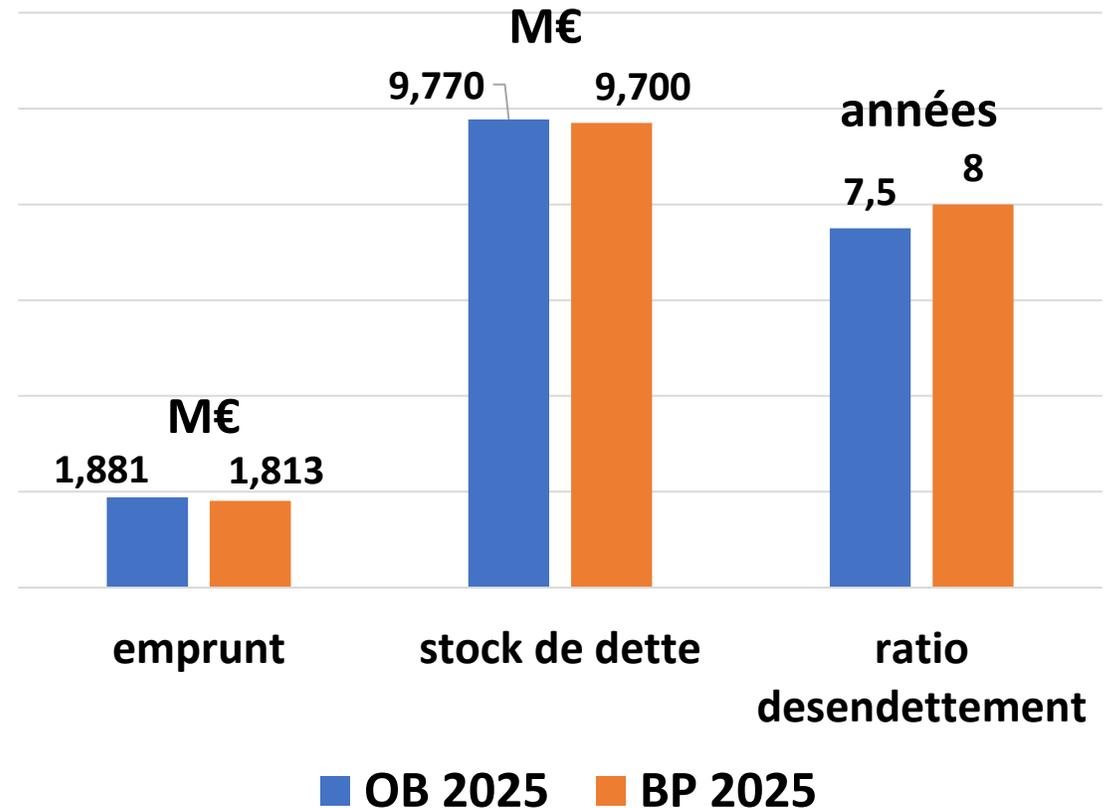
Besoin de financement : 2 826 K€

**Couverture du besoin de
financement :**

Fonds propres : 1 013 k€

Emprunt : 1 813 k€

rappel OB25 : 1 881 k€



Budget **principal** : où vont les recettes : **24 680 k€** ?

Compensations aux communes

+ FPIC

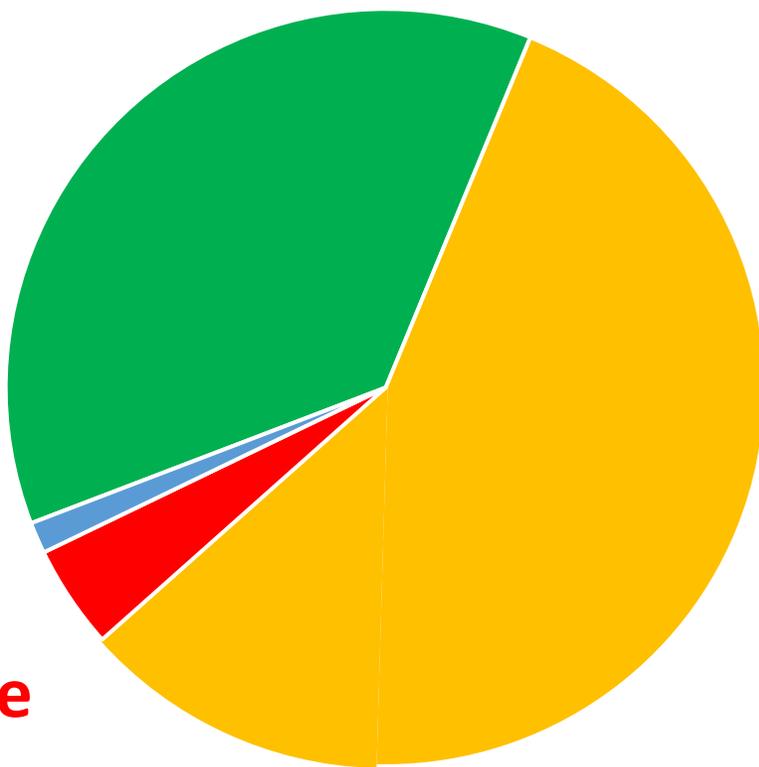
9 143 k€

**Autofinancement
Investissement**

330 k€

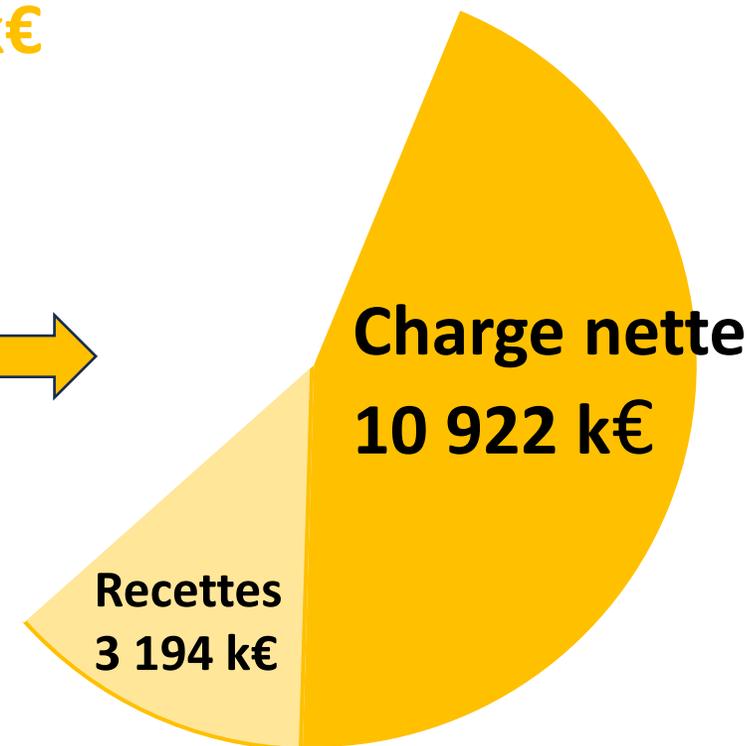
Annuité dette

1 091 k€



Dépenses de programmes

14 116 k€



Charge nette

10 922 k€

Recettes

3 194 k€

BP 2025 : Charge nette par domaine d'intervention

(hors recettes spécifiques du domaine)

3 019 k€ (personnel 53 %)

CULTURE, PATRIMOINE

Lecture publique : 1 095 k€
EPA Jeliote : 615 k€
Patrimoine: 468 k€
Pays d'art et d'histoire : 284 k€
évènementiel: 51 k€
Enseignement musical : 143 k€
Coordin.+subventions : 362 k€

274 k€ (personnel 18 %)

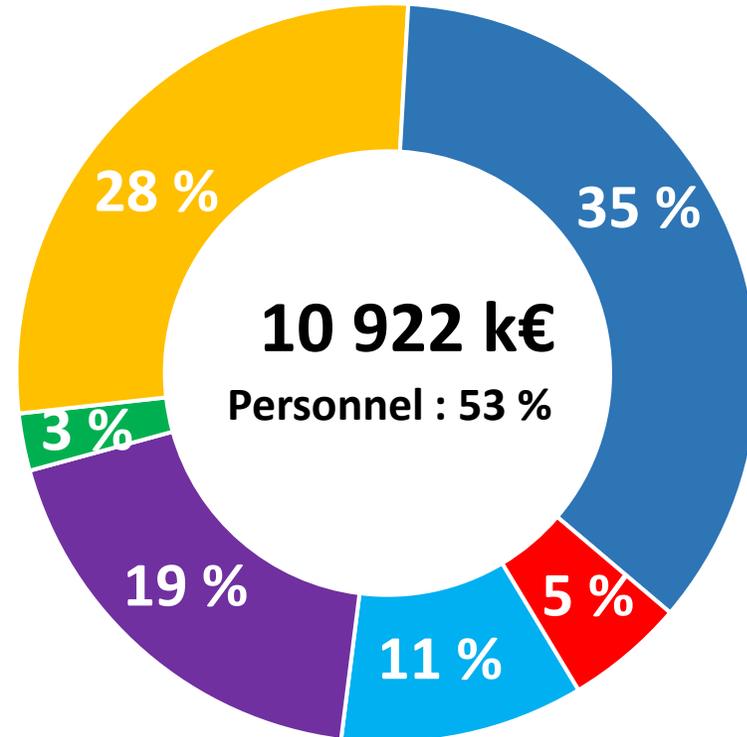
ENVIRONNEMENT

Transition énergétique : 274 k€

2 048 k€ (personnel 20 %)

ECONOMIE, TOURISME

Economie : 886 k€
Tourisme : 1 162 k€



10 922 k€

Personnel : 53 %

3 858 k€ (personnel 72 %)

EDUCATION, JEUNESSE, SOCIAL

Petite enfance : 1 995 k€
Enfance-jeunesse : 536 k€
Education : 725 k€
Santé : 54 k€
France Services : 133 k€
Populations nomades : 70 k€
Cohésion sociale : 211 k€
Coordination : 134 k€

565 k€ (personnel 84 %)

AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Droit des sols : 96 k€
Planification : 73 k€
Habitat : 98 k€
Coordination : 299 k€

1 159 k€ (personnel 55 %)

SPORTS, LOISIRS

Piscines : 1 129 k€
Autres équipts : 30 k€

SYNTHESE DU PROJET DE BUDGET

FONCTIONNEMENT : 26 555 010,67 €

INVESTISSEMENT : 7 706 768,16 €

TOTAL : 34 261 778,83 €



HAUTBÉARN^{*}
communauté de communes

Compte Financier Unique 2024

Conseil communautaire – 10 avril 2025

FONCTIONNEMENT : VUE D'ENSEMBLE

D/R totales en K€



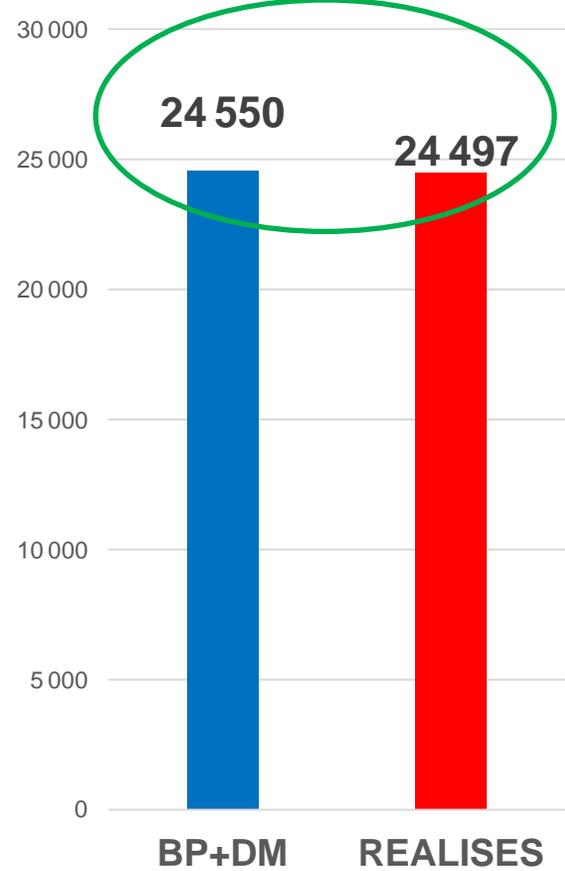
résultat de l'exercice 454

:

cumulé antérieur: 1 385

résultat de clôture: 1 839





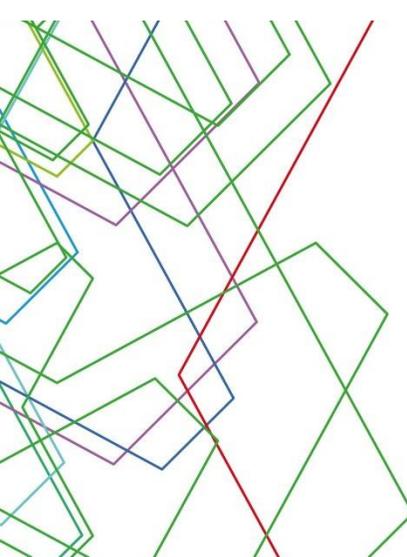
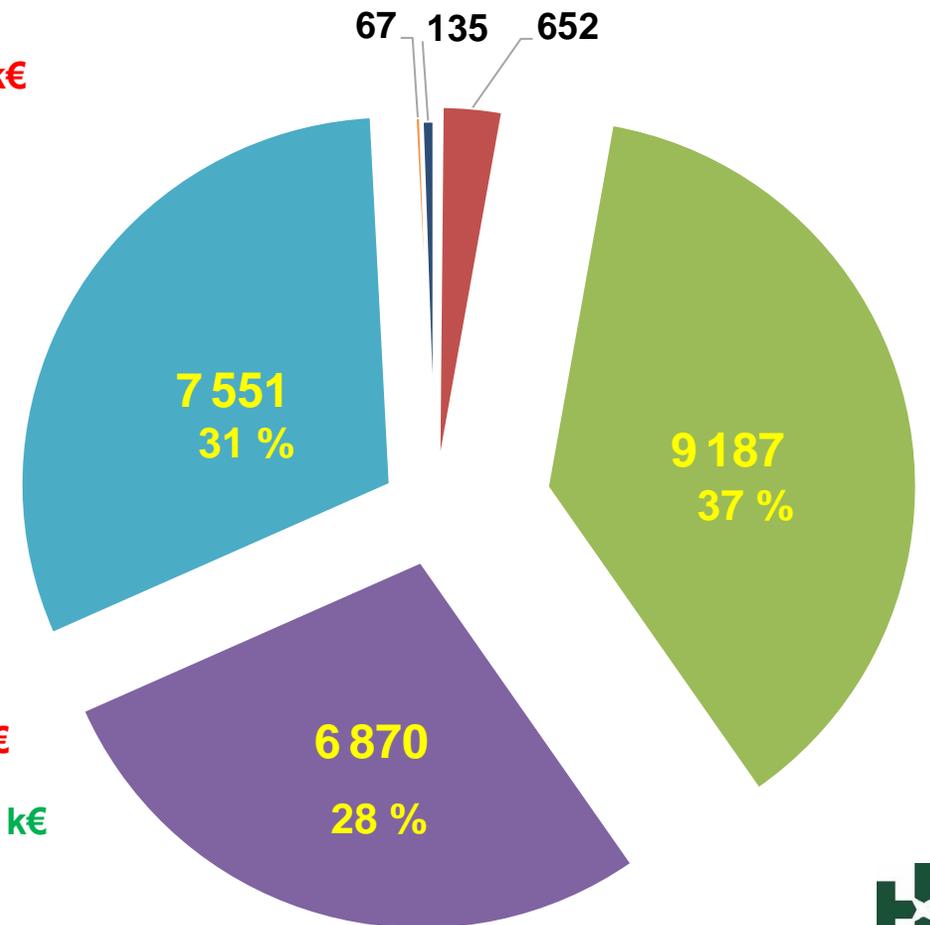
(-0,2%)

FONCTIONNEMENT

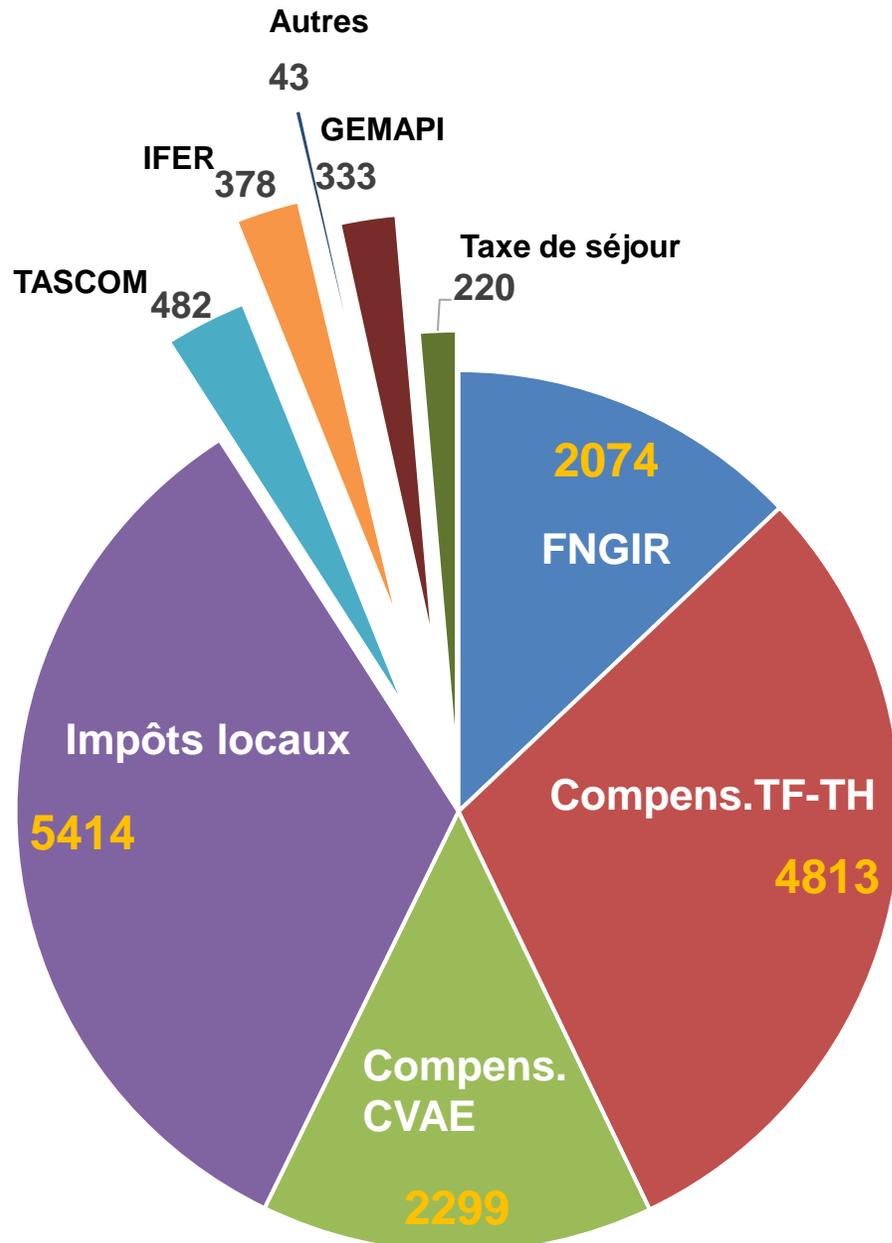
RECETTES REELLES

(24 497 k€)

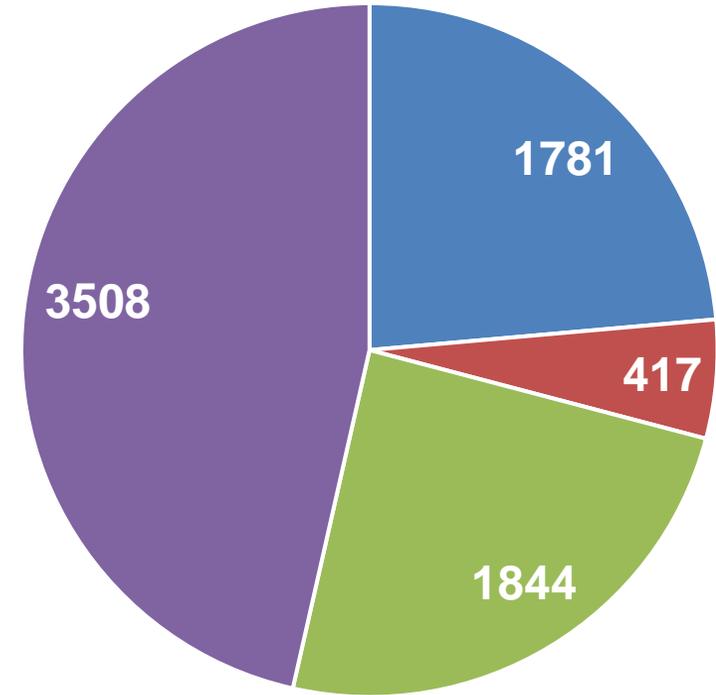
- 013- Atténuation des produits - 13 k€
- 70 - Produits des services + 32 k€
- 73 - Impôts et taxes - 318 k€
- 731- Fiscalité locale + 130 k€
- 74 - Dotations, subventions + 69 k€
- 75 - Autres produits de gestion courante - 69 k€
- 77 - Produits exceptionnels +116 k€



IMPÔTS ET TAXES : 16 057 k€

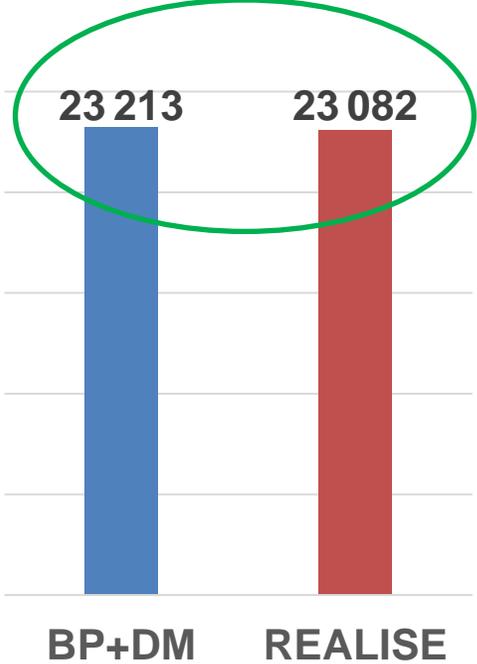


DOTATIONS : 7 550 k€



- intercommunalité/compensation des EPCI
- Communes, région, département, divers
- CAF, MSA, Jéliotte, Budgets annexes
- Compensation T.P., CVAE, exon. TF



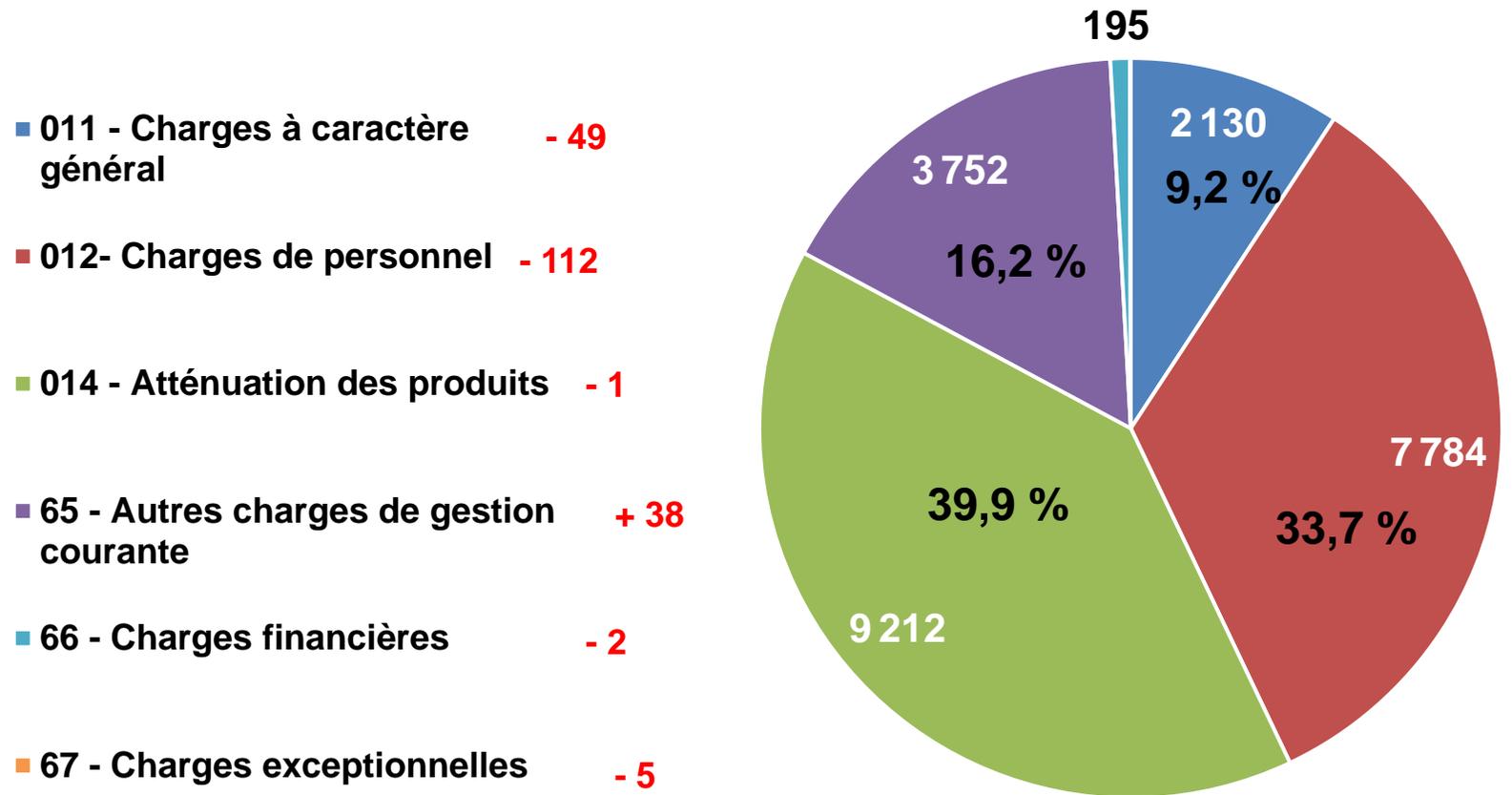


hors dép.
imprévues

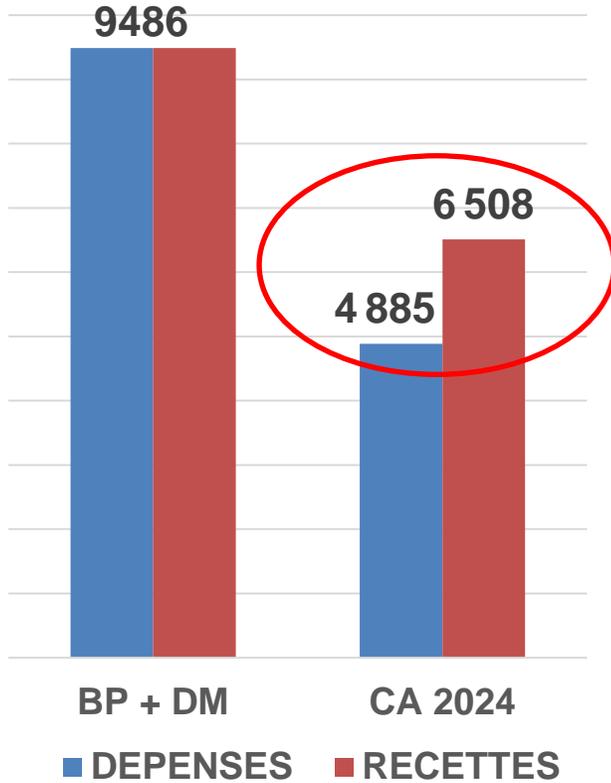
FONCTIONNEMENT

DEPENSES REELLES

(23 082 k€)



INVESTISSEMENT : VUE D'ENSEMBLE (en K€)



résultat de l'exercice : 1 623

cumulé antérieur: - 1 289

résultat de clôture: 334

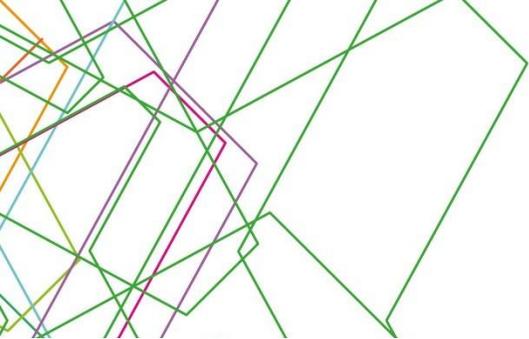
EMPRUNT

Remboursé : 826

Souscrit : 1 000



AGREGATS 2025



Recettes réelles :

24 497 k€

Évolution / CA 2024

+ 94

Dépenses réelles :

23 082 k€

+ 655

Epargne brute (CAF brute)

1 280 k€

- 696

Epargne nette (CAF nette)

453 k€

- 677

Encours de dette au 31/12

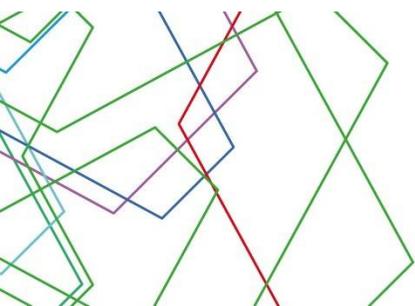
8 770 k€

+ 183

Capacité de désendettement

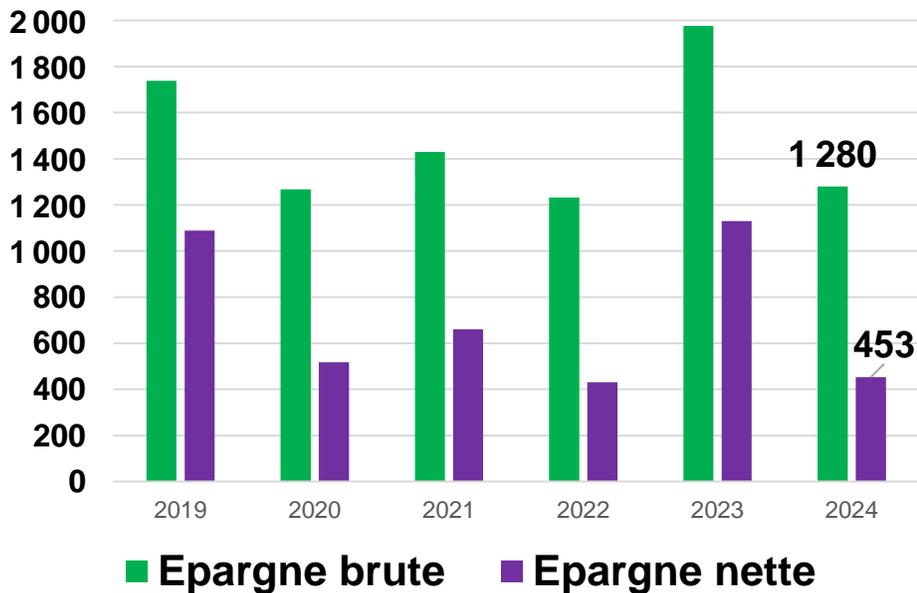
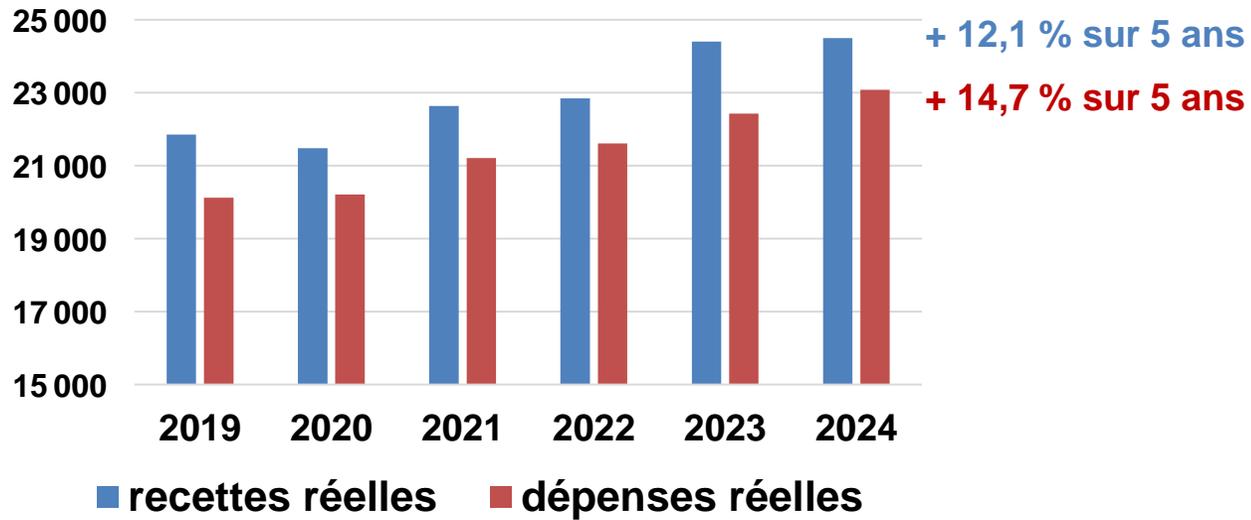
6,9 ans

+ 2,5

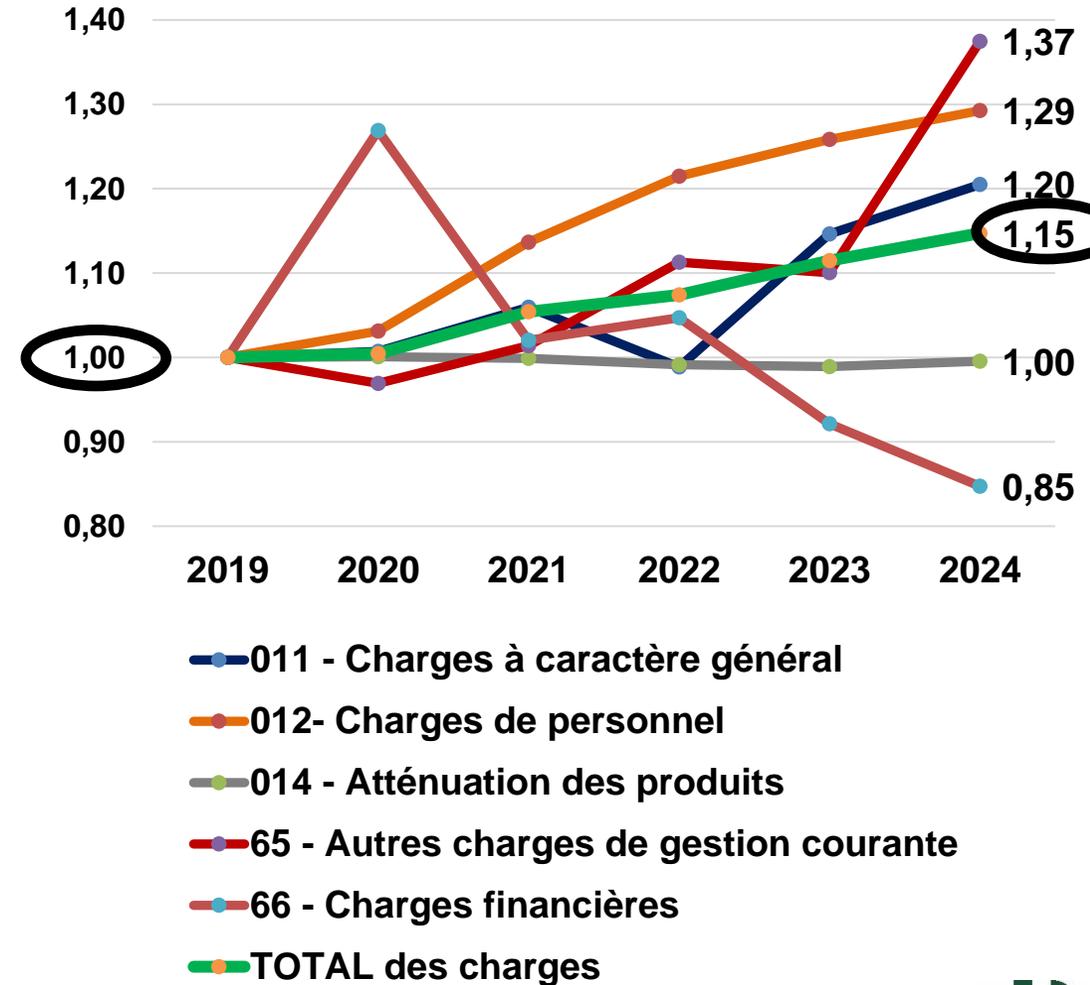


HISTORIQUE CA 2019 - 2024

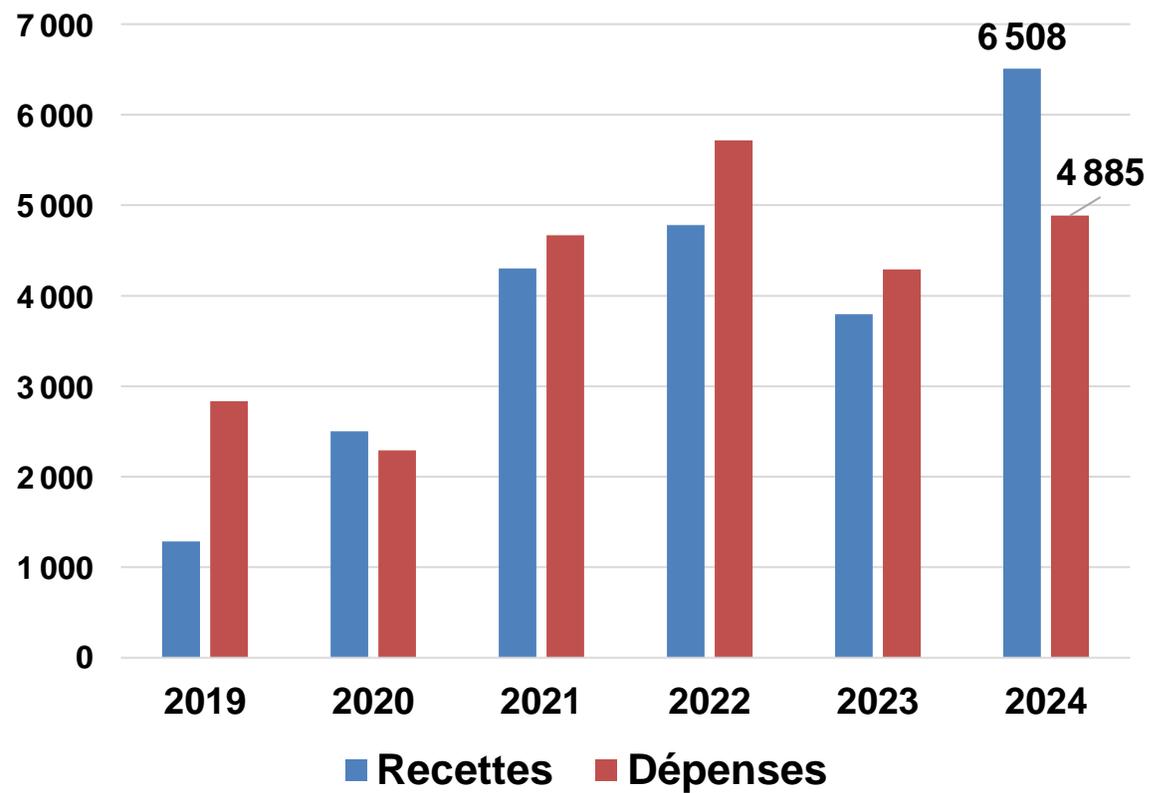
FONCTIONNEMENT



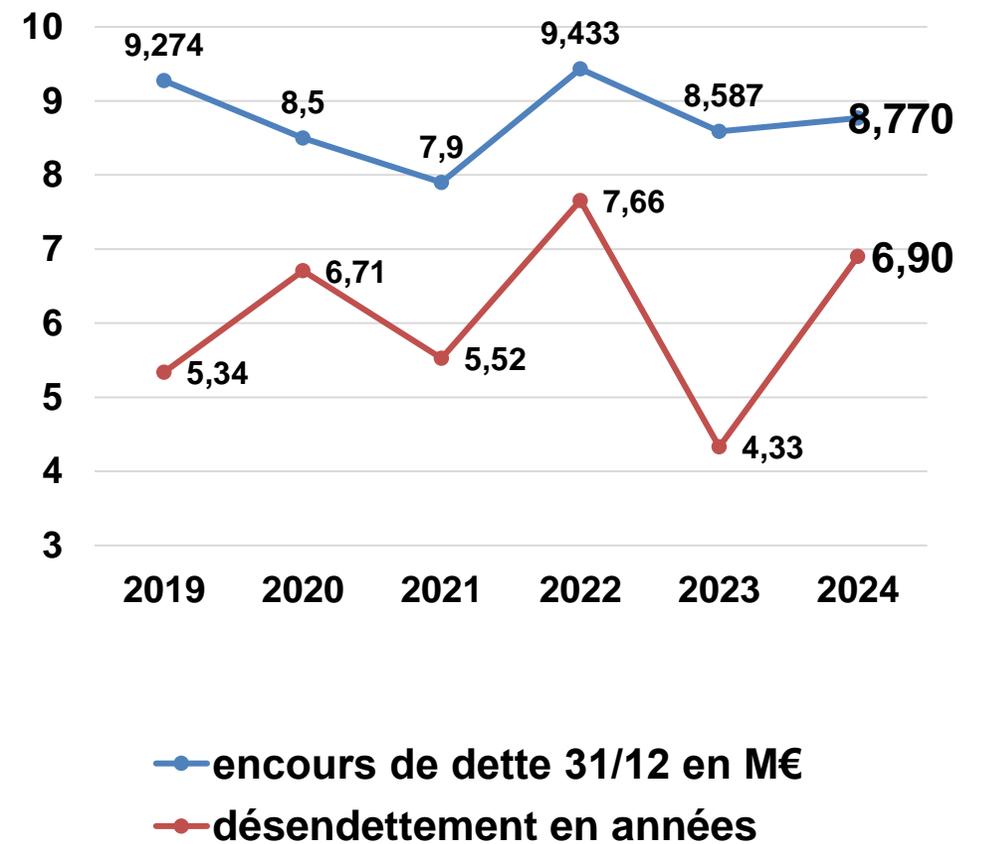
Évolution des postes de dépenses



INVESTISSEMENT



DETTE



SYNTHESE ET AFFECTATION DES RESULTATS

	Fonctionnement	Investissement
Recettes :	24 768 793,22 €	6 508 274,51 €
Dépenses :	24 314 495,05 €	4 885 238,60 €
Résultat de l'exercice :	454 298,17 €	1 623 035,91 €
Résultat antérieur reporté :	1 385 200,41 €	- 1 288 733,17 €
Résultat cumulé :	1 839 498,58 €	334 302,74 €

Affectation au budget 2025 :

1 839 498,58 €
Recettes Compte 002

334 302,44 €
Report au compte 001





HAUTBÉARN^{*}
communauté de communes

merci pour votre attention